



QUOTIDIEN
Téléphone
027/23 30 51
Publicité: Publicitas - Sion
Téléphone 027/21 21 11

Le no 70 ct.

PRINCE
AMEUBLEMENTS

VETROZ
Tel.
027 / 36 24 39

MEUBLES-RING

18 février



Votations
fédérales...

Nouvelliste

et Feuille d'Avis du Valais

Albert Taramarçaz

« JE SUIS TENU PAR LE SECRET »

Nous annonçons hier que M. Albert Taramarçaz, ancien chef du Service cantonal du feu et de la protection civile, avait été libéré de la préventive à laquelle il était soumis depuis le 22 janvier dernier.

Nous annonçons également un développement de la situation dès que nous aurions pu prendre contact avec M. Taramarçaz. Hier matin, nous avons pu l'atteindre, mais notre interlocuteur nous a déclaré d'emblée que, tenu par le secret, il ne pouvait se délier de l'engagement de réserver ses déclarations au juge instructeur, ceci en vertu des dispositions que l'on sait du code de procédure pénale.

- Pouvez-vous au moins confirmer l'exactitude de l'information publiée par le NF en ce qui concerne les raisons de votre élargissement ?

- Vos renseignements recouvrent effectivement les motifs pour lesquels j'ai été tenu à disposition du juge, M. Paul-Albert Berclaz, mais je ne puis vous en dire plus CAR TOUTE AUTRE DÉCLARATION NE POURRAIT QU'ÊTRE RETOURNER CONTRE MOI. Je vous demande de comprendre la discrétion que je suis obligé de garder.

Nous comprenons, en effet, et nous nous contenterons donc de tirer de ce bref entretien la conclusion que si M. Taramarçaz a été gardé sous la main de la justice c'est bien en raison des explications qu'il devait fournir au juge sur les comptes de la protection civile, comme nous l'écrivions hier.

Notre enquête sur ce cas nous a permis d'obtenir, de

sources officieuses, certains renseignements qui, recoupés, nous amènent à l'état des faits suivant. Ce serait à la suite de contrôles effectués tant par l'inspection cantonale des finances que par la commission administrative que des différences auraient été constatées dans les comptes de la protection civile. Ceci amena la dénonciation au juge, M. Berclaz qui, on le sait, a été chargé de l'instruction de toutes les dénonciations contre l'ancien chef de service de l'Etat du Valais.

La procédure habituelle a suivi son cours et ce serait pour éviter toute collusion que le juge a gardé à sa disposition M. Taramarçaz. Comme les comptes datent de 1969 et que, paraîtrait-il, ils souffrirent parfois de négligences, le rôle du juge était évidemment d'obtenir les explications et les pièces nécessaires à l'éclairage des écarts constatés. Au moment où M. Taramarçaz a été relaxé, c'est-à-dire vendredi 9 février, il semblerait qu'une partie de ces comptes aurait pu être rétablie. Il semblerait également qu'au cours de sa détention préventive, M. Taramarçaz aurait été aussi interrogé sur les autres dénonciations dont il fait l'objet, notamment le cas dit des « pots-de-vin ».

Nous donnons évidemment ces renseignements sous toute réserve en rappelant une fois de plus le secret qui couvre l'instruction pénale et l'impossibilité dans laquelle se trouvent aussi bien le juge que les inculpés de divulguer quoi que ce soit des actes de la procédure.

g. r.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE...

Prendre ses responsabilités

Face au problème de l'énergie nucléaire, qui divise et passionne trop le public, je tiens à rapporter d'emblée la double question posée par M. Willi Ritschard : « peut-on prendre la responsabilité de construire des centrales nucléaires? »... mais encore, « peut-on prendre la responsabilité de ne pas en construire? »...

En effet, avant de se prononcer sur l'initiative « pour la sauvegarde des droits populaires et de la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques » (initiative dite « anti-nucléaire »), il s'agit de constater trois faits : d'abord, il importe de prévoir maintenant une source nouvelle d'énergie ; ensuite, il importe d'admettre que seule l'énergie nucléaire est une solution de rechange ou de complé-

Par Roger Germanier

ment ; enfin, il importe de réaliser que « la sécurité lors de la construction et l'exploitation d'installations atomiques » est rigoureusement assurée par la révision de la loi sur l'énergie atomique.

Et je commence par le commencement... Plus personne n'ignore au-

jourd'hui que les réserves de pétrole ne sont pas inépuisables (sans compter que l'approvisionnement dépend de troubles politiques... comme ceux de l'Iran). Dans ce contexte, il est évidemment nécessaire de préparer l'exploitation d'une nouvelle énergie. Or, parmi toutes les possibilités envisagées, et envisageables, seule demeure, praticable dans le sens littéral du terme, pour l'instant, l'utilisation de l'énergie nucléaire. Tous les gouvernements de la terre, ou presque, l'ont d'ailleurs bien compris puisque 230 réacteurs nucléaires environ, répartis dans 22 pays, fonctionnent à l'heure actuelle.

Surgit alors cet autre problème, celui de « la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques », inquiétude entretenue par l'initiative... et à juste titre !

Par malheur, et en toute objectivité, le texte de cette initiative contient tellement d'ambiguïtés qu'il vise finalement, non plus à garantir la sécurité de l'exploitation, mais à empêcher la construction de centrales nucléaires.

Suite page 32

...ET CANTONALES

L'exécution des jugements civils

Quand on dit qu'il faut faire quelque chose, mais qu'on ne précise rien sur les moyens de la faire, chacun peut y aller de sa propre idée. C'est ce qui se passe, en fait, avec les jugements civils que la Constitution fédérale (art. 61) déclare exécutoires dans toute la Suisse, mais sans préciser comment. C'est donc une affaire de procédure qu'il s'agissait de régler, étant entendu que les jugements portant sur des prestations pécuniaires n'entrent pas en ligne de compte, réglés qu'ils sont déjà par des lois ou des dispositions spécifiques.

Nous sommes donc en présence d'un problème touchant exclusivement les jugements civils ne comportant aucune condamnation d'une partie à payer une somme d'argent.

Prenons pour exemple des sentences portant sur la garde d'un enfant, le droit de visite, le séquestre de biens matrimoniaux, l'arrêt de travaux. Lorsque ces jugements sont le fait d'une autorité compétente du

Valais et qu'ils doivent être exécutés à Lausanne ou à Fribourg, des problèmes d'ordre administratif peuvent se poser. Comme il est important, en bonne justice, que le justiciable ne soit ni avantagé ni lésé par des distorsions de procédure, on a recherché une formule

Par Gérald Rudaz

permettant de résoudre ces problèmes d'une façon simple et pratique. C'est ainsi que le Conseil fédéral a approuvé, le 20 juin 1977 UN CONCORDAT adopté le 10 mars 1977 par la Conférence suisse des directeurs de justice et police. Ce concordat - il faut le relever - est parti de la Suisse romande et c'est un Valaisan, M. Gérard Emery, juge cantonal, qui est l'auteur du projet déposé en 1972.

On se trouve donc en présence d'un concordat, dont le but, pour la matière délimitée

ci-dessus, est de poser quelques règles de base permettant de faciliter entre cantons l'exécution des jugements civils. Ce concordat ne lèse en aucune manière l'autonomie cantonale, puisque son application est INTERCANTONALE et que les dispositions propres à chaque procédure cantonale ne sont pas touchées. Pour l'instant, les cantons de Fribourg, Unterwald, Vaud, Schwytz et Lucerne ont déjà adhéré à ce concordat. Au gré des votations, la plupart des cantons suisses vont en faire de même.

Chez nous, c'est dimanche que le corps électoral est appelé à autoriser le Valais à adhérer au concordat.

On ne voit pas pour quelle raison cette autorisation pourrait être contestée, à l'heure où les changements de domicile d'un canton à l'autre deviennent fréquents et où il s'agit - comme pour les questions scolaires par exemple - que cette dispersion ne lèse personne dans ses légitimes intérêts.

Le cinquantenaire des accords de Latran

Un chef à poigne

par Georges Huber

Voir page 2



De l'économie et des hommes

par Edgar Bavarel

Voir page 2



Enquête sur le socialisme (III)

Par Michel de Preux

Voir page 3



Le HC Sierre sauvé malgré lui?

Voir page 11



Le printemps de l'amour

De saint patron des fiancés, saint Valentin, par la force de l'amour et des fleurs, est devenu celui des amoureux de tous âges. Un printemps romain l'a fait martyr, le printemps de l'amour le « ressuscite ». Aujourd'hui 14 février, pensons particulièrement à la femme aimante. Photo NF

IMPÔT ECCLÉSIASTIQUE

Laborieusement, le Grand Conseil s'efforce de mettre sur pied la loi d'organisation des communes ecclésiastiques.

Perspective

Par A. Fontannaz

Un des principaux points d'achoppement, est celui de l'impôt que devront prélever ces communes pour subvenir à leurs besoins.

Certains clercs s'effarouchent. Il leur répugne que l'appartenance à l'Eglise apparais-

se en quelque façon liée au paiement d'un impôt. Pas d'argent, pas de Suisses, brocardait-on faussement, comme le démontre éloquemment J.-R. Bory. Ces prêtres ne voudraient pas qu'on puisse appliquer cette parole au domaine religieux.

Une telle attitude s'inspire évidemment de bons sentiments : du point de vue des fidèles, la religion est avant tout affaire de croyance et de foi, non de porte-monnaie ; du point de vue du clergé, elle est,

Suite page 32

Des problèmes qui nous intéressent tous, vus par M. Guy Genoud

De l'industrialisation à la construction limitée

SION. - Après avoir parlé d'agriculture et de viticulture dans les grandes lignes (voir NF des 9, 10 et 12 février), M. Guy Genoud a dit quelques mots du problème de l'industrie dans le canton et de l'industrialisation du canton, du Rotary-Club de Sion :

- Vous savez qu'en 1953 une loi a déjà apporté un secours aux communes qui ont voulu s'ouvrir à une plus grande industrialisation.

Aujourd'hui, l'industrie est presque la plus grande source de revenu du pays. Nous avons encore la chance de pouvoir compter encore sur la solidité des trois grandes industries établies dans le pays: la Lanza, l'Alusuisse et Ciba-Geigy, bien que pour certaines d'entre elles, les perspectives présentes sont assez sombres. Mais leur résistance à la récession leur a permis de ne pas enregistrer de licenciements, simplement des diminutions d'effectif par les mises à la retraite ordinaires et en se passant de quelque main-d'œuvre frontalière ou occasionnelle. Cela a permis au canton du Valais de moins souffrir, de moins ressentir que d'autres portions de la Suisse les phénomènes de la récession. Il y a, à côté de ces trois grands - très solides - un grand nombre de petits établissements industriels. On est même étonné d'apprendre que certains d'entre eux - trois - ont travaillé pour les programmes de la NASA. Il faut, pour être moins vulnérable, continuer à encourager cette industrialisation. Il ne faut pas désespérer, non plus, de pouvoir implanter l'industrie horlogère dans les régions de montagne. Des régions qui seraient axées sur l'agriculture qui ne peut apporter qu'environ 5% en montagne du revenu brut d'une commune vivant aussi du tourisme avec ses à-coups et ces incertitudes.

Dans des centres ou plutôt dans des sous-centres, il est important et urgent de pouvoir implanter de l'industrie.

Je rappelle les très bonnes expériences, entre autres, de Scintilla à Saint-Nicolas, de Sodeco à Hérens, de Sodeco aussi à Sembrancher pour toutes les communes d'Entremont. Malgré quelques petites vicissitudes, il faut continuer à intensifier l'industrialisation.

Des dispositions insuffisantes

Nous avons cependant la conviction que les timides dispositions de 1953 ne suffisent plus. Voilà pourquoi, dans nos lignes directrices, nous estimons qu'il est urgent de mettre sur pied une loi beaucoup plus hardie pour aider cette implantation. Cette loi doit s'écarter de certains principes; il n'est pas dans nos intentions de soutenir des activités privées industrielles lorsqu'elles existent - nous n'en sommes pas au dirigisme - mais nous songeons à des possibilités d'aider au démarrage des œuvres qu'il faut choisir et trier sérieusement parmi les offres qui se présentent.

Certains cantons ont réalisé très rapidement des législations de ce genre, la plus récente en date est celle du canton de Neuchâtel. Je crois qu'il est indispensable que le Valais s'inspire aujourd'hui de ces exemples en gardant à l'esprit les 15 000 places de travail supplémentaires que nous aurons vraisemblablement à occuper vers l'an 2000.

Les perspectives de la construction

Après avoir parlé de l'industrie, M. Guy Genoud a ouvert un petit chapitre sur la construction, activité par excellence des Valaisans.

En 1973, nous avons atteint un sommet avec un sondage intermédiaire qui donnait le chiffre de 20% de nos personnes actives occupées dans la construction. Nous avions, au moment du recensement

fédéral de 1970 - en chiffre rond - 12% des personnes occupées dans cette branche sur le plan suisse et 17% en Valais, soit 5% de plus. Ces chiffres étaient très forts même sur le plan suisse; ils étaient encore beaucoup plus forts chez nous, bien entendu, quoique le phénomène s'explique plus facilement car nous sommes encore dans une phase - si j'ose dire - de construction qui, heureusement, n'est pas terminée.

Mais, malgré tout, le problème était posé.

J'avais eu l'occasion, un soir à Sion, risquant la plus grande impopularité, parce que tout beignait dans l'euphorie de la construction, de crier «casse-cou», de dire que les premières mesures que l'autorité fédérale prendra contre l'emballement de la machine économique seront inévitablement des mesures qui toucheront le secteur de la construction, plus particulièrement du génie civil et même l'autre par des mesures détournées.

Alors, on a commencé, dès la récession apparue, de parler de «redimensionnement» indispensable.

Non, nous ne pouvons pas continuer à construire à la cadence que nous avons connue. D'abord, il y a une stagnation certaine de la population malgré les 15 000 forces de travail que j'annonce pour l'an 2000; il y a un ralentissement de la courbe. Dans le domaine touristique on atteint des points de saturations dans plusieurs stations; il y a, d'autre part, le fait que nous n'avons bientôt plus suffisamment de terrains à consumer et peut-être de clients à satisfaire. Egalement, dans le domaine des travaux publics, les contingences d'ordre budgétaire au niveau de la Confédération et au niveau du canton freinent l'élan. Le moment est mal venu de nous demander de procéder à ce «redimensionnement» pour deux raisons: une d'ordre conjoncturelle puisqu'on ne sait pas vers quoi reconvertir ce qu'il faudrait libérer du secteur de la construction, l'autre difficulté de développer l'industrialisation. Nous avons pensé au secteur du tourisme mais on ne peut pas facilement reconvertir un maçon, un tailleur de pierre, en chef de rang de restaurant; d'autre part, les reconversions des économies ne peuvent pas se réaliser sous le coup d'ordonnances avec des délais extrêmement courts. C'est une longue conversion que nous devons amorcer. Elle doit commencer déjà dans l'information à faire parmi les jeunes, une information des possibilités qu'offre notre pays, et cela au niveau de l'orientation professionnelle.

Construire des résidences secondaires

Les possibilités, les perspectives de construction sont assez restreintes dans nos bonnes cités valaisannes, même dans nos villages, quoique l'année 1978 - selon les dernières statistiques que j'ai pu parcourir - présente une pointe de 600 constructions de plus que l'année précédente comme logements principaux. Encore une fois, ici, pas de possibilité de maintien d'une activité à ce rythme. C'est vers la construction de résidences secondaires et pour le tourisme que les possibilités les plus réelles sont présentes.

Etrange attitude en Suisse alémanique

Or, dans ce domaine, que découvrons-nous? C'est qu'aujourd'hui il existe une mauvaise information outre-Sarine. Nous découvrons qu'un raz de marée s'est levé dans la région zurichoise pour venir déferler jusqu'au palais fédéral, à travers toute une série d'interventions parlementaires, même le lancement d'une initiative populaire pour l'Action nationale, aussi à travers une presse déchaînée, une télévision malveillante (la récente émission de la Suisse alémanique ne mérite pas un autre qualificatif). On déforme complètement le problème et on tente de faire des cantons alpins des régions où les citoyens n'ont plus que le souci de vendre tout à n'importe qui en empochant le maximum de dollars ou de deutchemarks, et se moquant

comme un poisson d'une pomme du sol de la patrie.

En réalité, ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Malheureusement, notre voix n'arrive pas à se faire entendre. Au niveau parlementaire, ce serait faire effet contraire et de boomerang que d'essayer de contrer les propositions avec d'autres propositions contraires à celles qui ont été faites avant qu'une information, une préparation de l'opinion ait pu intervenir.

Nous vivons actuellement sous le coup d'un arrêté fédéral dont la validité a été prorogée jusqu'au 31 décembre 1982. Cet arrêté fédéral comporte notamment la possibilité de déroger à l'interdiction de vendre des immeubles à des personnes domiciliées à l'étranger dans les lieux touristiques d'abord. Le Conseil fédéral doit cependant bloquer les lieux où la proportion en mains étrangères devient considérable. Le Conseil fédéral a estimé que cette proportion était considérable lorsque plus de 10% de la surface à bâtir du lieu touristique - c'est parfois une commune - ou lorsque 10% de la valeur fiscale des immeubles est en mains étrangères. Si vraiment on veut lutter contre cette mise à l'encan du sol national, on ne voit pas pourquoi on a retenu les critères de valeur fiscale, car, en réalité, si l'on ne regarde que la surface, il n'y a qu'une commune ou qu'un lieu touristique en Valais qui tomberait sous le coup du blocage avec la possibilité de dérogation que l'on connaît, c'est Wyler dans le Lötschental. J'ai, par exemple, sous les yeux le cas de Zermatt. La zone à bâtir couvre 1 444 000 mètres carrés et il y a 28 000 mètres carrés en mains étrangères. J'ai également découvert, dans des statistiques que trois ventes à des étrangers dans le canton d'Argovie, dans une seule commune, représentaient une surface à peu près triple de 92 autorisations délivrées à Crans.

Naturellement la grande information parle du nombre d'autorisations et non pas des mètres carrés vendus.

Mais aujourd'hui, il faut s'accommoder des dispositions et des rigueurs de cet arrêté car si nous voulons en demander ou en réclamer le changement, c'est dans la direction d'un renforcement que certainement on modifierait le document.

M. Guy Genoud - sur les mêmes problèmes - s'est encore prononcé d'une manière particulièrement intéressante. Nous en parlerons dans un prochain article.

(à suivre)
f.-g. g.

QUEL DOMMAGE...



Pour la dernière fois, jusqu'à nouvel ordre, les PTT émettront le 21 février une série de timbres-portraits. Quel dommage! Pén avait déjà préparé la suivante...

Pén

Enquête sur le socialisme (III)

Les idées socialistes

b) le Moyen Age : à partir du Moyen Age, et sous l'influence de sectes qui prirent naissance dès les premiers siècles de l'ère chrétienne (celle des nicolaïstes, par exemple, ou celle de Carprocrate à Alexandrie), les idées socialistes vont prendre une forme religieuse et se lier étroitement aux hérésies de cette époque: cathares du sud de la France et de l'Allemagne, taboristes de Jean Huss en Bohême, anabaptistes du nord de la Suisse et de la région rhénane en particulier, lollards d'Angleterre. L'ensemble de ces mouvements, qui ont déclenché de vastes révoltes populaires à l'époque, se caractérise par une hostilité déclarée à l'Eglise et un refus catégorique de la société établie. La tentative grandiose de reconstruction de l'histoire des hommes autour d'un centre spirituel et du mystère de l'Incarnation en particulier se voit contestée en ses fondements par ces sectes, nettement manichéennes, et dont l'enseignement « était une négation sans appel de la réalité environnante, négation qui ne révélait qu'accessoirement une forme mystique », note Chafarevitch (p. 92), qui poursuit: « En

affirmant que le monde matériel avait été créé par le dieu du mal ou par un esprit déchu, les cathares remettaient en cause le mystère de l'Incarnation, créaient un fossé entre la vie matérielle et la vie spirituelle, écartant leurs adeptes de toute participation à une vie dirigée par l'Eglise. Cette opposition entre Dieu et le monde s'exprimait de façon plus symbolique dans la haine de toute représentation matérielle du Christ ou de Dieu. - on observe la même tendance dans l'Empire byzantin au VIII^e siècle, avec l'apparition des iconoclastes. - Cette antinomie entre Dieu et le monde, l'esprit et la matière, est à l'origine de la négation de la résurrection de la chair chez les cathares. Il convient d'y rattacher également l'hostilité des Vaudois envers les ci-metières; leurs morts étaient traditionnellement enterrés dans des terrains vagues ou des cours.»

Ainsi prit naissance, dans le monde religieux de la contestation des dogmes chrétiens, ce qui deviendra, par-delà le XVIII^e siècle, optimiste et idéaliste, et le XIX^e, qui reste optimiste mais où les luttes sociales sont nettement moins littéraires, l'un

des aspects non négligeables du socialisme contemporain, que nous avons relevé dans notre introduction générale: le refus d'affronter le réel tel qu'il est et la fuite en avant vers un millénarisme catastrophique.

Le socialisme est ainsi l'expression de la désespérance des hommes qui n'acceptent pas que le travail pour la justice soit indéfiniment repris et qui, faute de pouvoir agir sur le monde (et sur eux), le refusent, le nient, le rêvent. L'abolition de la propriété privée, de la famille et de l'Etat, des hiérarchies sociales, prêchée par ces sectes, s'intégrait parfaitement dans cette vision générale du monde: « Chaque doctrine hérétique apparue au Moyen Age revêtait de façon plus ou moins manifeste un caractère révolutionnaire, en d'autres termes, si elle avait pris le pouvoir, elle aurait dû abolir complètement l'ordre existant et bouleverser de fond en comble les structures politiques et sociales. Ces sectes gnostiques, cathares et albigeoises, qui suscitérent des luttes sanglantes et une répression impitoyable, étaient socialistes et communistes. Elles attaquaient le mariage, la famille, la pro-

priété. Si elles avaient remporté la victoire, le résultat eût été le bouleversement universel et le retour à la barbarie. Il est clair pour n'importe quel historien que les Vaudois, en refusant par principe les règles du serment et du droit criminel, ne pouvaient trouver place dans la société européenne d'alors.» (1).

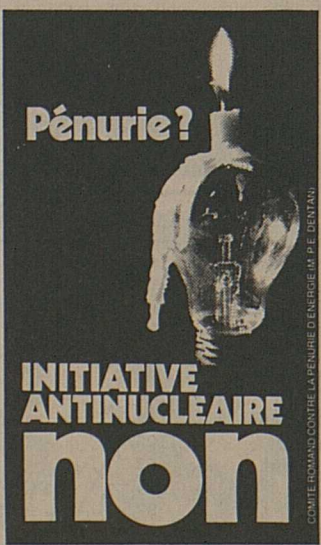
La Révolution anglaise du XVII^e siècle voit s'achever le déclin des sectes hérétiques et révolutionnaires qui perdent leur agressivité et se ferment sur elles-mêmes.

L'idée socialiste est cependant reprise du XVI^e au XVIII^e siècle par divers philosophes, et Chafarevitch émet l'hypothèse que la tradition en a pu être assurée par les guildes et les ateliers d'une part, étroitement liés au Moyen Age aux courants hérétiques, et les académies de poètes et de philosophes d'autre part. (2).

Michel de Preux

(1) J. Döllinger: « Kirche und Kirchen, Papsttum und Kirchenstaat. » München 1861, cité par Chafarevitch, op. cit. p. 94.

(2) cf. note de l'auteur, p. 98 de son livre.



Sierre

Pharmacie de service. - Pharmacie Lathion, tél. 551074.
Hôpital d'arrondissement. - Heures des visites: semaine et dimanche de 13 h. 30 à 15 h. 30 et de 18 heures à 19 h. 30. En privé de 13 h. 30 à 20 h. 30. Prière d'observer strictement ces heures.
Clinique Sainte-Claire. - Heures des visites: en privé: de 10 à 20 heures; en commune: de 13 à 16 heures et de 19 à 20 heures; en pédiatrie: de 15 à 17 heures; en maternité: de 12 à 14 heures, de 15 à 16 heures et de 19 à 20 heures.
Centre médico-social régional, hôtel de ville, aile ouest, tél. 555151.
Soins: à domicile, soins au centre, du lundi au vendredi, de 13 h. 30 à 14 h. 30.
Consultations pour nourrissons: sur rendez-vous, de 13 h. 30 à 16 h. 30, le mardi et le jeudi.
Cours: «Soins à la mère et à l'enfant».
Service d'aides familiales: responsable Michelle Fasnach.
Assistances sociales: service de la jeunesse, de la famille, du 3e âge, centre social.
Services spécialisés: (peuvent être atteints au même numéro).
- Service social pour handicapés (AVHPM)
- Service psycho-social
- Ligue valaisanne contre les toxicomanies
- Office cantonal des mineurs
- Ligue valaisanne contre le rhumatisme
- Caritas Valais
- Service médico-pédagogique / Erziehungsberatung (tél. 571171).
Samaritains. - Dépôt d'objets sanitaires, téléphone 552072 et 556042.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. - Appeler le numéro 111 Ambulance. - SAT, tél. 556363.
Auto-secours pour pannes et accidents des garagistes valaisans. - 24 heures sur 24. Garages siérois, téléphone jour et nuit: 555550.
Auto-secours siérois. - 24 heures sur 24. Téléphone 552424. SOS - Panne - Accidents.
Grône Samaritains. - Objets sanitaires et matériels de secours, tél. 581444.
Pompes funèbres. - Jean Amos, téléphone 551016. Eggs et Fils, tél. 551973.
Groupe AA. - Chippis, tél. 557681.
A l'écoute (La main tendue). - Difficultés, problèmes, angoisse, solitude, etc., téléphone 24 heures sur 24, tél. 143.
Bibliothèque. - Tél. 551964 - Ouverture: lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 h. 30 à 18 h. 30; jeudi, de 14 h. 30 à 20 h. 30; samedi, de 10 heures à 11 h. 30 et de 14 heures à 16 h. 30.
Centre d'information planning familial. - Mardi et vendredi, de 14 heures à 15 h. 30 ou sur rendez-vous, tél. 555818. Permanence téléphonique tous les jours entre 8 et 9 heures. Adresse: hôtel de ville, bureau N° 10.
Centre de loisirs et culture Aslec. - Ouvert du mardi au samedi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures, ainsi que le soir selon programme propre des activités. Tél. 55 65 51.
Centre d'information permanente socio-culturel. - Le programme des manifestations de la quinzaine, tél. 55 66 00.
Taxi Saint-Léonard. - Service jour et nuit, tél. 027/311269.
Bibliothèque Aslec. - Ouverture: mardi, 17 à 19 heures; mercredi, 15 à 19 heures; jeudi et vendredi, 17 à 19 heures; samedi, 15 à 17 heures.

Ambulance. - Police municipale de Sion, téléphone 212191.
Dépannage électricité et carburateur. - 24 heures sur 24, tél. 225716.
Auto-secours séduoia. - 24 heures sur 24, tél. 231919. SOS pannes - accidents.
Auto-secours pour pannes et accidents des garagistes valaisans. - 24 heures sur 24. Garage du Stade, Riva et Florio, Sion, jour: tél. 225057/223829; nuit: 223829/311740.
Service de dépannage du 0,8% - Téléphone 382363 et 863450.
Pompes funèbres. - Barras S.A., tél. 221217, Max Perruchoud, tél. 221699, 550302, 551848. Voëfray, tél. 222830.
Garderie. - Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 heures à 16 h. 30 au rez-de-chaussée de l'école protestante.
Service social de la commune de Sion, avenue de la Gare 21, tél. 228688.
Dispensaire médical: ouvert l'après-midi.
Crèche - garderie d'enfants: ouverte de 7 heures à 18 h. 30.
Consultation pour nourrissons, cours de puériculture Croix-Rouge «Soins à la mère et à l'enfant»: tél. 233096. Renseignements et inscriptions, l'après-midi du lundi au vendredi, de 14 à 18 heures.
AA. - Réunion le mardi à 20 h. 30, rue Saint-Guérin N° 3, au-dessus du Parking.
Croix d'Or, centre d'accueil. - Bâtiment service social, chaque vendredi dès 20 heures.
Service d'aides familiales. - Mmè Oggier-Meytain, rue du Chanoine-Berchtold 20, Sion, tél. 228622 du lundi au vendredi de 8 heures à 11 heures et de 17 à 19 heures.
Centre de planning familial, Service famille-jeunesse. - Consultation sur rendez-vous, avenue de la Gare 21, salle N° 24, le lundi et le vendredi après-midi et le mardi soir. Téléphone 234648 de 14 h. 30 à 15 h. 30.
Bibliothèque municipale. - Ouverte les mardi et mercredi de 15 à 19 heures et jeudi et vendredi de 14 à 18 heures.
Baby-sitters. - Tél. 223820 et 229663 durant les heures des repas et 224203 le matin.
Châteauneuf-Conthey. - Piscine du Résident-Parc, couverte et chauffée - Bassin de 17 m x 7 m.
Taxis de Sion. - Service permanent et station centrale gare, tél. 223333.
Dancing le Gallon. - Ouverture tous les soirs de 22 à 3 heures et 4 heures suivant la saison. Dimanche fermé.
Dancing La Matze. - Ouvert jusqu'à 3 heures, tél. 224042.
Consommateur-Information. - Rue de la Porte-Neuve 20, le jeudi de 14 à 16 heures.
Musée des costumes - Vivarium. - Route de Sierre, Uvrier, ouvert: tous les jours, sauf lundi, de 13 h. 30 à 18 h. 30.
Samaritains. - Dépôt d'objets sanitaires téléphone 221158, Mmè G. Fumeaux, avenue Pratifiori 29, ouvert de 11 à 13 heures.
Patinoire. - 14 h. - 16 h., public; 16 h. - 17 h. 15, sport scolaire.
OJ du CAS. - Course au col des Essets-Pont de Nant: dimanche 18 février. Départ à 6 heures de la place de la Planta. Inscription chez M. Michel Siegenthaler, tél. 220963. Guide: Daniel Ruppen. Responsable: Grégoire Riedler.
Nendaz-Station. - Discothèque scotch-bar Lapin Vert ouvert tous les soirs de 22 à 3 heures.
District d'Hérens-Conthey:
Pharmacie de garde, Ardon. - Mmè Mireille Turci, 86 11 64.

CSFA. - Sortie à peaux de phoque les 17 et 18 février à l'hospice du Grand-Saint-Bernard. Inscription et renseignements au tél. 026/2 31 26.
AA. Martigny. - Urgence, tél. 21155 et 54461.
Saint-Maurice
Pharmacie de service. - Pharmacie Gaillard, tél. 36217.
Médecin de service. - En cas d'urgence en l'absence de votre médecin habituel, clinique Saint-Amé, tél. 36212.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. - Appeler le numéro 111 Pompes funèbres. - Albert Dirac, tél. 36219, François Dirac, tél. 36514.
Samaritains. - Dépôt de matériel sanitaire, Mmè Marie Rappaz, chemin des Iles, téléphone 37339.
Exercices: 2e mardi de chaque mois, dès 20 heures.
Service médico-social du district. - Hospice Saint-Jacques, tél. 37333.

Monthey
Pharmacie de service. - Pharmacie Buttet, tél. 43831.
Médecin. - Service médical jeudi après-midi, dimanche et jours fériés, tél. 41192.
Samaritains. - Matériel de secours, tél. 41454 et 42330.
Ambulance. - Tél. 46262.
Hôpital. - Heures des visites, chambres communes et mi-privées, mardi, jeudi, samedi et dimanche, de 13 h. 30 à 15 heures; privées, tous les jours de 13 h. 30 à 19 heures.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. - Appeler le 111.
Pompes funèbres. - Maurice Clerc, 46262, J.-L. Marmillod, 42204, Antoine Rithner, 43050.
Dancing Treize Etoiles. - Ouvert jusqu'à 3 h. Fermé le lundi.
Taxis de Monthey. - Service permanent, station place Centrale, tél. 41484.
CIENAC. - Centre d'information de régulation des naissances et d'aide aux couples, tél. 46611.
Dépannage. - Téléphone jour et nuit: 44337.
Bar Le Corso. - Ouverture jusqu'à 24 heures.
Centre Fitness du Chablais. - Tél. 44410, piscine chauffée, saunas, solarium, gym., ouverture de 8 à 21 heures.
Alcooliques anonymes. - Réunion tous les mardis au café Industriel, à 20 h. 30. Roger, tél. 41832; Jean, tél. 41339.

Viège
Pharmacie de service. - Pharmacie Bulet, téléphone 462312.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. - Appeler le numéro 111.
Brigue
Pharmacie de service. - Pharmacie Guntern, Brigue, 23 15 15.
Alcooliques anonymes. - Réunion tous les jeudis à 20 h. 15, au café des Cheminots, tél. 234353, 236246 et 238042. Naters, tél. 231261.
Dépôt de pompes funèbres. - André Lambriger, tél. 237337.
Patrouilleurs TCS. - Tél. 022/140 ou 031/140.

Martigny
Pharmacie de service. - Téléphoner au N° 111 Médecin de service. - Appeler le numéro 111.
Hôpital. - Heures des visites, chambres communes tous les jours de 13 h. 30 à 15 heures et de 19 à 20 heures; privées de 13 h. 30 à 20 heures.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. - Appeler le numéro 111 Ambulance officielle. - Tél. 22413 et 21552.
Pompes funèbres. - Ed. Bochatay, 22295, Gilbert Pagliotti, 22502, Marc Chappot et Roger Gay-Crosier, 22413 et 21552.
Centre de planning familial. - Avenue de la Gare 28, tél. 26680.
Dépannage jour et nuit. - ACS Martigny, téléphone 026/23232.
Dépannage et accidents. - Frassa Transports, tél. 24343.
Service d'aide familiale: pour tous renseignements, s'adresser à la responsable du service: Mmè Philippe Marin, infirmière, chemin de la Prairie 3, Martigny, tél. 23842. Tous les jours de 7 à 9 heures et à partir de 18 heures CAS. - Course au val d'Aoste. Réunion vendredi 16, à 20 h. 30, au café du Valais.
Patinoire. - 8 heures, école; 13 h. 30, patinage; 20 h. 15, Martigny - Forward juniors.

Sion
Médecin de garde. - Le N° 111 renseignera.
Pharmacie de service
Mercredi et jeudi, Buchs, 221030/223408.
Vendredi 16 et samedi 17, Duc, 221864.
Dimanches et fêtes: 9 à 12 heures, 15 à 21 heures.
Jours ouvrables: 8 heures à 12 h. 15; 13 h. 45 à 21 heures.
En dehors de ces heures: pour ordonnances médicales urgentes seulement: 212191 (poste de police); sursaxé de 5 francs.
Service dentaire d'urgence. - Téléphoner au numéro 111.
Hôpital régional. - Permanence médicale assurée pour tous les services. Heures des visites, tous les jours de 13 à 15 heures et de 19 à 20 heures. Tél. 211171.
Service vétérinaire d'urgence. - Georges et Jérôme Barras, Condémies 8, tél. 221634.
Permanence femmes. - Contact, aide, information. Du lundi au vendredi de 9 à 11 heures et de 19 à 20 heures. Tél. 027/23 48 25 ou 027/23 41 51.
Permanence Association des parents de Sion et environs. - L'APS répond tous les lundis, de 19 à 21 heures, au numéro de téléphone 22 95 91.

LA tendance sur les marchés européens
PARIS: meilleure.
Dans un volume d'affaires plus actif, de nombreux titres de premier rang ont fait preuve de fermeté.
FRANCFORT: plus ferme.
Sous la conduite du secteur bancaire, les cours se sont généralement raffermis au fil des compartiments.
AMSTERDAM: ferme.
Toute la cote s'est, dans l'ensemble, orientée à la hausse, dans un marché animé.

Table with 2 columns: Bourse de Zurich, Suisse, Brigue-Viège-Zermatt, etc.

Table with 2 columns: Bourse de New York, Alcan, Burrrough, Chessie System, etc.

Table with 2 columns: Bourses européennes, Air Liquide, Au Printemps, Rhône-Poulenc, etc.

Table with 2 columns: Fonds de placement (hors cote), America Valor, Anfos 1, Anfos 2, etc.

Table with 2 columns: Tendance générale, meilleures, moins soutenues, etc.

Table with 2 columns: FRANCE - BILLETS, France, Angleterre, USA, Belgique, etc.

Table with 2 columns: PRIX DE L'OR, Lingot, Plaquette (100 g), Vreneli, etc.

Table with 2 columns: Divers, AKZO, Bull, Courtaulds, de Beers port, etc.

Table with 2 columns: Suisse, Brigue-Viège-Zermatt, Gornegratbahn, etc.

Graphic for 'AUJOURD'HUI madame' with text 'Un menu', 'Le plat du jour', 'Questions pratiques'.

Graphic for 'D' CLAUDETTE' featuring a cartoon scene with dialogue bubbles.

Table with 2 columns: Bourse de Zurich, Suisse, Brigue-Viège-Zermatt, etc.

Table with 2 columns: Bourse de New York, Alcan, Burrrough, Chessie System, etc.

Table with 2 columns: Bourses européennes, Air Liquide, Au Printemps, Rhône-Poulenc, etc.

Table with 2 columns: Fonds de placement (hors cote), America Valor, Anfos 1, Anfos 2, etc.

Table with 2 columns: Tendance générale, meilleures, moins soutenues, etc.

Graphic for 'D' CLAUDETTE' featuring a cartoon scene with dialogue bubbles.

Graphic for 'D' CLAUDETTE' featuring a cartoon scene with dialogue bubbles.

Table with 2 columns: Bourse de Zurich, Suisse, Brigue-Viège-Zermatt, etc.

Table with 2 columns: Bourse de New York, Alcan, Burrrough, Chessie System, etc.

Table with 2 columns: Bourses européennes, Air Liquide, Au Printemps, Rhône-Poulenc, etc.

Table with 2 columns: Fonds de placement (hors cote), America Valor, Anfos 1, Anfos 2, etc.

Table with 2 columns: Tendance générale, meilleures, moins soutenues, etc.

Graphic for 'D' CLAUDETTE' featuring a cartoon scene with dialogue bubbles.

Graphic for 'D' CLAUDETTE' featuring a cartoon scene with dialogue bubbles.

Table with 2 columns: Bourse de Zurich, Suisse, Brigue-Viège-Zermatt, etc.

Table with 2 columns: Bourse de New York, Alcan, Burrrough, Chessie System, etc.

Table with 2 columns: Bourses européennes, Air Liquide, Au Printemps, Rhône-Poulenc, etc.

Table with 2 columns: Fonds de placement (hors cote), America Valor, Anfos 1, Anfos 2, etc.

Table with 2 columns: Tendance générale, meilleures, moins soutenues, etc.

Le sort de l'épargnant

Il y a quelques années, alors que l'inflation sévissait en Suisse et que la demande de capitaux était soutenue, les taux d'intérêt de l'épargne avaient subitement atteint des niveaux encourageants. Et pourtant ces conditions alléchantes ne parvenaient pas à convertir ceux qui s'attachaient à l'aspect de la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui, en proportion, dépassait le rendement du capital.

L'épargnant était perdant, mais seulement sur le moment car depuis lors les tendances se sont inversées. En Suisse tout au moins, où le taux de l'inflation se situe à nouveau en-dessous de celui de l'intérêt alloué aux déposants.

Il est donc à nouveau gagnant, mais il doit se contenter d'intérêts de misère, le marché souffrant de suralimentation. Lorsqu'on se penche sur le cas de l'épargnant, il importe avant tout d'opérer une différenciation fondamentale entre celui qui capitalise et celui qui, l'ayant fait antérieurement, doit entamer son capital, ou tout au moins en utiliser le produit pour assurer son entretien. Les variations du taux de l'intérêt exercent une influence pour chacun d'eux.

Pour l'épargnant actif, c'est-à-dire celui qui se trouve dans le premier des deux cas, la capitalisation est plus rapide lorsque les taux sont élevés et plus lente quand ils sont bas du fait de l'incidence des intérêts composés, qui est plus forte qu'on ne l'imagine généralement, ainsi qu'en témoigne l'exemple suivant :

Supposons le cas d'un artisan (qui ne jouit donc pas de la prévoyance professionnelle) qui, dans le but d'assurer ses vieux jours, décide de mettre de côté 100 francs par mois dès l'âge de 25 ans. A chaque fin d'année, il verse donc 1200 francs sur un livret d'épargne et

cela pendant 40 ans car il entend se retirer dès qu'il touchera l'AVS. Il rembourse en outre, à l'avance, l'impôt anticipé qui lui a été déduit sur les intérêts alloués puisqu'il le récupère par ailleurs. Quel capital aura-t-il amassé à l'âge terme, alors qu'il aura donc déposé au total 40 fois 1200 francs soit 48 000 francs en capital. La réponse est la suivante :

| Taux | Intérêts composés Fr. | Capital accumulé Fr. |
|------|-----------------------|----------------------|
| 2% | 24 482.- | 72 482.- |
| 2½% | 32 883.- | 80 883.- |
| 3% | 42 481.- | 90 481.- |
| 4% | 66 030.- | 114 030.- |
| 5% | 96 960.- | 144 960.- |
| 6% | 137 714.- | 185 714.- |

Ainsi, à 2% déjà, les intérêts composés représentent, plus de 50% du capital déposé par l'épargnant ; à 3% cette proportion atteint 88,5%, à 4% elle se monte à 137,5%, à 5%, on obtient 302% et enfin, à 6% le 385,9%. L'égalité absolue s'obtient à environ 3,25%, ce qui peut être considéré, même en Suisse, comme un taux pratiquement modeste.

Cette brève démonstration met en évidence le rôle important des intérêts composés dans le cadre de la capitalisation. Elle est également valable pour l'épargne collective, celle réalisée par les institutions de prévoyance et, avec une certaine variante due à la couverture

des risques, pour les assurances sur la vie dites mixtes.

Au moment où l'épargnant arrête son activité professionnelle, le capital épargné change de signification. Il est désormais destiné à être consommé progressivement au gré des besoins de son propriétaire. On sort dès lors des données connues pour pénétrer dans le domaine des inconnues.

On sait certes, par les statistiques officielles que les espérances moyennes de vie d'un homme de 65 ans sont de 13 ans et 4 mois (5 ans de plus pour les femmes). Mais on peut mourir avant, tout comme on peut devenir centenaire. Il s'agit donc de faire preuve de prudence pour éviter le dénuement éventuel, non pas complet certes, puisque l'AVS est sensée couvrir les besoins vitaux de l'individu. Dès lors, la plupart des épargnants cherchent à préserver leur capital. Ils se contentent souvent des intérêts pour améliorer leur niveau de vie.

A 6%, celui qui a amassé un capital de 100 000 francs dispose de 500 francs par mois à titre de produit de celui-ci, à 3% de 250 francs seulement et à 2% de moins de 170 francs. Sa réserve de manœuvre se trouve dans ce dernier cas considérablement réduite et ses possibilités d'adaptation singu-

lièrement plus minces car il ne faut pas oublier le tribut aveugle prélevé par le fisc. Et pour peu qu'un événement imprévu vienne amputer d'une part le capital de sécurité, les marges s'amenuisent encore. Aux servitudes de la vieillesse, viennent alors s'ajouter l'incertitude et aussi la hantise de l'avenir et celle de l'inflation.

Les variations excessives des taux, telles que celles que l'on a enregistrées au cours de ces dernières années, sont donc nuisibles à l'épargnant, qu'elles soient à la hausse, où elles engendrent des illusions, ou à la baisse, où alors la capitalisation s'amenuise tout comme le produit du capital.

Une certaine stabilité serait certes souhaitable. Elle est pour l'instant irréalisable, mais des mesures dans ce sens pourraient éventuellement être envisagées dans le cadre du 3^e pilier qu'il faudra bien ériger un jour, lorsque le 2^e pilier aura trouvé son statut. Jusque là, la condition de l'épargnant demeurera soumise à certains aléas.

La véritable protection de l'épargne se situe donc sur un plan différent de ce que prévoit l'initiative socialiste sur les banques. Et il ne fait aucun doute que ces dernières sont mieux placées quiconque pour la réaliser hors des

contraintes, dans l'accomplissement du rôle social qu'elles assument en pleine connaissance de cause.

Faisons leur donc confiance, comme l'épargnant qui leur confie ses économies.

F.C.

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Schweizerischer Bankverein

REVUE HEBDOMADAIRE DES MARCHÉS

Emissions de la semaine

- 3 1/4 % Chemie Holding Ems 79/92 à 100 % du 8 au 14. 2. 79.
- 2 3/4 % Lausanne 79/91 à 100 % du 8 au 14. 2. 79, 100 % pour la conversion.
- 2 3/4 % Canton de Zurich 79/92 à 100 % du 9 au 15. 2. 79, 100 % pour la conversion.
- 3 1/4 % Bucher-Guyer AG 79/90 à 100 % du 9 au 15. 2. 79.
- 2 3/4 % Centrale d'émissions des communes suisses 79/91 à 99 1/2 % du 12 au 16. 2. 79.
- 2 3/4 % Banque hypoth. du canton de Genève 79 à 100 % du 13 au 19. 2. 79, 50 % pour la conversion.
- 2 3/4 % Banque Cantonale des Grisons 79 à 99 1/2 % du 14 au 20. 2. 79, 100 % pour la conversion.
- 3 % Industrie Leasing Zurich 79/89 à 100 % du 14 au 20. 2. 79.
- 3 1/4 % Sprecher & Schuh 79 à 100 1/2 % du 14 au 20. 2. 79, 100 % pour la conversion.
- 3 1/2 % Pirelli Bâle 79/91 à 100 1/2 % du 15 au 21. 2. 79, 50 % pour la conversion, canton de Vaud 79 du 16 au 22. 2. 79.

Emission étrangère en francs suisses

- 3 3/4 % Royaume du Danemark 79/91 à 100.30 % du 14 au 19. 2. 79.

Bourses suisses

Après un début de semaine faible, où les cours ont enregistré des dégagements parfois assez importants, le marché s'est stabilisé dès mercredi pour redevenir un peu meilleur jusqu'à la veille du week-end. Ce repli des cours sur un large front est dû aux prises de bénéfice, bien sûr, ainsi qu'à la faiblesse du cours du dollar et à l'annonce de la hausse de l'indice des prix à la consommation pour le mois de janvier. Dès mercredi, l'abondance des liquidités ainsi que la demande soutenue en titres suisses ont réussi à faire changer la tendance de direction et les pertes initiales ont souvent été compensées. D'un vendredi à l'autre, l'indice général de la SBS a finalement légèrement reculé de 2.7 points pour se fixer au niveau remarquable de 333.9. Les éléments d'incertitude qui règnent en ce moment dans le monde, tant sur le plan économique que politique ont provoqué une hausse prononcée du

cours de l'or. Le métal jaune a atteint durant la séance de jeudi le cours très appréciable de \$ 254.75 l'once. Vendredi, par contre, le cours fléchissant pour se reprendre en fin de séance. Au dernier fixing de seize heures l'once coûtait \$ 247. - contre \$ 229.75 le vendredi 2 février.

Bourse de New York

Les événements qui se déroulent actuellement en Iran produisent des effets négatifs sur les marchés boursiers américains. Cette réaction est justifiée si l'on se réfère aux nombreux contrats qui ont vu leur annulation avec des entreprises de ce pays. De plus, la publication de la forte hausse des prix de gros pour le mois de janvier a jeté un froid sur ces marchés. D'un week-end à l'autre, l'indice Dow Jones a reculé de plus de 12 points.

Bourse de Londres

Les semaines se suivent et se ressemblent au London Stock Exchange dans le sens qu'aucune réaction même technique n'a réussi à faire monter les cours. Dans ce pays, le climat social continue à se détériorer et cette évolution ne semble pas devoir changer durant ces prochaines semaines. Seules les mines d'or se comportent bien en raison de la hausse du cours du métal jaune.

Bourses allemandes

Malgré les perspectives économiques relativement favorables pour 1979 dans ce pays, les investisseurs s'abstiennent toujours d'entrer dans ce marché provoquant ainsi un climat maussade. Seule la dernière séance de la huitaine a vu les cours se reprendre légèrement. Cette réaction de dernière heure n'a cependant pas suffi pour effacer les pertes initiales.

Bourse de Paris

La bourse de Paris n'a pas particulièrement brillé en début de semaine dernière. Dans un marché sans grande animation, les baisses se sont inscrites dans tous les secteurs économiques. Dès jeudi et jusqu'à la fin de la huitaine, on enregistrait une reprise technique intéressante. Ce réajustement a permis à l'indice de revenir au niveau de 86 contre 87.8 le vendredi précédent. Comme on pouvait s'y attendre, les emprunts indexés sur l'or ont fortement avancé.

Été peu favorable au tourisme

L'été 1978 n'a pas été favorable au tourisme suisse. Si l'industrie hôtelière avait enregistré une croissance de 7% en été 1977 et de 5% pendant la saison d'hiver 1977-1978, elle a vu le nombre des nuitées diminuer sensiblement entre mai et octobre 1978. Par rapport à l'été 1977, elles ont baissé de plus d'un million ou de 5,5% pour s'inscrire à 18,21 millions. Il est frappant de relever que l'évolution a été très différenciée entre les Suisses et les étrangers. Si le

tourisme national n'a régressé que de 0,7% pour s'inscrire à 7,41 millions de nuitées, le nombre de nuitées des étrangers dans notre pays a diminué de 8,5% pour s'établir à 10,8 millions. Cette évolution traduit sans aucun doute la rapide ascension du franc suisse.

D'ailleurs, de nombreux habitants de notre pays ont aussi préféré à la Suisse des destinations étrangères pour bénéficier d'un avantage de change.

Que nous réserve l'année boursière 1979?

L'année boursière 1978 a montré mieux que jamais à quel point il est difficile de prendre des décisions de placement efficaces dans un état de fragilité persistante du système économique et monétaire mondial. Plusieurs bourses importantes ont certes connu un essor inespéré, grâce à une liquidité surabondante. Cependant, pour l'investisseur opérant à partir du franc suisse, les considérations de timing et de sélection ont été reléguées au second plan par l'aspect monétaire, et ce particulièrement dans les cas les plus favorables. Ainsi, ce n'est qu'exceptionnellement que de nombreuses situations intéressantes aux bourses internationales auront pu être mises à profit par l'investisseur suisse. Par ailleurs, les marchés des obligations sur lesquels les écarts importants des taux d'intérêt incitaient à s'engager à l'étranger, n'ont offert qu'une protection partielle contre les fortes dépréciations monétaires.

Qu'en sera-t-il dans le proche avenir? Eu égard à la situation économique mondiale actuelle, on ne peut guère s'aventurer à faire des pronostics boursiers portant sur toute une année. Le changement extrêmement rapide des conditions générales exige une adaptation souple de la politique de placement. Une vue prospective sur les tendances monétaires et économiques fondamentales qui influenceront finalement les éléments de base de l'évaluation boursière - croissance des bénéfices et des dividendes des entreprises, niveau et tendance des taux d'intérêt et propension des investisseurs à prendre certains risques - est néanmoins susceptible de donner des points de repère pour des décisions de placement en 1979.

Quelles sont les perspectives découlant de la politique monétaire?

Les chances de succès des mesures de stabilisation du dollar prises à la fin de 1978 sont plutôt bonnes. Bien que techniquement le montant d'in-

tervention convenu ne puisse assurer un changement de tendance, il rend plausible la modification des priorités économique-politiques aux Etats-Unis. Un prochain recul de la croissance aux Etats-Unis devrait par ailleurs influencer l'évolution du déficit de la balance commerciale et les anticipations inflationnistes dans le sens d'une stabilisation du dollar, la constance de cette influence dépendra de l'orientation stabilisatrice donnée à la politique monétaire. L'augmentation plus forte que prévue du prix du pétrole décidée par l'OPEP pour 1979 pourrait cependant exercer une influence perturbatrice, à moins que ses effets ne puissent être neutralisés par des mesures appropriées.

Même après la constitution du Système monétaire européen (SME), des cours de change stables ne pourront être maintenus qu'avec peine au-delà d'une année, en raison des différences considérables entre les taux d'inflation des divers pays. Des tensions d'origine spéculatives ne peuvent donc pas être totalement exclues.

Aussi longtemps que la Banque nationale suisse soutiendra le DM, le franc suisse restera «de facto» lié à cette monnaie. De ce fait, la Suisse court cependant à peu près le même risque d'inflation que l'Allemagne. En théorie du moins, un renversement des anticipations en matière de change et, consécutivement, une stabilisation ou même un affaiblissement du franc ne sont donc pas exclus. Dans ce cas, la liquidité surabondante du marché des capitaux suisse devrait elle aussi se résorber.

De telles perspectives pré-supposent toutefois que les Etats-Unis comme les autres pays industrialisés poursuivent de manière conséquente leur politique monétaire actuelle, ce qui ne semble cependant pas encore être tout à fait assuré. Il reste à voir dans quelle mesure les Etats-Unis peuvent se permettre, également en vue des

élections de 1980, un recul de la croissance économique et une augmentation du chômage, comme prix de la stabilisation du dollar. Non seulement l'ampleur du ralentissement conjoncturel auquel il faut s'attendre jusque-là, mais aussi le succès à long terme de la stabilisation monétaire en dépendent. En dépit de l'harmonisation apparemment recherchée des taux d'inflation de différents pays industrialisés, celle-ci ne devrait être maîtrisée que difficilement de sorte qu'une amélioration durable de l'équilibre économique sur cette base demeure incertaine. Dans l'immédiat, aucun indice ne laisse entendre que les Etats-Unis se dirigent vers une récession grave. En Europe occidentale et au Japon, un développement conjoncturel légèrement positif peut être attendu, même après l'augmentation plus forte que prévue, du prix du pétrole pour 1979.

Après l'action concertée en vue de soutenir les monnaies, les perspectives sont de nouveau évaluées d'une manière un peu plus optimiste en Suisse. Une stabilisation ou même un affaiblissement du franc suisse pourrait en effet contribuer à une légère amélioration des ventes et des bénéfices des entreprises orientées vers l'exportation. En revanche, on ne peut guère s'attendre à un élargissement significatif des marges bénéficiaires. L'évolution de la bourse dépendra fortement de la situation sur les marchés des capitaux. Tant que la liquidité reste élevée, il ne faut s'attendre ni à d'importantes chutes des cours ni à des hausses massives des taux d'intérêt. La liquidité des marchés des capitaux dépend toutefois dans une grande mesure du développement des monnaies et des interventions de la Banque nationale.

En Allemagne, les nouvelles réductions fiscales, entrées en vigueur en janvier 1979, favoriseront les secteurs de la consommation et des investissements. Les cours des actions semblent cependant avoir déjà

escompté en partie cette évolution relativement positive.

Aux Pays-Bas, il faut s'attendre au mieux à des taux de croissance légèrement en hausse. Le chômage élevé devrait donc persister. La bourse a cependant déjà escompté dans une large mesure les perspectives économiques modérées.

En France aussi, les conditions économiques sont favorables pour une poursuite de l'activité économique modérée, alors que le taux d'inflation devrait se maintenir à un niveau très élevé. La très forte reprise des cours en 1978 semble tenir suffisamment compte de l'optimisme prudent prévalant actuellement.

En raison d'un endettement important des ménages ainsi que du haut niveau de l'inflation et partant des taux d'intérêt, on s'attend à une croissance momentanément négative aux Etats-Unis. La volonté clairement formulée de combattre l'inflation devrait avancer cette récession. Nous prévoyons cependant une amélioration de la situation économique vers la fin de 1979, ainsi qu'un renversement des taux d'intérêt après qu'ils auront progressé dans une première étape. Ce serait là le signal d'un changement de tendance à Wall Street, marché qui continuera sans doute à reculer encore dans l'immédiat. Dans une optique à moyen et plus long terme, celui-ci se trouve actuellement déjà à un niveau fondamentalement intéressant (rapports cours/bénéfice, cours/fonds propres, niveau du rendement).

Grâce au maintien de la relance de la demande intérieure (fort accroissement des investissements), le Japon devrait poursuivre son expansion économique, ralentie il est vrai par rapport au passé. Le haut niveau des cours du marché japonais, qui est très volatile, a déjà largement escompté les perspectives favorables, de sorte qu'une prudence particulière est de mise lors d'engagements.

OFFRES ET
DEMANDES D'EMPLOIS

Sarnafil®
Sarnacel®

Nous sommes une entreprise suisse de moyenne importance, dans l'industrie des matières plastiques. Nous devons faire face à une demande toujours croissante concernant notre produit de pointe « Sarnafil », matériau d'étanchéité.

Afin de pouvoir informer et conseiller encore mieux et plus rapidement nos clients: architectes, maîtres d'œuvre et entrepreneurs (ferblantiers, étancheurs), nous cherchons un

conseiller technique
pour les cantons de Vaud et du Valais

Nous attachons de l'importance aux conseils techniques spécialisés et sérieux. Les postulants doivent posséder de solides connaissances générales dans le domaine de la construction. De même, il est nécessaire d'aimer le contact avec la clientèle, d'avoir du flair pour la vente et de l'intégrité caractéristique.

Les postulants parfaitement bilingues (français-allemand) trouveront dans notre entreprise une situation intéressante et indépendante.

Le salaire et les frais sont en rapport avec les exigences demandées. Les offres de service avec curriculum vitae et prétentions de salaire sont à faire parvenir à l'adresse ci-dessous. Nous examinerons celles-ci rapidement et vous garantissons une discrétion absolue.
22-3501

Sarna Plastiques SA.
35, chemin de Bonne Espérance
1006 Lausanne Tél. (021) 29 54 13

CAS - Club alpin suisse
Section des Diablerets

met au concours le poste de

gardiennage de la cabane
du Trient

Les candidats devront être en mesure d'assurer le gardiennage complet d'une cabane de haute montagne, alt. 3170 m. Préférence serait donnée à un couple

Le cahier des charges, le contrat de gardiennage et tous renseignements peuvent être obtenus auprès du président de la commission des cabanes p.a. Raphaël Abbet, route du Châtelard 26, 1018 Lausanne Tél. 021/37 81 01

Les offres de service sont à adresser à cette même adresse pour le 28 février 1979, dernier délai

CAS section Diablerets

Agence de voyages à Sion
engage

secrétaire

Nous demandons:
- français - anglais - allemand, parlé et écrit,
- connaissances et expériences commerciales,
- avantage sera donné à personne ayant déjà travaillé dans la branche

Faire offre sous chiffre P 36-900915 à Publicitas, 1951 Sion

Le Forum suisse de l'énergie
recommande de voter

NON
à l'initiative antinucléaire

Le Forum suisse de l'énergie, auquel appartiennent près de la moitié des parlementaires fédéraux de tous les grands partis (PDC, PRD, UDC, AI, PS), des hommes politiques cantonaux, ainsi que des représentants de la science et de l'économie, adresse aux citoyennes et aux citoyens suisses l'appel suivant:

Le 18 février prochain, nous aurons à nous prononcer sur l'initiative antinucléaire. Notre choix aura une importance fondamentale pour la politique énergétique future de notre pays.

La situation économique particulière de notre pays et son climat relativement rude font une nécessité d'un approvisionnement en énergie sûr et suffisant. Notre dépendance à l'égard du pétrole - qui provient essentiellement d'un Moyen-Orient politiquement instable et dont on sait qu'il se raréfiera à terme - exige que nous élargissions à temps notre base énergétique. Une pénurie prolongée, à plus forte raison s'il s'agit d'électricité, aurait des répercussions très graves sur l'emploi et sur le niveau de vie de l'ensemble de la population.

L'initiative antinucléaire compromet l'achèvement des centrales nucléaires en chantier et empêche tout recours aux installations futures dont nous pourrions avoir be-

soin. Elle contient en outre des dispositions qui pourraient impliquer la désaffectation des trois centrales en activité, qui couvrent d'ores et déjà 20 pour cent de nos besoins en électricité. L'initiative antinucléaire a pour but de freiner une source d'approvisionnement éprouvée et favorable à l'environnement, alors que le bien-être de la Suisse dépend également d'un usage modéré de l'énergie nucléaire.

La nouvelle loi sur l'énergie atomique, dont la récente révision a été acceptée par les Chambres à la quasi-unanimité, est beaucoup plus sévère que la législation en vigueur jusqu'ici. Elle subordonne les centrales futures à la preuve d'un besoin réel en énergie électrique. Elle confère en outre un droit d'opposition à chacun. Elle donne satisfaction aux légitimes exigences de la population quant aux déchets radioactifs. Les autorisations ne seront accordées que si leur élimination sûre et définitive est garantie.

L'initiative antinucléaire ne présente aucun avantage par rapport à la nouvelle loi. Elle est rétrograde dans la mesure où elle entrave un avenir raisonnable et responsable.

C'est pourquoi le Forum suisse de l'énergie invite à voter «non» à l'initiative antinucléaire.

Forum Suisse de l'énergie, direction

MM. Conseiller national A. Albrecht (PDC), Buochs
Conseiller national W. Allgöwer (AI), Bâle, vice-président
Conseiller d'Etat R. Bachmann (PS), Soleure
G. Baumann, ing. dipl. EPF, Baden
Conseiller aux Etats H. U. Baumberger (PRD), Herisau, président
J. Bienz, ing. dipl. EPF, Winterthur

Conseiller national A. Bussey (PS), Romanel-sur-Lausanne
Professeur F. Casal, Rapperswil
Conseiller national M. Chopard (PS), Untersiggenthal
Conseiller aux Etats P. Dreyer (PDC), Villars-sur-Glâne
Conseiller aux Etats A. Egli (PDC), Lucerne

Conseiller national E. Freiburghaus (UDC), Rüfenacht
Conseiller national L. Generali (PRD), Muralto
Professeur H. Gränicher, Würenlingen
Conseiller national B. Hunziker (PRD), Aarau
Conseiller national W. Meier (PS), Allmendingen

Professeur J.-J. Morf, Lausanne
Conseiller national H.R. Nebiker (UDC), Diegten
Professeur H. Oeschger, Berne
ancien Conseiller national W. Sauser (EVP), Zurich
Madame la Conseillère nationale L. Spreng (PRD), Fribourg
M. Professeur W. Traupel, Zurich

Publicitas 21 21 11

On cherche pour Sion

nurse

ou

jeune fille

pour garder 2 enfants (5 et 3 ans)

Ecrire sous chiffre P 36-300317 à Publicitas, 1951 Sion

Colonie de vacances (Jura vaudois) cherche pour juillet 1979

monitrices moniteurs

Tél. 022/59 15 67 ou 59 16 28

Restaurants Salon de l'auto à Genève A. Canonica

cherche du 1^{er} au 11 mars

cuisiniers

Tél. 022/28 62 44



Pour le mois de mai 1979 nous engageons jeune fille ayant terminé son apprentissage de banque en qualité

d'employée de bureau

Conditions de travail agréables Station Valais central

Offres sous chiffre P 36-900891 à Publicitas, 1951 Sion

Ingénieur ETS

en génie civil, 27 ans, cherche place dans entreprise ou bureau d'ingénieur situé dans le Valais central. Entrée immédiate ou à convenir. Ecrire sous ch. P 36-21589 à Publicitas, 1950 Sion

Pour entrée immédiate ou à convenir, nous cherchons

chefs menuisier-charpentier

responsables de l'atelier de menuiserie de l'usine de préfabrication. Emploi comportant responsabilités

Eventuellement

contremaître

pour surveillance et contrôle de la production en usine et s'intéressant à la confection des moules.

Salaire à convenir selon capacités. Bonnes prestations sociales - Travail assuré

Faire offres à **MATÉRIAUX S.A. CRESSIER - 2088 CRESSIER/NE**
Tél. 038/48 11 33



Fabrique de machines et d'équipements pour le cartonnage et les arts graphiques cherche plusieurs

mécaniciens

titulaires du certificat fédéral de capacité et ayant quelques années de pratique, en vue de les former comme

monteurs externes

Ces nouveaux collaborateurs, après formation, seront chargés d'assurer le montage et l'entretien de nos machines chez les clients

Cette activité exige de nombreux voyages à l'étranger.

Horaire libre - Restaurant d'entreprise.

Date d'entrée à convenir.

Faire offres avec curriculum vitae détaillé et copies de certificats à **BOBST SA**, réf. 400.1, case postale, 1001 LAUSANNE
Tél. 021/25 01 01

Grande liquidation partielle

pour fin de bail dans notre magasin de **SIERRE**
Rue du Bourg 27 du 15.2.1979 au 31.3.1979

Profitez de nos importants rabais
allant de **20 à 30%** sur tout le stock

Grand choix de toutes provenances

Avis aux amateurs: grande liquidation de tapis fins
(de beaux tapis à la portée de toutes les bourses)
Kéchan fin - Isphaan - Ghoum - Nain - Tébriz - soie = extra fins



Une affaire à ne pas manquer !!!
Venez et comparez !

gamgoum

Le grand spécialiste du beau tapis

Sion

Av. de la Gare 30
Tél. 027/22 33 48

Sierre

Rue du Bourg
Tél. 027/55 72 16

N Jour et nuit à votre service...
grâce à la technique d'impression la plus moderne

innovation



ELEGANZA ITALIANA
Semaines Italiennes

Les accessoires font le chic!

Ils donnent même cette allure particulière qui conduit à la véritable élégance.

Voici les accessoires en vedette cette année dans toutes les collections italiennes de printemps.

Les sacs Emilio Carducci par exemple. Réalisés en cuir de toute beauté, ils se reconnaissent à leurs finitions impeccables et à leur grille discrète «EC».



Sac-pochette en noir, cognac ou bordeaux. 109.-

Sac-pochette à divisions intérieures en noir, marron ou bordeaux. 119.-

Pochette pour messieurs avec divisions intérieures en noir, cognac ou bordeaux. 89.-

Emilio Carducci
ROMA

Grand succès mode: le châle à nouer de 150 cm de long. Pur coton et 5 coloris. 8.95

Toute dernière nouveauté sous le soleil de l'Italie: des sacs en paille naturelle qui vous accompagneront tout l'été:

Sac en paille 24.90
Sac en paille 24.90
Sac-pochette en paille 12.90

Premiers papillons du printemps: les foulards aux teintes chatoyantes...

Carré en crêpe artificiel aux plis souples. Vert/beige, noir/beige ou bordeaux/beige. 80 x 80 cm. 9.90



Notre force, c'est le choix

Excellent miel d'abeille de fleurs alpestres

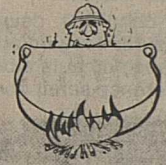
du Simplon. Première qualité, rare, couleur brun clair, d'un arôme spécial, réputé comme remède qui devrait avoir sa place dans chaque ménage. Est expédié dans des bidons de 5 kg contre facture.
R. Gentinetta, apiculteur-déplaçant
3930 Viège - Tél. 028/46 24 74
36-12360

A vendre
deux taurillons
2 et 3 mois issus de mère de très bonne ascendance
Tél. 027/55 24 23
36-21581

A louer à Martigny
magnifique 3 1/2 pièces
tout confort
Tél. 026/2 31 13
36-2649

A vendre
taurillon
avec marque métallique, race d'Hérens
Jean Perren Mollens
Tél. 027/41 37 80
36-21579

A louer à Martigny centre ville
appartement soigné dans bâtiment ancien (concerge), 4 pièces, cuisine habitable, balcons, soleil, tranquillité
Fr. 310.- + charges Mars ou à discuter
Tél. 026/2 22 18
*36-400153



La solution: une annonce dans le **Nouveliste**.

On cherche à acheter à **Ovronnaz** mayens de Chamoson, mayens d'Arbaz **parcelle de 500 à 1000 m2**
Faire offre sous chiffre P 36-900916 à Publicitas, 1951 Sion

Votre journal

Nouveliste
et Feuille d'Avis du Valais

Chaque jour près de **40 000** exemplaires

Non... pas au volant!



Un bon conseil de la section valaisanne du Touring-Club suisse

Participez à notre grand

CONCOURS 3 Fiat Ritmo à gagner



et de nombreux autres prix de valeur: par exemple des Vespas, des week-ends à Rome par vol de ligne d'Alitalia, des vacances en Sardaigne, des vélos de course etc. (Des prix pour un montant total de plus de Fr. 70 000.-)

Questions:

1. Quel est le nom de cette femme célèbre?

- Santa Lucia
- La Joconde
- Mama Leone



2. Quel est le nouveau modèle de Fiat que notre concours vous permet de gagner?

- Ritmo
- Disco
- Torino

3. Où se trouve le Colisée?

- à Milan
- à Venise
- à Rome



Veuillez marquer d'une croix la réponse exacte et déposer ce bulletin dans une des urnes prévues à cet effet, d'ici au 24 février 1979.

Nom: _____

Prénom: _____

Rue: _____

NP: _____

Localité: _____

Conditions de participation au concours

La participation est ouverte à tous gratuitement et sans obligation d'achat. Toutes les réponses exactes parvenues avant la date limite seront tirées au sort sous la surveillance de notre service juridique. La date limite est fixée au 24 février 1979. Les gagnants seront avisés par écrit. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet de ce concours. La liste complète des gagnants sera à disposition du Service Clients de notre magasin. Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement. Les membres du personnel du Groupe INNOVATION/GRAND PASSAGE/JELMOLI ne peuvent pas participer à ce concours.



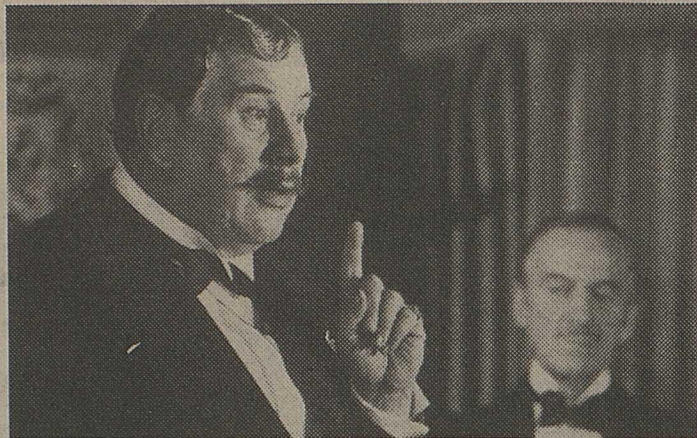
SUR NOS ECRANS par Hermann Pellegrini



On joue les prolongations

Cette semaine, les cinémas jouent les prolongations: *Mort sur le Nil*, *Le gendarme et les extra-terrestres* restent à l'affiche des salles de Sierre, Sion, Martigny et Monthey. Parmi les nouveautés, les cinéphiles retiendront le rendez-vous que leur fixe François Truffaut, dont le dernier film, *L'amour en fuite*, est présenté, en avant-première, à Crans et à Haute-Nendaz. Dans la production courante, *La grande bataille*, *Les bronzés* méritent à peine une mention.

Une autre prolongation est largement justifiée, celle de *L'arbre aux sabots* d'Ermano Olmi, palme d'or combien méritée à Cannes. Cette œuvre d'inspiration paysanne se déroule au rythme des saisons et chante les bonheurs simples. Elle nous renvoie à nos sources et souligne combien de peines ont été supportées par ceux qui nous ont précédés. Elle nous enseigne enfin à distinguer l'essentiel



Peter Ustinov (Hercule Poirot) et David Niven dans *Mort sur le Nil*.

Dès les premières images du film de John Guillermin, apparaissent sur l'écran l'univers familial, les schémas classiques d'Agatha Christie: le lieu clos, un meurtre, plusieurs suspects, un

éblouissant Peter Ustinov et quelques comédiens étonnants sous leur maquillage: David Niven, Bette Davis, Maggie Smith, Angela Lansbury.

(Sierre, Casino; Sion, Capitole).

Jean Girault a entrepris de parodier les films de science-fiction, dans la 4^e aventure des joyeux pandores tropéziens. Les «extra-terrestres» qui troublent la quiétude du brigadier Cruchot (Louis de Funès), présentent cette particularité de pouvoir prendre à volonté l'apparence et la voix de n'importe quel être humain. Ce qui crée la plus totale confusion.

L'idée de départ n'était pas mauvaise. Mais le réalisateur n'en tire pas un grand parti. Il travaille dans la grosse rigolade, le comique facile. Il n'exploite pas toutes les possibilités de sa vedette, Louis de Funès, qui aurait intérêt à mieux choisir ses scénarios. Les autres comédiens lui servent la soupe, alors qu'ils sont capables de faire beaucoup mieux. Parmi les gags réussis du *Gendarme et des extra-terrestres*, on retiendra les expressions empruntées au langage publicitaire qui se glissent dans tous les dialogues. Mais, là encore, Jean Girault, qui ne manque pas de fantaisie ni d'inventions, semble se retenir. Le filon des «Gendarmes» serait-il en voie d'épuisement?

(Sierre, Bourg; Sion, Arlequin; Martigny, Etoile.)



Galabru et Louis de Funès à la tête des pandores tropéziens.

de l'accessoire. Et croyez-moi, ces paysans lombards de la fin du siècle dernier, ressemblent comme des frères à ceux qui firent le Valais. (Martigny, Etoile; Saint-Maurice, Zoom, séances d'art et d'essai).

Pour mémoire (voir NF du 7 février), rappelons qu'on peut apprécier le charme nostalgique de *Mort sur le Nil* et consommer sans déplaisir *Le gendarme et les extra-terrestres*.

décor exotique et Hercule Poirot, toutes ses «cellules grises» en éveil. Ce film policier à l'ancienne, sorti tout droit de la collection du «Masque», ce jeu de l'énigme procure un plaisir incontestable, même si quelques longueurs et de discutables retours en arrière cassent la vigueur du récit. *Mort sur le Nil*, c'est du cinéma agréablement désuet, doublement rétro, par son style et son sujet, et surtout parfaitement interprété par un

En avant-première

L'AMOUR EN FUITE

de François Truffaut

En 1959, François Truffaut réalisait *Les 400 coups* dont le personnage central était Antoine Doinel, son double en quelque sorte. Antoine Doinel apparaissait ensuite dans un sketch de *L'amour à vingt ans* et dans deux autres films: *Baisers volés* et *Domicile conjugal*. *L'amour en fuite* se présente comme une conclusion du cycle Doinel et un résumé des thèmes chers à l'auteur de *La nuit américaine*. L'éternel adolescent, toujours inquiet, toujours instable, retrouve, au gré d'une existence désordonnée ou des caprices de



Dany, Jean-Pierre Léaud et Claude Jade dans *L'amour en fuite*.

hasards romanesques les êtres qui ont traversé sa vie.

François Truffaut introduit dans son dernier film des séquences de ses œuvres précédentes, expérience unique, rendue possible par la présence constante du même personnage

et du même acteur, à des âges différents.

Cela donne naissance à un film attachant, intelligent, touchant et drôle parfois.

(Crans, Cristal, mercredi; Haute-Nendaz, Cinalpin, vendredi.)

La grande bataille

d'Umberto Lenzi

La «grande bataille» évoquée par le titre est celle de Kassérine-Mareth qui se déroula du 16 décembre 1942 (début de la retraite de l'Afrika Korps), au

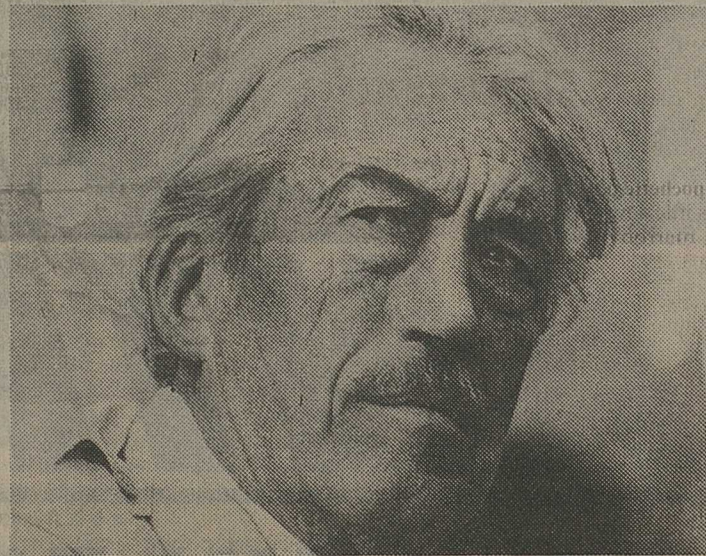
13 mai 1943 (capitulation des forces de l'Axe en Afrique du Nord). Les historiens nous apprennent que ce fut une mêlée confuse, notamment Adolphe Goutard qui y participa à la tête

de ses tirailleurs marocains. Ce collaborateur de *La Croix*, révèle également que cette bataille fut le premier affrontement des Américains et des Allemands.

Le scénario ne se limite pas à la description du combat. Le film débute en 1936. Le Reich organise les Jeux olympiques et, à cette occasion six personnes se rencontrent. Les convives du repas se retrouveront quelques années plus tard en Afrique du Nord. Avant la bataille, Umberto Lenzi décrit le destin de chacun et bien sûr, son récit se disperse, au détriment de l'action. Et c'est bien dommage, car les scènes de guerre, trop réduites par rapport à l'ensemble, sont parfois saisissantes.

De ce mélange de destinées entrecroisées, émergent quelques personnages, grâce à d'excellents interprètes: John Huston (O'Hara), Stacy Keach (Roland) et Samantha Eggar (Annelise Ackermann). Les autres acteurs sont conventionnels ou consternants. Visiblement, le réalisateur a été dépassé par son sujet, et l'ampleur des moyens qui lui ont été fournis.

Martigny, Corso.



Le grand réalisateur américain, John Huston, tient le rôle d'un correspondant de guerre dans *La Grande bataille*.

Les bronzés

de Patrice Leconte

Ce film est l'adaptation cinématographique d'un gros succès du café-théâtre le «Splendid», intitulé *Amour, coquillages et crustacés*, satire dévastatrice des clubs de vacances et des loisirs collectifs.

Une vingtaine d'estivants débarquent de nuit dans un club de vacances, bien décidés à profiter au maximum de leur semaine de détente. Toute une faune hétéroclite est rassemblée dans le camp qui, pour ne pas faillir à la tradition, accueille ses hôtes en fanfare, se plie aux canulars des gentils animateurs, offre des spectacles improvisés, des jeux débiles.

Les auteurs ont voulu faire le procès d'une certaine forme de

la bêtise contemporaine. Mais la conduite du procès laisse à désirer. Le scénario est mal ficelé, la satire pas assez poussée. Si la photographie est agréable, la mise en scène est d'une rare platitude. L'entraîn de la troupe, contagieux sur les planches, ne passe pas l'écran. Le temps d'une scène - la mort accidentelle d'un des animateurs - le film prend les allures d'un pamphlet vengeur. Mais le reste du temps la complaisance l'emporte sur la mise en boîte. Invités du club, réalisateurs, auteurs et comédiens n'ont pas osé aller jusqu'au bout de leurs intentions pourtant saines: détourner à jamais les gogos des divertissements collectifs qui favorisent les dévouements vulgaires.

Monthey, Montheolo.



Les bronzés, une mise en boîte des clubs de vacances.

LES MEILLEURES RECETTES 1978

La revue française *Les fiches du cinéma* publie cette semaine les listes des films qui ont obtenu les meilleures recettes 1978, en France et aux Etats-Unis. La lecture de ces palmarès commerciaux révèle les préférences du public. Elles vont aux films de divertissement ou très spectaculaires ou encore aux œuvres liées à une mode. Le disco, par exemple, triomphe en France comme aux Etats-Unis, avec sa grande vedette cinématographique, John Travolta. On se consolera en pensant que la mode est éphémère. Les places honorables de *L'arbre aux sabots*, de *Sonate d'automne*, de *Julia* sont une consolation pour les cinéphiles, qui se refusent à confondre le 7^e art et l'industrie cinématographique.

On remarquera qu'aucun film européen ne figure dans la liste des meilleures recettes américaines. Mais trois films provenant des Etats-Unis occupent les premières places du bilan français.

A propos de *Rencontres du troisième type*, il faut signaler que ce grand succès va ressortir, cette année, avec vingt minutes de projection supplémentaires. On y verra enfin l'intérieur du vaisseau spatial.

Meilleures recettes 1978 (France)

(Résultats arrêtés au 26 décembre 1978)

1. *Grease* (USA)
2. *La fièvre du samedi soir* (USA)
3. *Rencontres du troisième type* (USA)
4. *La cage aux folles* (France-Italie)
5. *La carapate* (France)
6. *La zizanie* (France)
7. *Je suis timide, mais je me soigne* (France)
8. *La coccinelle à Monte-Carlo* (USA)
9. *L'hôtel de la Plage* (France)
10. *Tendre poulet* (France)
11. *Emmanuelle 2* (France-Italie)
12. *Cendrillon* (USA)
13. *Peter et Elliott le dragon* (USA)
14. *Une histoire simple* (France)
15. *Mort sur le Nil* (Grande-Bretagne)
16. *La petite* (USA)
17. *Les dents de la mer* (II) (USA)
18. *Les bronzés* (France)
19. *L'arbre aux sabots* (Italie)
20. *Comment se faire réformer* (France)
21. *La femme libre* (USA)
22. *Robert et Robert* (France)
23. *Midnight Express* (Grande-Bretagne)
24. *Préparez vos mouchoirs* (France)
25. *L'état sauvage* (France)
26. *Vas-y maman* (France)
27. *La ballade des Dalton* (France)
28. *Sonate d'automne* (Suède)
29. *L'amour violé* (France)
30. *L'argent des autres* (France)

* Exclutivité non terminée.

- Randal Kleiser
- John Badham
- Steven Spielberg
- Edouard Molinaro
- Gérard Oury
- Claude Zidi
- Pierre Richard
- Robert Stevenson
- Michel Lang
- Philippe de Broca
- Francis Giacobetti
- Walt Disney
- Don Chaffey
- Claude Sautet
- John Guillermin
- Louis Malle
- Jeanot Szwarc
- Patrice Leconte
- Ermano Olmi
- Philippe Clair
- Paul Mazurski
- Claude Lelouch
- Alan Parker
- Bertrand Blier
- Francis Girod
- Nicole de Buron
- Morris-Goscinny
- Ingmar Bergman
- Yannick Bellon
- Christian de Chalonge

Meilleures recettes 1978 USA

1. *Grease*
2. *Rencontres du troisième type* (reprise)
3. *National lampoon's animal house*
4. *Les dents de la mer* (II)
5. *Le ciel peut attendre*
6. *La guerre des étoiles* (reprise)
7. *Hooper*
8. *Foul play*
9. *La malédiction de la panthère rose*
10. *Up in smoke*
11. *The end*
12. *Le privé de ces dames*
13. *L'épreuve de force*
14. *Le grand frisson*
15. *Peter et Elliott le dragon*
16. *Le tournant de la vie*
17. *House calls*
18. *Morts suspectes* (Coma)
19. *Damien - La Malédiction II*
20. *Capricorne one*
21. *Julia*
22. *Sergent Pepper's Lonely Hearts Club Band*
23. *La femme libre*
24. *The fury*
25. *Hot lead, gold feet*
26. *Midnight Express*
27. *Drôle de séducteur*
28. *Ho god* (reprise)
29. *Late great planet earth*
30. *F.I.S.T.*

* Films inédits en France au 1^{er} janvier 1979.



Grease, avec John Travolta, marque le triomphe de la mode disco.

La Fiat Ritmo et le plaisir de conduire; la Ritmo est une voiture riche en plaisirs. Le plaisir que procurent les CV cachés sous son capot. Le plaisir de l'avoir toujours bien en main. Un plaisir tout à fait avouable, d'ailleurs. Le plaisir Ritmo n'ayant rien de déraisonnable. Mais à quoi bon les longs discours. C'est un plaisir même. Allez, avant! Alors, avant! Rendez-vous chez l'agent Fiat! Pour l'essayer, s'y asseoir et s'en réjouir.



La Fiat Ritmo et l'économie. Exemple: grâce à sa carrosserie d'un aérodynamisme exemplaire elle ne consomme que 8,5 litres aux 100 kilomètres (norme DIN).



La Fiat Ritmo et le confort: elle consacre 82% de son espace aux passagers et à leurs bagages. Nous avons éliminé au maximum les sources de bruit de sorte qu'à peine un murmure ne pénètre dans le confortable habitacle.

La Fiat et le rapport prix/valeur: en deux mots: ça colle! Voyez donc tout ce qu'inclut le prix de la 75 CL: 5 vitesses, servo-freins, compte-tours, montre digitale, dégivreur de vitres latérales, pare-soleil à l'arrière, essuie-lave-glace sur la lunette arrière. Pour ne citer que cela.



La Fiat Ritmo et la protection-client: même après l'achat, Fiat prend soin de ses clients. Avec la garantie d'un an, la garantie anticorrosion de 2 ans et l'assurance frais de réparation Helvetia de 30 mois. Et avec le service fiable des 450 agents Fiat.

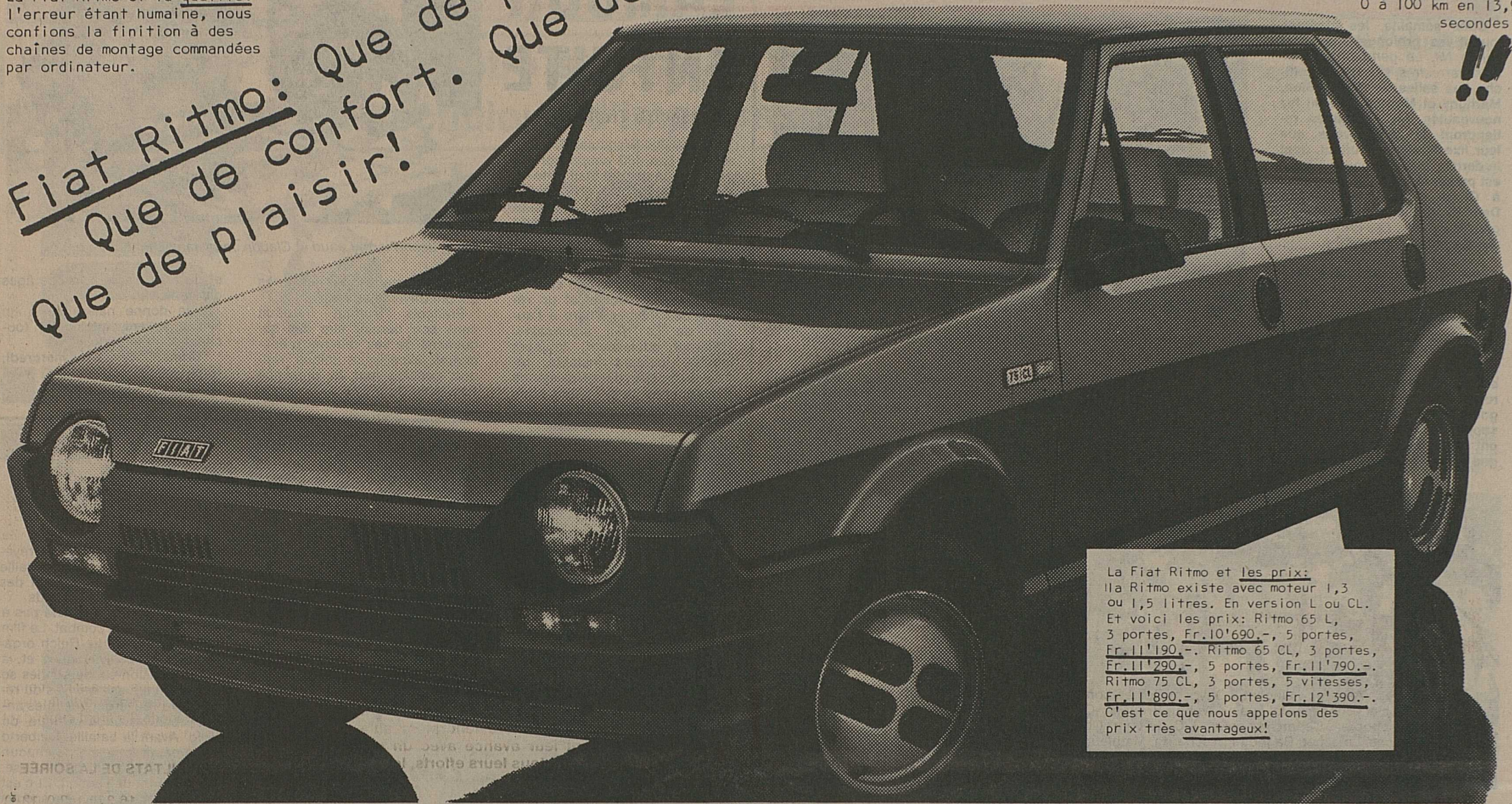
La nouvelle Ritmo m'intéresse. Veuillez s.v.p. m'envoyer votre documentation.

Nom _____
Prénom _____
Rue _____
NPA/Localité _____
Envoyer à Fiat (Suisse) SA,
Service publicité,
108, rue de Lyon,
1211 Genève 13.

La Fiat Ritmo et les performances: selon le moteur, elle développe 65 ou 75 CV. Avec 75 CV, par exemple, elle passe de 0 à 100 km en 13,9 secondes.

La Fiat Ritmo et la qualité: l'erreur étant humaine, nous confions la finition à des chaînes de montage commandées par ordinateur.

Fiat Ritmo: Que de performances. Que de confort. Que de plaisir!



La Fiat Ritmo et les prix: La Ritmo existe avec moteur 1,3 ou 1,5 litres. En version L ou CL. Et voici les prix: Ritmo 65 L, 3 portes, Fr. 10'690.-, 5 portes, Fr. 11'190.-. Ritmo 65 CL, 3 portes, Fr. 11'290.-, 5 portes, Fr. 11'790.-. Ritmo 75 CL, 3 portes, 5 vitesses, Fr. 11'890.-, 5 portes, Fr. 12'390.-. C'est ce que nous appelons des prix très avantageux!

AVANTI FIAT!

AGENCE FIAT

UN ESSAI S'IMPOSE...

GARAGE 13 ETOILES Reverberi S.A.

| | | |
|---|--|---|
| Jean Bétrisey Sierre 027/55 43 79 | Alphonse Vuistiner Sion 027/23 47 76 | Roger Valmaggia Monthey 025/4 10 39 |
|---|--|---|

36-2848

Martigny
Salle Communale
Vendredi 16 février dès 20 h. 30

LOTO

des samaritains et le M.P.F.

Abonnements:
1 carte Fr. 25.-
2 cartes Fr. 40.-
3 cartes Fr. 50.-
par la même personne.

Aperçu des lots:
Jambons, fromages, paniers garnis.

216 Gudrun Pausewang

L'ENLEVEMENT DE DONA AGATA

Copyright by Cosmopress, Genève

Elle était debout, accoudée au dossier d'un fauteuil, le visage rayonnant, enjoué.

— J'espère que vous aurez passé une journée agréable, doña Agata. Et aussi qu'elle ne vous aura pas paru trop longue.

— Pas du tout! Au contraire! Jamais journée n'a passé aussi vite.

Don Manolin, surpris, la regarda attentivement:

— Comment cela? Hier soir, je vous ai quittée presque désespérée.

— Je me suis plongée dans votre bibliothèque.

— Il y a plusieurs livres fort intéressants, dit-il d'une voix qui manquait soudain d'assurance.

— Et comment! Mais surtout leurs dédicaces...

Le visage de doña Agata exprimait la jubilation la plus intense. Elle tourna un bouton et le bruit de la musique devint assourdissant.

— ... Hé oui! La moitié de ces livres sont dédicacés. Et savez-vous à qui? A un certain don Manolin ou à une certaine doña Carlota!

Comme atteint par la foudre, don Manolin ne bougeait plus.

— ... Et trois de ces dédicaces, figurez-vous, sont de ma propre main!

— Je sais, je sais... bégaya-t-il.

— Oui?

— J'ai aussi enlevé cette bibliothèque. Elle provient de la maison de don Manolin.

— Idiot!

— Mais si, c'est à cause de vous que je l'ai volée pour que vous ayez ici quelque chose qui vous aide à passer le temps... Oui... puisque vous étiez parents tous les deux, j'ai pensé que vous aviez peut-être les mêmes goûts littéraires...

— Maintenant, ça suffit! Tu mens comme un arracheur de dents, et très mal, par-dessus le marché!

En quelques petits pas rapides, elle fut près de lui; après avoir arraché d'une main ferme le bas qui lui déformait le visage et qu'elle jeta à travers la chambre, elle assena à don Manolin une paire de gifles retentissantes avant même qu'il eût repris ses esprits.

(A suivre)

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Société suisse
désire acquérir directement du **constructeur dans différentes stations des Alpes valaisannes**

30 résidences secondaires

appartements et/ou chalets (sur plan ou en construction)
Exigences:
- plans détaillés au 50°
- surface exacte
- situation de l'immeuble
- descriptif technique
- documentation de vente
- prix avantageux (contingent suisse)
- conditions de paiement

Faire offre détaillée sous ch. P 36-900910 à Publicitas, 1200 Genève

France - Charante - Maritime
près de **LA TREMBLADE**, bord de mer à 7 km, à vendre

splendide maison
sur terrain de 2900 m2
comprenant deux étages (rez-de-chaussée et 1^{er}), chauffage au mazout, garages et dépendances. Libre en juillet. **Prix FF 700 000.-**.
Agence s'abstenir

Tél. 027/38 27 33 M. Horace PIQUEREZ, 1961 Champlan 36-300326

A vendre à **Sierre**

menuiserie
comprenant atelier avec 3 établis, machines fixes avec outillage, bureau, atelier surface 160 m2
Terrain 500 m2

Tél. 027/55 28 52

A vendre

café « Au Guillaume Tell » à Troistorrents

Immeuble 3 étages + rez avec colonne à essence. Possibilité d'aménager appartement ou dortoir.
Reprise d'hypothèque

Ecrire sous chiffre P 36-900918 à Publicitas, 1951 Sion

A vendre à **Salvan**

chalet de 5 pièces
Construction récente.
Chauffage central
Situation indépendante
800 à 900 m2 de terrain

Tél. 026/8 14 99 midi ou soir 36-21576

A louer à **Sion**
Rue Chanoine-Berchtold

appartement 4 pièces
Loyer Fr. 500.- charges comprises
Date d'entrée 1^{er} avril ou à convenir

Agence immobilière Armand Favre, Sion
Tél. 027/22 34 64 36-207

Martigny, Maladière 8

2-pièces
hall, cuisine, bains-WC, Fr. 280.- plus charges. Confort moderne, à proximité des magasins, transports et CFF.
Pour visiter: 026/2 26 64

Gérances P. Stoudmann-Sogim S.A. Maupas 2, Lausanne
Tél. 021/20 56 01

A louer à **Sion**
centre ville

studio meublé

Tél. 027/22 23 89 36-2670

A vendre, par privé suisse, à

Cavalaire s/mer (Côte d'Azur)

très belle

maison provençale

de 4 pièces avec parc de 1500 m2
Vue imprenable sur la mer et la station. Prix particulièrement intéressant.

Pour tout renseignement ou visite sur place, tél. au 026/8 42 92 pendant les heures de bureau

36-21411

A vendre à Noës

terrain à bâtir 1320 m2
(vigne plus inculte)

Très belle situation.
Accès facile.
Fr. 65.- le m2

Pour tous renseignements s'adresser à
Agence Marcel Zufferey, Sierre
Tél. 027/55 69 61 36-242

A louer à **Sion, quartier Ouest**

grand studio meublé

Date d'entrée 1^{er} mars ou convenir

Agence immobilière Armand Favre, Sion
Tél. 027/22 34 64 36-207

Saint-Maurice
A vendre

appartement 3 pièces
à l'état de neuf
Fr. 85 000.-

appartement 4 pièces
Fr. 95 000.-
Mise de fond dès Fr. 15 000.-

Tél. J.-L. Hugon, 1920 Martigny
Bureau 026/2 16 40

ESPAGNE ET SARDAIGNE, villa de vacances confortable, piscine privée, situation ensoleillée au bord de la mer, tranquillité, dans forêt de pins (oc. 14.7-11.8) 8027 Zurich, Bederstr. 51, F. Schmid.
Tél. 01/202 10 00

A vendre

maison indépendante
à **Venthône**, 75 m2 habitables avec loggia et balcon + remise, chauffage électrique par accumulation, 40 m2 de sous-sol avec carnotzet et une place de parc (Pour traiter Fr. 30 000.-)
Tél. 027/22 12 43 36-2232

VEYRAS à 1 km du centre

de Sierre villa
7 pièces **Fr. 240 000.-**

S'adr. à case postale 37, 3960 Sierre 36-40

Couple sans enfant, cherche

appartement 2 à 3 pièces

sans confort, dans ferme ou vieille maison, à Sion environs et centre, pour toute l'année. Eventuellement avec travail agricole.
Ecrire sous chiffre P 36-21444 à Publicitas, 1951 Sion

A vendre à **Conthey**
au lieu dit «Les Baillies»

terrain à construire de 2500 m2

Ecrire sous chiffre P 36-300316 à Publicitas, 1951 Sion

Cherche à louer dans un bloc (centre ville) à Saint-Maurice ou Martigny

1 appartement
de 2 chambres
Indiquer le prix svp

Offres sous chiffre P 36-425081 à Publicitas 1870 Monthey

J'achèterai ou louerai

appartement 4 1/2 pièces ou petite maison
dans quartier tranquille et avec place de jeux

Faire offre à: case postale 36 à Chippis 36-21320

On cherche à acheter à **Verbier**

appartement 2 ou 3 pièces

Paiement comptant

Offres détaillées sous chiffre P 36-400150 à Publicitas, 1951 Sion

Journées-service à la clientèle

Avez-vous des problèmes de couture? de reprisage? de réparation de vêtements? de maniement de votre machine? Si oui, adressez-vous au

Centre de couture BERNINA
R. Waridel, avenue de la Gare 35, Martigny

Tous les jeudis, service gratuit et permanent à votre disposition, quelle que soit la marque que vous possédiez

BERNINA

BERNINA - La bonne connaissance de votre sœur

BOSON GARAGE

Tél. 026/8 42 78

Offre de la semaine

| | | |
|---------------------|------|----------|
| 1902 la Balmaz | 1973 | 2 600.- |
| Datsun 1200 | 1972 | 4 750.- |
| Ford Taunus 1300 XL | 1975 | 6 400.- |
| Ford Escort 1300 GT | 1976 | 6 950.- |
| Mazda 818 aut. | 1977 | 7 750.- |
| Mazda 818 | 1974 | 8 500.- |
| BMW 520 | 1977 | 10 900.- |
| Mazda 929 | | |

Facilité - Crédit - Reprise - Garantie

VOUS qui possédez une machine à laver dans une des marques AEG - Bendix - Candy Indesit - Castor - Fridaïre - Philco - Riber - Zanussi - Zoppas et qui désirez être dépanné rapidement téléphonez au

027 22 80 29
appareils ménagers
CASSER
CASSER FRERES SION

LIQUIDATION GENERALE Pour cessation d'activité

Entrée route de Vevey
Grand Parking

VÊTEMENTS
vente directe de fabrique

MANTEAUX, pure laine **Fr. 49.-**
DUFFLECOATS et **CAPES** **Fr. 49.-**
PANTALONS ski et ville, enfants **dès Fr. 25.-**
Des milliers de vêtements sacrifiés à des prix incroyables

Ouv. du mardi au samedi, 9 h. à 18 h. 30, samedi 17 h., sans interruption (Lundi fermé)
Vente autorisée du 1^{er} novembre 1978 au 30 avril 1979

DUMAS + EGLOFF S.A. 1618 Châtel-St-Denis

Le break le plus vendu en Suisse

La ligne élégante d'une limousine avec tous les avantages du break. Une allure racée et une tenue de route exemplaire.



GSpécial Break Fr. 11 220.-

CITROËN préfère TOTAL

CITROËN GS BREAK

Bon pour une documentation
Veuillez m'adresser une documentation sur le Break GSpécial. Sans engagement.

Découper et envoyer à: Citroën (Suisse) SA, Service Information, route des Acacias 27, 1211 Genève 24.

Nom/Prénom: _____
Rue: _____
NP/localité: _____ NV/b

Prix. Qualité. Choix. **MIGROS** ★ VALAIS

Action
Fromage gras du pays "Milval" à raclette

1/2 kg **4.40**

Action DÈS LE 14.02

POISSONNERIES SION - SIERRE

Merlans frais avec tête 1/2 kg **1.50** au lieu de **2.-**

Moules d'Espagne 1/2 kg **1.30** au lieu de **1.80**

Action DÈS LE 14.02

AGNEAU FRAIS DU PAYS

- Gigot paré avec os 1/2 kg **7.-**

- Côtelettes 1/2 kg **9.-**

- Epaule avec os 1/2 kg **6.-**

- Ragoût 1/2 kg **3.50**

Action DÈS LE 12.02

Grisetti

pièce de 250g **3.70**

Avocats d'Israël kg **4.-**

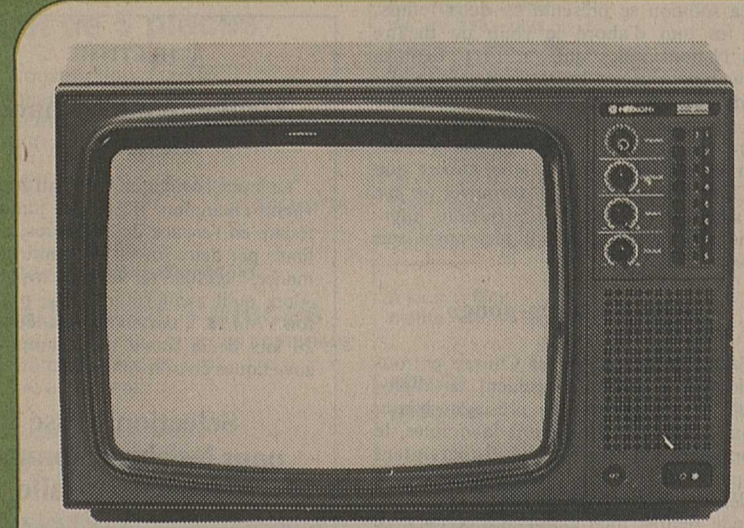
Endives de Belgique kg

Offre spéciale 14-17.02

Petits macarons à la noix de coco

paq. de 185g **1.20** au lieu de **1.50**

MRestaurant Petit déjeuner notre offre **1.90**



HITACHI 286 Baisse!

TV couleurs, 46 cm.
Tube image In-Line
8 programmes
Haut-parleur frontal
Boîtier couleur noyer, front argent
Dimensions: L x H x P: 58,2 x 39,6 x 43,4 cm

780.- au lieu de **980.-**

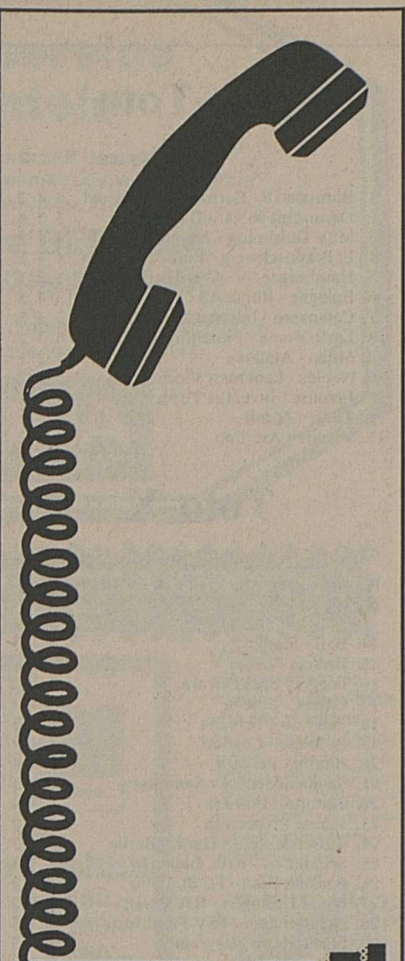
Garantie 1 année - Garantie tube-image 3 ans
Livraison gratuite dans notre rayon d'activité
Service après-vente assuré par nos spécialistes

POUR LA ST-VALENTIN

ORCHIDÉES DENDROBIUM

3 pièces **2.50**

DANS NOS MARCHES DE MONTHEY - MARTIGNY - SION - SIERRE - VIEGE - BRIGUE



Prêt personnel sans risque

027-2295 01

Service personnalisé. Avantageux tarif (tout compris). Service rapide, sans complications. Protection assurée en cas de maladie, accident, invalidité ou décès. Discretion à travers le secret bancaire. Téléphonnez-nous.

banque aufina

Institut affilié à l'Union de Banques Suisses

1951 Sion, 2, rue du Scex

Dettes = soucis
Assistance efficace
Discretion assurée

Tél. 022/36 35 30 - 025/8 33 70

Dr. méd. Edouard Arnold, Président de l'Association Suisse contre la tuberculose et les maladies pulmonaires, Genève:

«Selon l'OMS: la cigarette est un instrument de mort - pas de neutralité possible à son égard»

(Aussi, le 18 février, votez oui à l'interdiction de la publicité pour le tabac et l'alcool.)

Campagne pour la Santé

OUI

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nouvelliste
et Feuille d'Avis du Valais

Le journal de tous pour tous

Amis du «NF», transmettez ce bulletin à une connaissance. Si elle s'abonne, qu'elle nous signale votre geste pour qu'en fin d'année nous puissions vous témoigner notre reconnaissance de façon tangible.

Le premier quotidien du Valais vous offre

- les plus belles images en couleurs du Valais
- tous les sports, tous les sportifs de chez nous
- la réflexion non la sensation
- le courage d'une expression indépendante

Le soussigné souscrit un abonnement au NF dès ce jour, au prix de

99.-

jusqu'au 31 décembre 1979
(y compris un mois gratuit pour tout nouvel abonné)

Nom : _____

Prénom : _____ Fils (fille) de _____

Profession : _____

Adresse exacte : _____

Lieu : _____

Date : _____ Signature : _____

Coupon à détacher et à retourner à l'administration du Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais, 13, rue de l'Industrie, 1951 Sion.
L'abonnement se renouvelle tacitement sauf révocation écrite un mois avant l'échéance.

TOYOTA
TOYOTA
TOYOTA

Le retour d'une belle voiture la Corona 1800 Liftback!

La Corona, fleuron de l'industrie automobile japonaise, absente pendant près d'un an et demi du marché suisse, refait son apparition, mais sous une forme inédite. Ce modèle se range entre la Carina et la Cressida dont il partage le luxe intérieur et la richesse d'équipement qui le classent, lui aussi, sans conteste parmi les plus prestigieux de sa catégorie. La Corona 1800 Liftback, équipée d'un moteur à 4 cylindres de 1770 cm³ et 63,3 kW (86 ch DIN), est au demeurant la première berline de sport à quatre portes et hayon arrière construite par Toyota. Prix: 14990 et 15750 francs avec boîte automatique.

Le tout grand confort

On y est assis dans d'agréables fauteuils recouverts de velours, les pieds sur un épais tapis. Le plafonnier ne s'éteint que quelques instants après la fermeture des portes, pour vous permettre de trouver à l'aise la serrure de contact. Point n'est besoin de se déplacer pour déverrouiller le hayon ou la trappe du réservoir, des manettes placées près du siège du conducteur y pourvoyant. Celui-ci est d'ailleurs réglable en hauteur et naturellement doté d'un support lombaire. Une montre à quartz vous y indique l'heure avec précision et une radio à trois gammes d'ondes (OL, OM, OUC) et à touches vous diffuse les nouvelles ou de la musique.

Jusqu'au plus petit détail

Voilà le cadre qu'on découvre en s'installant dans la Corona 1800, à l'agrément duquel contribue également un pavillon tendu de tissu et des glaces teintées, ainsi que, bien entendu, un équipement sans pareil, joint à une grande facilité de conduite, deux atouts de la nouvelle Toyota à hayon. Cela se traduit notamment par une installation de chauffage et de ventilation efficace à plusieurs positions et soufflante à trois vitesses, ainsi que par les commodités pratiques, placés de part et d'autre de la colonne de direction (à gauche pour les clignotants, les appels de phares et les feux de route et de croisement; à droite, pour l'essuie-glace à deux vitesses et balayage intermittent et le lave-glace).

Placés dans le champ de vision immédiat du conducteur, l'indicateur de vitesse rectangulaire, à compteur et totalisateur partiel, est flanqué, à gauche, d'un thermomètre d'eau et de la jauge à essence, laquelle fonctionne aussi quand le contact est coupé et qui comporte en outre un voyant, et, à droite, des témoins de charge de la batterie, de pression d'huile, de rupture d'un circuit de freinage, de frein

à main et de porte ouverte. Enfin, un avertisseur sonore signale les phares allumés quand on retire la clef de contact.

Grâce aux ouïes d'aération judicieusement placées en haut et sur les côtés du tableau de bord, le pare-brise et les glaces latérales ne s'embuent pas; pas plus que la lunette arrière chauffante. D'autres ouïes réparties, nombreuses, sur et sous le tableau de bord, assurent un climat agréable dans tout l'habitacle. Une console centrale sert de vide-poches.

Il y a d'autres vide-poches sur les portes avant, ainsi qu'une vaste tablette sous la grande boîte à gants éclairée, à serrure, de même que des poches dans le dossier des sièges avant.

Autre équipement de série de la nouvelle Corona: les ceintures de sécurité à enrouleur, les appuie-tête à plusieurs positions, des accoudoirs et des poignées de maintien pour tous les occupants, ainsi qu'un allume-cigarettes, un éclairage réglable du tableau de bord et un essuie-glace arrière.

Une place enviée

La Corona 1800 Liftback occupe une position particulière dans la gamme Toyota, puisqu'elle est la première et pour l'instant la seule berline de sport à quatre portes et à hayon de la marque.

Vue de l'extérieur, cette voiture de 4290 mm de long, 1465 mm de large et 1385 mm de haut plaît par sa ligne pure et l'absence de fioritures mode. Sa calandre à motif rectangulaire - jointe à ses phares jumelés à halogène, eux aussi rectangulaires - lui donne une physionomie caractéristique, tout comme son arrière fuyant, qui souligne sa silhouette sportive, tandis que sa ceinture de caisse parfaitement continue de l'avant jusqu'à l'arrière, ses flancs lisses et ses baguettes latérales garnies de caoutchouc la font paraître plus longue.

L'arrière de la Corona 1800 Liftback est marqué par des feux combinés, horizontaux, de grande dimension, et surtout par

vaste hayon à supports télescopiques, qui donne largement accès au spacieux coffre, extensible grâce au dossier rabattable en deux parties de la banquette.

La mécanique de la Celica

La mécanique de la Corona n'est pas celle de sa devancière, mais provient de la Celica de base. Son moteur à quatre cylindres de 1770 cm³, à balayage transversal, compression de 9:1 et culasse en aluminium, est en fait une version perfectionnée du propulseur de cette dernière. Il a une puissance de 63,3 kW (86 ch DIN) à 5400 tr/mn et propulse ce véhicule de 1085 kg à plus de 160 km/h. Ce moteur moderne, doté d'un arbre à cames latéral, placé haut, est alimenté par un carburateur inversé à registre, grande sobriété, qui, joint à un réservoir à essence de 61 litres, donne une autonomie peu commune à cette voiture. La transmission se fait sur les roues arrière, par l'intermédiaire d'un embrayage à disque sec et d'une boîte à cinq vitesses ou, en option, d'une boîte automatique à trois rapports.

Parmi les autres raffinements techniques empruntés à la Celica, signalons la direction à circuit de billes et colonne de sécurité, le double circuit de freinage assisté, distinct par essieu, à disques devant et tambours derrière, ainsi que l'ensemble châssis-suspension (essieu arrière rigide à jambes de poussée, barres de réaction, bras de guidage transversaux, ressorts hélicoïdaux et amortisseurs télescopiques à double effet; roues avant indépendantes, à jambes élastiques, amortisseurs incorporés à double effet, ressorts hélicoïdaux, bras de guidage transversaux inférieurs, jambes de poussée et stabilisateur de dévers). Ce qui diffère pourtant, ce sont l'empattement et la voie qui atteignent sur la Corona un peu plus lourde que la Celica: 2525 mm pour l'empattement et 1350 mm pour les voies avant et arrière. Ses roues de 14 pouces, enfin, sont chaussées en série de pneus radiaux acier de 165 montés sur jantes de 5 pouces de large.

En lançant la Corona 1800 Liftback, Toyota SA Suisse renforce considérablement sa gamme dans la classe moyenne et s'insère pour la première fois dans la catégorie des modèles de 1650 à 1950 cm³, qui représente un important segment du marché suisse. Or la nouvelle venue du troisième producteur d'automobiles du monde offre, dans cette classe, une solution de rechange plus qu'appréciable, étant donné son prix avantageux, 14990 et 15750 francs (respectivement avec boîte automatique).

Un prix avantageux

En lançant la Corona 1800 Liftback, Toyota SA Suisse renforce considérablement sa gamme dans la classe moyenne et s'insère pour la première fois dans la catégorie des modèles de 1650 à 1950 cm³, qui représente un important segment du marché suisse. Or la nouvelle venue du troisième producteur d'automobiles du monde offre, dans cette classe, une solution de rechange plus qu'appréciable, étant donné son prix avantageux, 14990 et 15750 francs (respectivement avec boîte automatique).



Volvo, 25 ans en Suisse

«Jubilé» suisse pour la marque automobile qui vient du Nord, pour la plus importante entreprise industrielle de Scandinavie - pour AB Volvo: depuis un quart de siècle elle vend des voitures et des poids lourds Volvo en Suisse!

Le 18 mars 1954, un énergique Suisse signe le papier de sa vie, papier qui n'est pas sans importance pour les automobilistes suisses: Fritz Häusermann scelle avec AB Volvo le contrat relatif à l'importation de poids lourds et de voitures de tourisme Volvo pour la Suisse.

Fritz Häusermann a rencontré la maison Volvo à l'occasion du Salon de l'auto de 1953 à Amsterdam et dont les camions étaient encore inconnus en Suisse. Mais les «gros bourdons» ne furent pas les seuls à plaire aux Suisses, car Häusermann vendit également les 100 premières voitures en 1958. La glace était brisée, Volvo avait pris pied.

Les dates historiques soulignent le succès de l'époque: 1960 voit la fondation de automobiles Volvo SA, filiale de AB Volvo Göteborg et en 1964 a lieu l'inauguration de l'installation d'importation à Lyss BE. en 1968, Fritz Häusermann met en exploitation sa nouvelle installation d'importation à Effretikon ZH et en 1972 on procède à l'inauguration de la filiale pour voitures de tourisme à Camorino Tessin.

Mais les regards des gens de Volvo ne sont pas uniquement fixés sur la vente des voitures: en 1969, un centre de poids lourds Volvo est ouvert à Crissier VD et, deux ans plus tard, en 1971, c'est la mise en exploitation des nouveaux bâtiments de Volvo-Lastwagen Luzern AG à Root. Ici également, le succès est rapide: 730 poids lourds de plus de 10 tonnes sont vendus en 1971, ce qui propulse Volvo à la tête des ventes de camions de cette catégorie en Suisse! Le 1^{er} janvier 1973, Automobiles Volvo

SA Lyss reprend la vente des poids lourds sur tout le territoire suisse et la même année a lieu l'ouverture d'un nouveau centre de camions: Volvo-Lastwagen Zurich AG à Stadel, dès juin 1975 à Dällikon ZH. Et, à ne pas oublier: depuis 1970, les premiers bus Volvo roulent sur les routes suisses et ils devraient être sous peu suivis par les bus articulés les plus modernes, cars PTT et de voyages. Egalement en 1970, Automobiles Volvo SA de Lyss assure la représentation générale des machines de chantier Volvo BM et des dumpers qui, d'après leur entrée sur le marché, s'avèrent indispensables dans le secteur suisse de la construction.

Aujourd'hui, plus de 80 000 voitures, 4 000 poids lourds, 200 bus et 400 machines de chantiers sillonnent les routes suisses.

Actuellement, en Suisse, les affaires Volvo sont assurées par deux importateurs: la maison Fritz Häusermann AG, Effretikon ZH (vente de voitures au Tessin et en Suisse alémanique à l'exception des cantons de Bâle,

Berne et Soleure) ainsi que Automobiles Volvo SA, Lyss BE (vente de voitures sur la totalité de la Suisse romande et les cantons de Bâle, Berne et Soleure ainsi que la vente des poids lourds, bus, machines de chantiers et moteurs industriels sur tout le territoire suisse). Le réseau suisse des agents Volvo comprend 194 points de vente et de service pour les voitures et 32 pour les poids lourds.

Pour la Suisse, cette année de «jubilé» représente: 1700 places de travail assurées et des salaires annuels pour plus de 100 millions de francs. Et ce n'est pas tout: l'économie suisse y trouve un avantage. AB Volvo importe chaque année des marchandises de Suisse pour un montant dépassant 50 millions de francs.

25 ans de présence Volvo en Suisse sont un prétexte suffisant pour offrir, au printemps, un cadeau du «jubilé» à l'automobiliste suisse: dès le 1^{er} février 1979, chaque acheteur d'une voiture Volvo neuve reçoit 500 francs en espèces ou en marchandises.

Brève fiche technique

Moteur. - Cylindres: 4; alésage x course mm: 85 x 78; cylindrée 1770 cm³, compression: 9,0:1; puissance max. kW/DIN: 63,3/5400; ch DIN: 86/5400; couple max.: 139 Nm/3400; contenance d'huile: 4,2 l; essence normale: 92 ROZ.

Équipement électrique. - Batterie: 12V/60 A/h; alternateur: 660 W.

Boîte de vitesses. - Vitesses synchronisées: 5; marche automatique: 3.

Jantes. - Jantes en acier embouti: 5J x 14".

Pneus. - Pneus radiaux à carcasse en acier: 165 SR-14 TL.

Dimensions et poids: longueur: 4290 mm; largeur: 1655 mm; hauteur: 1385 mm; empattement: 2525 mm; voie avant et arrière: 1350 mm; garde au sol: 160 mm; poids à vide: 1100 kg; poids total autorisé: 1540 kg.

Coffre à bagages. - Banquette arrière normale: 440 dm³; banquette arrière rabattue: 1160 dm³.

Performances. - Vitesse de pointe: 5 vitesses 165 km/h; automatique 155 km/h. Capacité du réservoir d'essence: 61 litres.

Prix. - 5 vitesses 14990 francs; automatique 15750 francs.

AGRAMA 1979 Tracteurs « Universal »

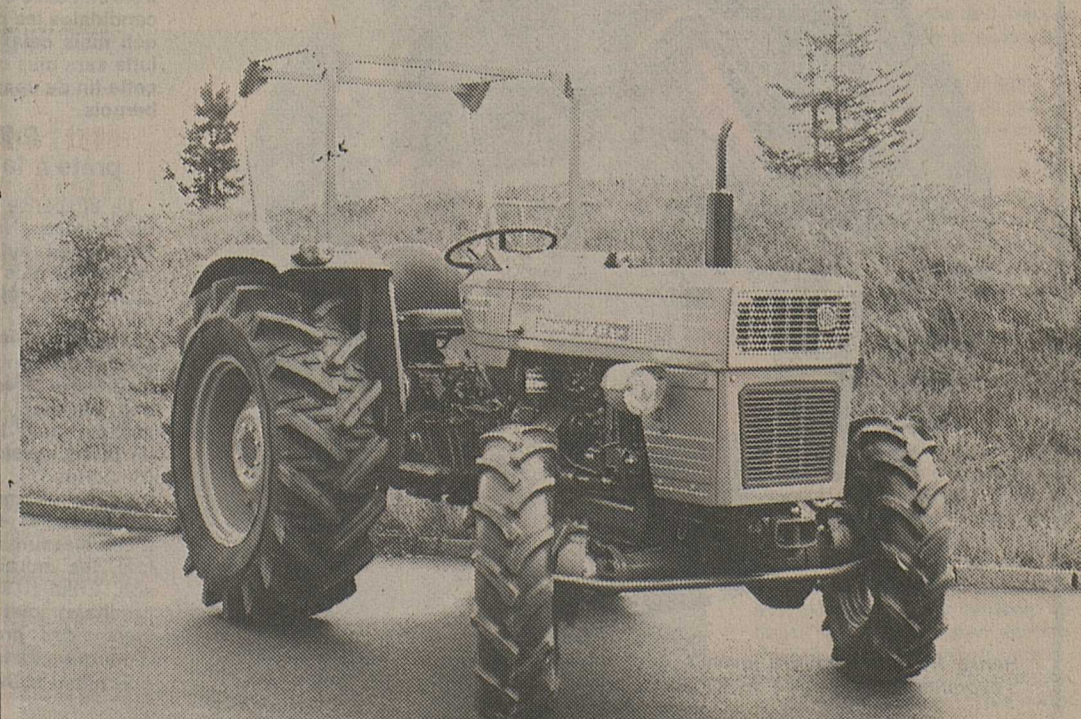
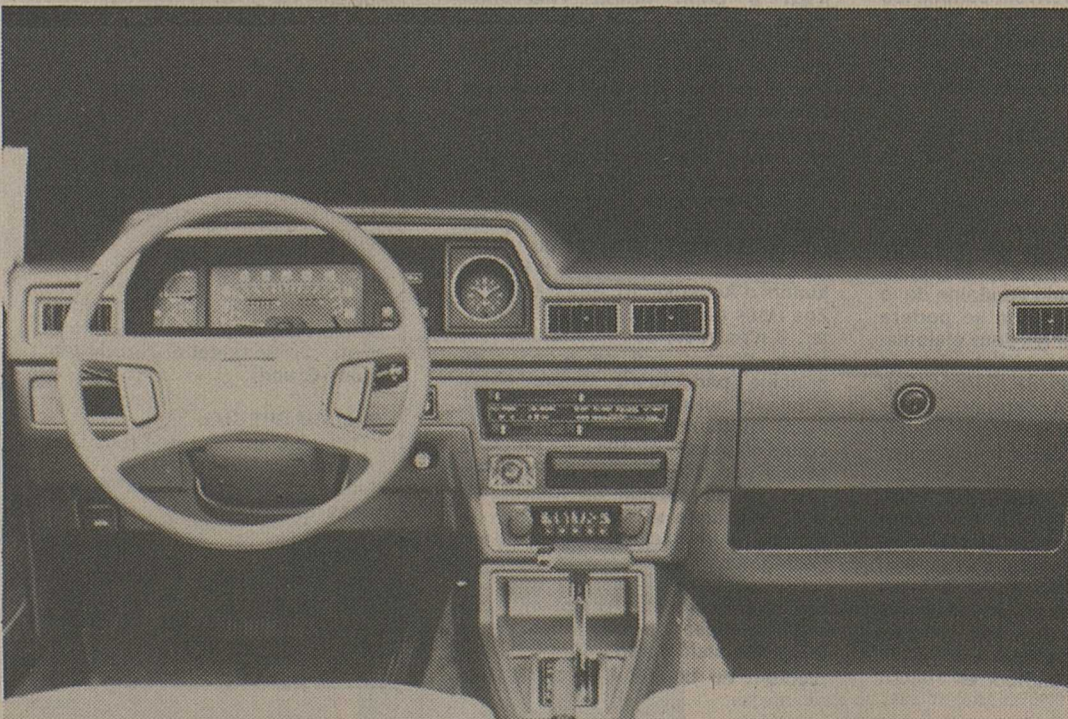
Après une expérience de plus de sept ans sur le marché suisse, l'importateur général Intech SA, 8832 Wollerau SZ, a présenté à l'AGRAMA 1979 la palette étendue des divers types A côté des modèles des catégories 45 ch et 55 ch (en version standard ou à 4 roues motrices) qui sont adaptés aux derniers perfectionnements ce seront particulièrement les «nouveaux» qui susciteront spécialement l'intérêt des visiteurs:

● **Universal U-500, 48 ch DIN**, version standard ou à 4 roues motrices, avec la nouvelle boîte à 12 vitesses (12 vitesses AV de 0,8 km/h à 25 km/h et 3 marches AR), prise de force à enclenchement sous charge.

● **Universal V-550-DT**, tracteur à voie étroite avec traction AV suisse.

La technique chez Universal est à la hauteur des exigences toujours plus élevées. Voilà quelques améliorations:

- embrayage à haute performance «LuK» (du plus grand producteur d'embrayages pour tracteurs);
- boîte de vitesses à changement facile système Flat.



Cette semaine: les deux rendez-vous nationaux du ski alpin

Meiringen (messieurs)

Ils se pressent au portillon!

PLUS QUE jamais le ski suisse a fourni à la coupe du monde une large part de ses pulsations. Pas précisément par le nombre de victoires (deux en descente par Bürgler et Müller; deux en « spécial » par Donnet et Lüscher) mais surtout par la grande quantité de places d'honneur.

Sortir les coureurs helvétiques du contexte de la coupe du monde, les réunir pour disputer les championnats nationaux, constitue dès lors tout un programme des plus attrayants. D'autant plus que cette année encore, le Liechtenstein par Andreas Wenzel (2^e du spécial de Crans-Montana, 2^e des combinés de Kitzbühel et du Lauberhorn) et Paul Frommelt

(vainqueur du spécial à Crans-Montana et 2^e de celui de Kranjska Gora) tient à figurer au palmarès des championnats suisses 1979. D'autant plus surtout que dans toutes les disciplines, la Suisse comblée par le nombre de prétendants, se cherche des leaders, des chefs de file capables d'établir une réelle hiérarchie. En cette saison de transition, les bouillonnements internes fixent les promesses plus facilement que les certitudes. Mais dans l'antichambre des Jeux olympiques de Lake-Placid la Suisse a de nombreuses raisons de poursuivre son dialogue captivant. Elle le fera, côté masculin, en cette fin de semaine sur les pistes de Meiringen-Hasliberg.



A Meiringen, plus que par le passé, les titres suisses seront des références. Tenants (à l'exemple de Fournier à droite) et prétendants (Luthy, à gauche) vont se tirer la bourre... Photo NF

A ce rendez-vous annuel qui débouche sur l'attribution des titres nationaux nous assisterons à plusieurs particularités. Il y aura tout d'abord la grande explication entre les vedettes ou les habitués des épreuves de la coupe du monde. Elle promet de elle seule de soulever l'enthousiasme. Une confrontation qui heureusement ne se déroulera pas en cercle fermé puisque plus que jamais l'éventail dans la bagarre s'élargit. D'une part sous l'impulsion de ceux qui ont été rejetés des courses mondiales au

niveau du podium (en descente: Meli, le champion suisse en titre, Josi, Roux, Bürcher; en géant: Fournier, Rhyner, Bonvin, Christian Hemmi; en spécial: Aellig, Schwendener) et par les grands espoirs de la toute jeune génération. Bruno Kernen de Schönried (médaillé de bronze à la descente des championnats d'Europe juniors et champion suisse junior dans cette discipline), Joël Gaspoz de Morgins (médaillé d'argent du spécial et médaille de bronze du géant des championnats d'Europe juniors, champion suisse junior en spécial), Roland Leutwyler (2^e en descente des championnats suisses juniors), Firmin Zurbriggen de Saas-Almagell (3^e en descente), Max Julien de Zermatt (champion suisse juniors du géant et 2^e du spécial) ou Fabian Kummer de Riederalp (médaillé de bronze du spécial) s'inscrivent comme candidats à des places d'honneur.

Tout cet ensemble propulse ces championnats suisses alpins dans un contexte explosif. Une intensité rarement rencontrée ces dernières années.

Amérique en coupe du monde est peut-être à ce prix-là! Reste à savoir si Peter Müller qui connut une grande déception sur cette même piste de Meiringen en 1976 (battu au championnat suisse juniors par Peter Calveti) ne va pas se faire coiffer au poteau une fois encore. Par qui? Les candidats ne manquent pas comme on l'a vu plus haut.

En géant: un carré d'as...

A l'ombre d'Ingemar Stenmark les géantistes helvétiques marquent la coupe du monde.

Pas de victoire mais quels accés: Lüscher (4 x 2^e), Heini Hemmi (1 x 3^e et 3 x 4^e), Luthy (2 x 3^e et 1 x 5^e) et Fournier, le champion suisse du combiné (2 x 4^e et 1 x 5^e).

Ces quatre coureurs représentent un carré d'as peu commun dont la quiétude à l'échelon du podium ne peut être troublée que par Andréas Wenzel, Werner Rhyner, Joël Gaspoz ou un exploit de Didier Bonvin.

Les juniors Julien, Kernen, Zurbriggen et Kummer devront fort probablement se contenter des miettes.

Une chose est certaine: Heini Hemmi n'aura pas la partie facile pour conserver son titre. La lutte entre la routine de l'ancien et l'impétuosité des jeunes s'annonce pleine de promesses.

Spécial: duel Suisse-Liechtenstein

Depuis deux ans le titre du « spécial » a pris la direction du Liechtenstein. En 1977 il récompensait Paul Frommelt à Loèche-les-Bains et en 1978 Andréas Wenzel à Villars. Remarquons que les deux fois Christian Hemmi fut le second des représentants de la Principauté.

Faut-il en déduire (« Jamais deux sans trois ») que cette année encore les « étrangers » feront la loi dans une épreuve qui reste l'enfant-pauvre du ski alpin helvétique...

Ce n'est pas certain pour autant que Martial Donnet et Peter Lüscher retrouvent la « frêle » du début de saison ou à moins que l'un ou l'autre junior valaisan (Gaspoz, Julien, Kummer) ne crée la sensation. Ici encore, l'empoignade entre Donnet, Lüscher, P. Frommelt et Wenzel, arbitrée par Aellig, Schwendener et les juniors, s'annonce palpitante.

Combiné: comme en coupe du monde

Peter Lüscher et Andreas Wenzel ont tout intérêt à participer à la descente d'Hasliberg en vue de leur déplacement en Amérique et par consé-

quent du classement final de la coupe du monde. Cet entraînement pourrait être plus que favorable, surtout pour le Suisse condamné à garder ses distances face à Phil Mahre au classement général.

Dans cette optique, Jean-Luc Fournier de Nendaz connaîtra des problèmes pour conserver son bien.

Face à ces deux spécialistes des combinés en coupe du monde (Lüscher: vainqueur à Schladming et Garmisch et 3^e à Kitzbühel - Wenzel: 2^e à Crans-Montana et Kitzbühel et 3^e à Schladming et Garmisch).

On voit mal qui pourrait s'opposer à leur supériorité. Mais comme l'élimination guette chaque coureur dans l'une ou l'autre discipline, tout reste possible. Non seulement pour le champion suisse en titre Fournier... On se pressera au portillon sur les hauteurs de Meiringen! J. Mariéthou

Programme des courses

Judi 15 février: slalom géant (9 heures et 13 heures)
Samedi 17 février: descente (12 h. 30)
Dimanche 18 février: slalom spécial (9 heures et 12 heures).

Palmarès 1978 (Villars)

DESCENTE
1. Silvano Meli (Leysin); 2. Toni Bürgler (Rickenbach); 3. Peter Müller (Adliswil)

SLALOM GÉANT
1. Heini Hemmi (Parpan); 2. Ernst Good (Flumserberg); 3. Andreas Wenzel (Liechtenstein)

SLALOM SPÉCIAL
1. Andreas Wenzel (Liechtenstein); Christian Hemmi (Parpan); 3. Jean-Luc Fournier (Nendaz)

COMBINÉ
1. Jean-Luc Fournier (Nendaz); 2. Peter Müller (Adliswil); 3. Gérard Morand (Saint-Martin).

Silvano Meli: mission impossible

Philippe Roux (vainqueur en 1975 et 1976) et Silvano Meli qui déposséda le Valaisan de son titre l'an dernier à Villars dans des conditions atmosphériques épouvantables auront infiniment de peine à hisser la Romandie sur la première place du podium.

Peter Müller, Toni Bürgler, deux bons glisseurs, se posent en favoris sur une piste qui requiert précisément ces qualités.

La lutte entre les descendeurs promet beaucoup car on voit mal comment des Josi, Vesti, Roux Cathomen, Fretz, Räber ou d'autres encore ne chercheraient pas soit à redorer leur blason, soit à se faire remarquer par un coup de poker. Le voyage en

Saanen (dames)

Erika Hess prête pour la succession

LE MALHEUR des uns fait forcément le bonheur des autres. Si elles ne devaient être considérées sous un angle semi-tragique, les mésaventures survenues à Lise-Marie Morerod (grave accident de voiture l'été dernier) et à Marie-Thérèse Nadig (réveil d'une ancienne blessure à l'épaule lors d'un entraînement la semaine dernière à Radstadt (Autriche) sur le chemin de Maribor) pourraient réjouir cer-

taines concurrentes rejetées jusqu'ici dans l'ombre des vedettes. Or, il se trouve que ces deux accidents, le deuxième survenu à la veille des championnats suisses, révèlent un caractère doublement regrettable si bien que les candidates aux quatre titres nationaux mis en jeu tant cet après-midi (slalom géant) et dimanche (slalom spécial) à Saanen que samedi à Schönried (descente) penseront avant tout

aux absentes au moment où elles se prépareront à monter sur le podium.

Lise-Marie Morerod et Marie-Thérèse Nadig contraintes à ronger leur frein dans l'enceinte d'arrivée, Bernadette Zurbriggen (détentriche des titres en descente et au combiné), Erika Hess ou Brigitte Glur, les deux principales candidates à la succession de Lise-Marie Morerod, tenante en géant et en spécial, ne vont sans doute pas se lamenter plus que de raison sur le mauvais sort qui s'abat sur leurs deux principales rivales. Du moment que la malchance de leurs adversaires pourrait directement leur profiter, il n'y a naturellement aucune raison pour elles de boudier l'offre...

Cela signifie évidemment que ces trois skieuses s'inscrivent comme les candidates les plus aptes à relever le défi mais cela signifie aussi que la lutte sera plus ouverte que jamais en cette fin de semaine dans l'Oberland bernois.

Erika Hess prête à la succession

Le suspense qu'entretenaient Marie-Thérèse Nadig et Bernadette Zurbriggen autour de la descente réduit à sa plus simple expression en raison de la défection soudaine de la Saint-Galloise, l'attention se portera inéluctablement sur les deux slaloms. L'évidence tient autant à l'absence de Lise-Marie Morerod (deux titres l'année dernière à Andermatt) qu'au mystère quasi total qui règne autour de la succession de la skieuse des Diablerets.

Tenue éloignée des pistes en décembre et en janvier en raison d'une blessure à la cheville survenue lors des entraînements d'avant-saison, Erika Hess (17 ans le 6 mars prochain) jouit naturellement de la faveur des pronostics. Sa rentrée remarquée dans le cirque blanc (10^e à Pfronten et 9^e à Maribor en slalom

spécial et 19^e à Berchtesgaden en slalom géant au début février) l'autorise naturellement aux plus fous espoirs. L'hypothèse, tant en regard des derniers résultats qu'en regard du talent remarquable de la Nidwaldienne (médaillé d'argent l'année dernière déjà à Andermatt en slalom géant) se voudrait quasiment une certitude absolue. Au moment où l'on cherche vainement un nouveau leader dans le ski suisse féminin, l'avènement au plus haut niveau de la petite Erika Hess effacerait déjà une sérieuse lacune.

Hanni Wenzel et Brigitte Glur sur les rangs

Même grandement facilitée, la tâche d'Erika Hess sera pourtant loin d'être une simple sinécure. Certes, ce n'est a priori ni la Valaisanne Bernadette Zurbriggen, pourtant médaillée de bronze tant en géant qu'en spécial l'année dernière à Andermatt, une Zurbriggen qui se présente par ailleurs comme un véritable ouragan en descente malgré Doris de Agostini et Evelyne Dirren, toutes deux un peu en baisse de forme en cette fin de saison, Annemarie Bischofberger ou Gaby Infanger, ni de jeunes espoirs comme Brigitte Nanzo (8^e du slalom spécial des championnats d'Europe juniors d'Achenkirch), Rita Näpflin ou Zoe Haas qui pourront venir l'inquiéter. Il n'en reste pas moins que tant Hanni Wenzel, qui ne prendra en principe part qu'au slalom géant d'aujourd'hui afin de mieux se reposer avant la tournée américaine de la coupe du monde où elle aura plus que jamais son rôle à jouer, que Brigitte Glur, 6^e du spécial de Meiringen-Hasliberg cette saison en coupe du monde, pourront avancer leur nom sur l'échiquier.

En l'absence de Lise-Marie Morerod, ce sera indéniablement entre ces trois skieuses que se joueront les titres des slaloms et, partant, probablement du combiné. A moins que

Bernadette Zurbriggen, habituée à cet honneur d'être la skieuse helvétique la plus complète et qui partagera avec Brigitte Nanzo, Micheline Fournier et Fabienne Pralong, autres skieuses à avoir goûté à la coupe du monde cette saison, la charge de défendre les chances valaisannes à Saanen et Schönried, ne se mette soudain en tête de monter une deuxième fois sur la plus haute marche du podium...

G. Joris

Programme des courses

Mercredi 14 février: slalom géant (10 heures et 12 h. 30).
Samedi 17 février: descente (13 heures)
Dimanche 18 février: slalom spécial (9 h. 30 et 12 heures).

Palmarès 1978 (Andermatt)

DESCENTE
1. Bernadette Zurbriggen (Saas-Grund); 2. Marie-Thérèse Nadig (Flums); 3. Evelyne Dirren (Schuls).

SLALOM GÉANT
1. Lise-Marie Morerod (Les Diablerets); 2. Erika Hess (Bannalp); 3. Bernadette Zurbriggen (Saas-Grund).

SLALOM SPÉCIAL
1. Lise-Marie Morerod (Les Diablerets); 2. Marie-Thérèse Nadig (Flums); 3. Bernadette Zurbriggen (Saas-Grund).

COMBINÉ
1. Bernadette Zurbriggen (Saas-Grund); 2. Lise-Marie Morerod (Les Diablerets); 3. Marlies Oberholzer (Goldingen).



Herika Hess: un sourire juvénile mais un talent fou qui devrait pleinement s'exprimer sur les pentes de l'Oberland bernois. Photo ASL

ANNONCES DIVERSES

Consignez vos plantons de

tomates

Montfavet 63/5 - Lucy
Quatuor Luca 63/4 etc.

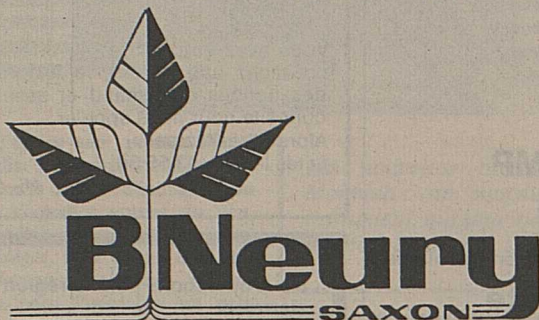
choux-fleurs

Panda, Imperator n.
Perle blanche, Nevada, etc.

**céleris, salades
poireaux, etc.**

Toute autre variété livrable sur
demande

Sélection - Qualité maraîchère



Tél. (026) 6 21 83

36-4801

Occasions

- 1 beau buffet anglais, brun 200 cm lg., 98 cm ht. 135.-
- 65 cm, parfait état
- 2 jolis lits avec matelas, et 2 tables de nuit 145.-
- le tout
- 1 machine à écrire portative avec tab. révisée, 169.-
- valise
- 1 machine à écrire électrique IBM, révisée 225.-
- 1 machine à calculer électrique avec bande 49.-
- de contrôle
- 1 essoreuse « Saturn », état de neuf 89.-
- 1 téléviseur (couleur), parfait état 385.-
- 1 jaquette en fourrure beige-brun, pour dame 95.-
- taille 40, état de neuf
- 2 jolies robes et un manteau pour dame, taille 44 39.-
- le tout
- 2 vestons pour homme, taille 54, parfait état 20.-
- les deux
- Vestons, pantalons, manteaux, souliers pour 20.-
- homme de Fr. 5.- à 20.-

E. Flühmann, Münstergasse 57, Berne
Tel. 031/22 29 11
Frais de transport: tarif CFF
Fermé le lundi

Carrelages

Grès d'Artois

- 20x20 AR 1er choix Fr. 45.- le m2
- 20x20 MF 1er choix Fr. 55.- le m2
- 30x30 MF 1er choix Fr. 62.- le m2

Faïences

- 15x15 dès Fr. 12.50 le m2
- 10x20 dès Fr. 18.- le m2
- Fond émaillé 20x20 dès Fr. 15.- le m2

Tous les modèles exposés sont en stock
Exposition ouverte samedi jusqu'à 16 heures
Le plus grand choix de Suisse romande (en stock)
36-4655



1907 Saxon
Tél. 026/6 27 27/28

Sportive: 66 cv un sentiment de puissance. La nouvelle 104 S



Sportive Dans la catégorie des 1100, la nouvelle Peugeot 104 «S» est unique. Extérieurement - avec ses zones de carrosserie noires mates.



Intérieurement - grâce à sa technique supérieure. **Son moteur robuste et sportif.** Robuste moteur en alu. 66 CV DIN. 1124 cm³. Arbre à cames en tête. Vilebrequin à 5 paliers.

Son poste de conduite. Tableau de bord complètement équipé sport: compte-tours, totalisateur journalier, volant sport. Jantes aluminium en option.

Sûre Suspension à 4 roues indépendantes avec barres anti-dévers - freins à disques assistés à l'avant - habitacle protégé par une carrosserie à zones déformables - phares halogènes

Sobre En règle générale, qui dit performance, dit forte consommation d'essence. La Peugeot 104 «S» est l'exception à la règle. Voyez plutôt la modestie de sa consommation aux 100 km:

| | | |
|---------|----------|-------|
| 90 km/h | 120 km/h | Ville |
| 6,1 l | 8,4 l | 9,2 l |

Confortable

Dans la nouvelle Peugeot 104 «S», le caractère sportif ne va pas au détriment du confort. Au contraire: c'est un sport pour la 104 «S» que d'assurer votre confort. Sièges galbés anatomiques et appuie-tête de série. Ces sièges spéciaux, rembourrés mousse, vous soutiennent les jambes et le dos comme s'ils étaient moulés sur mesure. Les bourrelets latéraux vous maintiennent parfaitement, même dans les fortes courbes.



Fr. 10950.-

option «sport»: Fr. 550.-
(vitres teintées et roues «alu»)

Venez donc juger du tempérament de ces 66 CV, en faisant un essai sans engagement et en demandant une offre de reprise à votre agent Peugeot.

PEUGEOT 104 S

Transformation et réparation de manteaux et vestes de



R. Poffet, tailleur
Ecluse 10
Neuchâtel 1
Tél. 038/25 90 17

Je désire recevoir une documentation sur la 104 „S” N 3

Nom: _____

Adresse: _____

NPA/Lieu: _____

A envoyer à: Peugeot-Suisse S.A., 3000 Berne 31

Nous ne voulons pas que Berne décide

Nous voulons décider nous-mêmes s'il faut construire ou non, dans notre région, des centrales nucléaires qui devront être mises hors service au bout de 25 ans, mais qui resteront radioactives pendant des millénaires. Nous voulons décider nous-mêmes si des déchets radioactifs doivent être déposés et «éliminés» dans notre région, et nous nous opposons à l'expropriation de nos terrains pour cet usage.

Pour ces raisons, il faut dire **OUI à l'initiative pour le contrôle démocratique du nucléaire le 18 février**

Mouvement pour une démocratie authentique et efficace.

**Sentiers et chemins pédestres
Le fédéralisme est respecté**

L'article constitutionnel sur les sentiers et les chemins pédestres prévoit que ce sont les cantons et les communes qui sont chargés de l'aménagement et de l'entretien de ces chemins

C'est une collaboration dans le meilleur esprit fédéraliste

18 février
Il faut dire OUI aux sentiers et aux chemins pédestres



Comité d'action valaisan «Sentiers et chemins pédestres OUI»

prêt comptant

Baisse des taux!
fr. 12 000.-/36 mois
mensualités de fr. 387.80
seulement

Le service discret du prêt comptant de la Banque Populaire Suisse

- Présentez cette annonce à l'un de nos guichets - nous saurons vous conseiller rapidement et discrètement.
- Ou bien:
- Envoyez-nous le coupon ci-contre afin que vous soyez servi d'une manière discrète et rapide.



BANQUE POPULAIRE SUISSE
La banque universelle aux services financiers complets.

Vous faut-il de l'argent?
De l'argent à bon compte?
Rapidement et discrètement?

C'est tout simple: Allez à la succursale la plus proche de la Banque Populaire Suisse et demandez le prêt comptant aux conditions avantageuses.

J'aimerais obtenir un prêt comptant de fr. _____ 45 ✂

Nom, prénom _____

Rue, no. _____

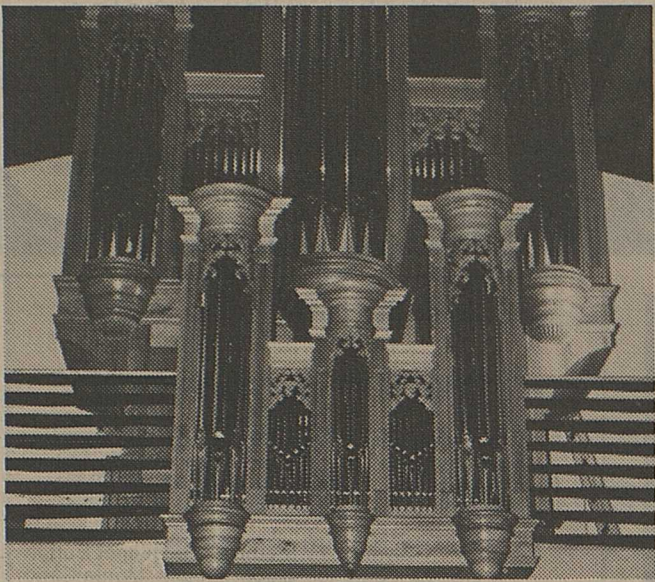
No. postal et localité _____

Tél. _____

Adresser à: Banque Populaire Suisse, CAM, Case postale, 3000 Berne 16.

Ce soir à l'église paroissiale de Montana-Crans

Concert d'inauguration des orgues



C'est ce soir qu'aura lieu à l'église paroissiale de Montana-Crans le concert d'inauguration des nouvelles orgues du lieu. Le célèbre interprète Bernard Heiniger, bien connu déjà des mélomanes valaisans présentera pour l'occasion un programme de choix.

L'architecture, les responsables de cette réalisation l'ont voulu splendide. Le Valais recèle les plus beaux buffets de Suisse. Il n'est que d'évoquer Valère ou Saint-Théodule de Sion et tant d'autres buffets du Haut-Valais. Montana renoue actuellement avec cette tradition d'un travail de perfection. L'équilibre du buffet et sa qualité défieront les siècles.

La sonorité, H.-J. Füglistner, actuellement l'un des grands harmonisateurs européens excelle dans la manière de faire chanter le tuyau. Celui-ci ne chuinte, ni ne crie, il parle, il fascine. En cela il rejoint la grande tradition française des XVII^e et XVIII^e siècles.

Toutefois il serait erroné de croire à une copie. Si l'orgue de Montana parle français sans accent, il restitue avec une plénitude persuasive la littérature allemande.

A cet effet, le pédalier à l'allemande, des jeux de pédales solides, confiant à ce plan sonore toute l'indépendance souhaitable. Pour le concert d'inauguration, l'accent, bien entendu, se porte sur la musique française. Bach lui-même ne la vénérât-il pas inconditionnellement? La Fantaisie en sol mineur s'écoute comme un vibrant témoignage d'admiration envers François Couperin et Nicolas de Grigny. Outre ces classiques du répertoire, Bernard Heiniger présentera Louis-Claude Daquin, Lefebure-Wély, Charles-Marie Widor et plus proche de nous, Jehan Alain.

Souhaitons à ce nouvel orgue, à ce grand huit pieds à la française, d'être la source d'une renaissance de l'orgue et de la culture en général en Valais.

L'orgue, un instrument méconnu du grand public, un champ de bataille pour les spécialistes. Deux courants se font face en ce dernier quart de siècle, l'un cherchant à restituer à la perfection un type d'instrument (pays, époque), l'autre désirant créer un témoignage

spécifique de notre temps. Conservatisme, d'un côté, innovation à tout prix de l'autre.

Les extrêmes ne durent guère. Pour l'église de Montana, un esprit plus nuancé a présidé à l'élaboration du projet. Une esthétique, bien sûr, une copie, non. Montana se situe aux confins de la culture latine. Si l'Italie et l'Espagne possédaient leur instrument-type la France se trouvait plus étroitement liée au contexte européen.

L'orgue français tire ses origines de la facture brabançonne. La couleur, toutefois y est plus chaude. Un instrument qui ne crie jamais, des sonorités étouffées, des fonds chaleureux, des plain-jeux envoûtants, des anches brillantes, le lyrisme ou au contraire l'ironie des mutations, une palette très riche se personnalisent. Le facteur d'orgues Hans-J. Füglistner de Grimisuat-sur-Sion se révélait parfaitement capable de réconcilier l'inconciliable de cette prodigieuse synthèse. Esprit curieux, scientifique méthodique, artiste étonnant, il s'est tour à

tour penché sur les écrits et traités de facture d'orgues. De Dom Bédos de Celles, ce moine bénédictin qui nous livra, il y a de cela plus de deux siècles, l'un des ouvrages techniques les plus géniaux, il retint taille des tuyaux, composition des plain-jeux alors que divers voyages en France lui laissaient découvrir et l'architecture et la sonorité de ces témoins d'autrefois.

Coupe Borghese à Crans-Montana

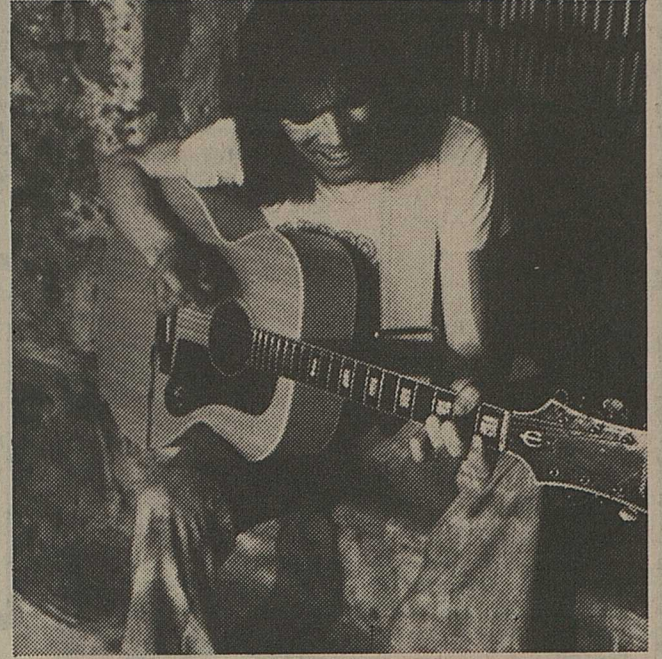
Deux cents participants, un chiffre record, au départ du slalom géant disputé à Cry-d'Err, à Crans-Montana.

La princesse Marcella Borghese remet des coupes et récompenses aux coureurs.

Le vainqueur, Alex Barras, franchit les trente portes en 1'02"97.

Une réception, puis un dîner de gala réunirent ensuite au Sporting, les hôtes les plus distingués de la station, parmi lesquels nous avons noté l'ambassadeur et M^{me} Alvera, le marquis et la marquise Meli Lupi di Soragna, le comte Paolo Mancini, M^{me} André Malraux, M. et M^{me} Alain Malraux, la comtesse Luisa Sassoli, le marquis Andrea Doria, M^{me} Alberto Alemagna, M^{me} Ivo Pitanguy, M. et M^{me} Reza Dervish, le président et M^{me} Gaston Barras, M. et M^{me} Henri de Stadelhofen, M^{me} Jacques de Stadelhofen et M^{me} M. et M^{me} François Barras, M. Christian Barras.

Bernard Constantin revu et corrigé par... Bernard Constantin



Le chanteur-compositeur bien connu à Sierre Bernard Constantin se produira samedi prochain à la salle de gymnastique de Muraz, dès 20 h. 30.

Pour Bernard Constantin - qui vit actuellement à Anzère - la région sierroise représente beaucoup. Durant plusieurs années en effet, il y vécut animant le monde musical d'alors. De même, il choisit Chippis pour revenir sur les scènes va-

laisannes après son séjour californien.

«J'ai décidé de me produire désormais seul, sans orchestre. Mais le style et l'ambiance demeureront les mêmes.»

«A Muraz, je présenterais, mêlées aux anciennes de nouvelles compositions. Je suis sûr qu'un artiste au moins une fois par année doit se renouveler en spectacle...»

Du fromage à l'école



Une initiative intéressante vient d'avoir pour cadre une classe du centre scolaire de Borzuat à Sierre. Les élèves de la classe de M. Délèze purent en effet découvrir de manière vivante et directe, la fabrication du fromage. M. Alois Savioz, que l'on voit ici diriger les élèves dans cette délicate confection, veilla au bon déroulement des opérations.

Au Casino-Théâtre de Sierre Du rire en cascade avec Maria Pacôme dans «Apprends-moi, Céline»

SIERRE. - En écrivant sa pièce, Maria Pacôme a dû s'amuser follement. Cette artiste, née à Paris, le 23 juillet 1923, d'ascendance espagnole paternelle, a connu une jeunesse cahoteuse avec des parents qui ne tenaient pas en place. Pour s'affranchir d'un milieu dans lequel elle ne se sentait pas à l'aise, elle s'est jetée dans la lecture, dévorant tous les bouquins lui tombant sous la main. A treize ans, elle avait lu toutes les œuvres de Zola. Elle disait des poèmes, lorgnait vers le théâtre. Mais, devant gagner son pain, elle alla vendre des chaussures. Le soir, elle suivait des cours de comédie chez Simon. Maria débuta dans une tournée, et tourna longtemps. En 1956, une chance de s'imposer lui est donnée aux côtés d'Edwige Feuillère. Ce n'est pas le succès espéré. Elle s'accrochera, s'entêtera, ira au Canada où elle trouvera un rôle comique à sa mesure dans Monsieur de Falindor. A partir de là, sa carrière s'est cristallisée. Elle a tenu la scène avec Pierre Mondy, Jean-Paul Belmondo, Fernand Gravey, Louis de Funès, etc.

Avec Jean Le Poulain, elle s'est formée à l'école du gag.

Et puis, elle a rédigé d'un long trait de plume, Apprends-moi, Céline, une pièce dont elle était le personnage central. Elle a laissé libre cours à son es-

prit bouillonnant, à sa faculté d'invention, à sa fantaisie débridée, à son sens aigu du dialogue, à son non-conformisme.

Du théâtre comique, elle a su tirer toutes les ficelles et trousseur des répliques fulgurantes.

Et la voilà, sur les planches, s'ébrouant, s'amusant follement, un peu loufoque, parfois délirante, survoltée, vivevoltant, faisant des pirouettes. Une voix un peu enrouée, un abattage peu commun, une extravagance recherchée, lui permettent d'emballer sa pièce et son public.

Tout n'est pas drôle, mais on rit souvent de bon cœur. Ça tricote bien mais parfois les mailles lâchent et l'on ressent un vide. Ça tourne comme une toupie sifflante et, soudain, le souffle manque, la toupie s'arrête. On attend. Pas longtemps, il est vrai. Maria Pacôme fait jaillir le dialogue qui rebondit dans un nouvel accès de délire un peu dingue.

Du théâtre? C'est plutôt un divertissement des plus joyeux, un peu débridé, sans autre prétention, avec ses airs d'improvisation, que de nous faire passer une soirée de détente, hors de toute réflexion, un peu comme au cirque.

Excellente mise en scène de Gérard Vergez, et de bons comédiens autour de Maria Pacôme, tous longuement applaudis.

f.-g. g.

Travaux à la rue Saint-Georges

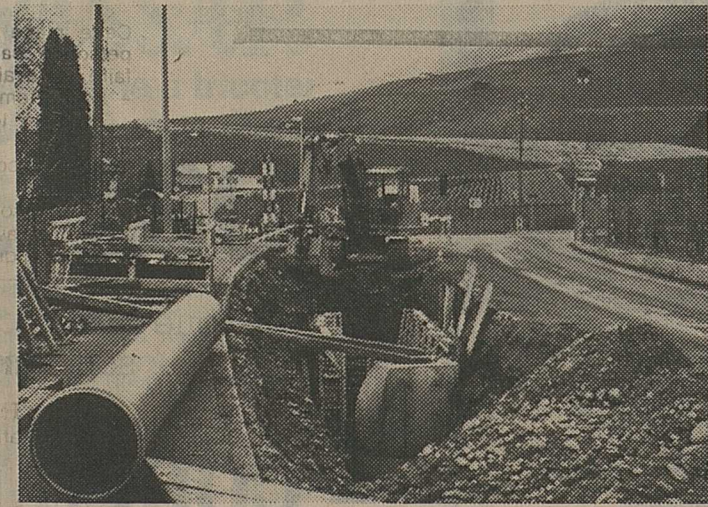
Des travaux importants pour la pose de conduites d'égouts sont depuis quelque temps déjà en cours à la rue Saint-

Georges, au sud de l'hôpital de Sierre.

Les ouvriers ont ouvert dans la chaussée de larges tranchées

afin de permettre le bon déroulement des opérations. Les tuyaux nécessaires se trouveront alors à quelque 6 mètres de profondeur.

On pense que ce chantier pourra être fermé vers la fin du mois. Nous aurons prochainement l'occasion de revenir sur d'autres travaux considérables, ceux qui ont été amorcés il y a quelques jours au cœur de la cité du soleil; avenue de la Gare, du Général-Guisan et rue du Bourg.



Une vue des travaux actuellement entrepris à la rue Saint-Georges.

De la Raspille au glacier du Rhône

Les autonomistes du Valdossola réclament des voies de communication adaptées aux conditions modernes

BRIGUE-DOMODOSSOLA. - On sait que depuis quelque temps tout spécialement se développe de l'autre côté du Simplon une intense activité en faveur de l'autonomie régionale du Valdossola.

C'est ainsi qu'au début de la semaine passée les initiateurs de ce mouvement sont intervenus auprès des parlementaires de la région, en leur demandant de tout faire pour qu'une partie des 400 milliards de francs (800 millions de francs suisses) attribués par le Conseil de l'Europe aux régions les plus pauvres et en voie de développement, soit affectée à l'amélioration des voies de communication dans le Valdossola. Dans leur requête, les autonomistes soulignent que cette occasion est unique et qu'il ne faut pas la laisser échapper.

Les signataires de la requête sont d'opinion que la région du Valdossola s'est constamment appauvrie et que son économie a absolument besoin d'une aide au développement.

Une partie des montants en

question pourrait servir à sortir la vallée de son isolement et réanimer l'économie. Ils exigent de manière pressante que les voies de communication entre le Valdossola et le noyau industriel du territoire autour de Domodossola soient enfin adaptées aux exigences modernes.

A cette occasion les autonomistes rappellent un autre effort entrepris par le gou-

vernement italien, avec l'aide de la «Convention de Genève de 1960», pour réaliser la «célèbre» «E 2». Cette liaison relierait par le Simplon, Londres à Brindisi.

Et finalement les autonomistes demandent à quoi serviraient les énormes efforts et investissements consentis par la Suisse pour la route du Simplon, si rien ne se fait sur le territoire italien.

REDACTION DE SIERRE
Antoine Gessler
Tél. : (027) 55 91 55
Case postale 258
Rue du Bourg 2
3960 Sierre

Conseil BPS 4

Au lieu de remplir chaque mois les enveloppes de paie...



...renseignez-vous auprès de la BPS sur les avantages du paiement des salaires sans espèces. C'est dans votre intérêt et dans celui de vos collaborateurs!

BANQUE POPULAIRE SUISSE un choix qui s'impose



le 18.2.79:

aux sentiers valaisans

Tapis-Discount

En permanence

Coupons de tapis
à prix discount

Toujours 50-70% meilleur marché!

Programme de rouleaux

| PVC - Vynil - Novillon - Armstrong | | |
|------------------------------------|------------|----------|
| Bocato-Twen | 200 cm | Fr. 8.— |
| Marilyn | 200 cm | Fr. 9.— |
| Pegulan | 200 cm | Fr. 11.— |
| Vynil | 183 cm | Fr. 19.— |
| Castilian | 400/200 cm | Fr. 22.— |

Tapis mur à mur

| | | |
|-----------------|--------|-----------|
| Kortu | 400 cm | Fr. 10.50 |
| Favorit | 400 cm | Fr. 13.50 |
| Royal | 400 cm | Fr. 16.— |
| Paulo | 400 cm | Fr. 18.— |
| Sienna | 400 cm | Fr. 22.— |
| Hilton | 500 cm | Fr. 24.— |
| Windsor laine | 400 cm | Fr. 29.50 |
| Arkas laine | 420 cm | Fr. 28.— |
| Marrakech laine | 420 cm | Fr. 45.— |

Offre permanente 10% sur tous nos rideaux

Gérant:
Walter Biaggi

Fermé le lundi
A votre disposition
pour la pose
de vos tapis
notre
personnel
spécialisé



BURGNER S.A.
Route du Simplon 26
3960 SIERRE
027/55 03 55

CONFECTION
NOUVEAUTÉS

Nouvel arrivage de

tabliers - robes

avec ou sans manche, nylon et coton,
avec fermeture-éclair ou boutons
Tailles 38 à 52

36-2423

FRIBERG

MARTIGNY-BOURG - TEL. 026/2 28 20

Vieux-Bois Genève

Ecole suisse pour restaurateurs et hôteliers

Enseignement théorique approfondi dans toutes les branches de la restauration avec application pratique au restaurant public attenant à l'école.
Diplôme reconnu par les autorités.
Début du prochain cours de 6 mois: 25 avril 1979.

Renseignements: 12, avenue de la Paix, 1202 Genève
Tél. 022/33 03 30

Office des poursuites de Sierre

Vente mobilière

L'office des poursuites de Sierre vendra aux enchères publiques, au plus offrant, le 19 février 1979, à 14 h., à Montana-Vermala, dans l'immeuble Résidence Hôtelière Marigny Club Ouest, les biens mobiliers suivants:

1 Olympic TV football, 1 jeu flipper Button-Strato, 1 jeu flipper Botton Monte-Carlo, 1 jeu américain Victor Auto, 1 jeu football Sport-Lux, 1 jeu de billard Golfazur, 8 postes TV Philips portatifs, noir et blanc.

36-5016

Si l'initiative des «Jeunes Bons-Templiers», interdisant toute publicité pour le tabac et les boissons alcoolisées est acceptée,

ces compétitions ne seront plus retransmises en Suisse par la télévision:

(puisque des affiches avec publicité pour cigarettes et boissons alcoolisées sont autorisées à l'étranger dans le champ des caméras)

- COUPE DU MONDE DE FOOTBALL
- COUPE DU MONDE DE SKI
- CHAMPIONNATS DE HOCKEY
ET DE PATINAGE ARTISTIQUE
- GRANDS PRIX AUTOMOBILES

ainsi que toutes les compétitions disputées dans un pays étranger où la publicité cigarettes et alcools est présente sur les stades ou les maillots.

VOTONS NON

à l'initiative «contre la publicité pour des produits engendrant la dépendance».

Comité pour les libertés individuelles

HOMELITE HOMELITE HOMELITE



LA tronçonneuse pour
profession et loisirs

- Choix parmi 14 modèles
- Notre expérience - votre avantage

Vente et service: **Kurt Brandalise**
Atelier mécanique, 1917 Ardon
Tél. 027/86 13 90

André Terrettaz

Machines agricoles - 1931 Vollèges
Tél. 026/8 81 56

A vendre

coffres-forts

Très nombreuses occasions, toutes dimensions - Safes à plusieurs compartiments - Armoires antifeu, etc.

Prix très avantageux

A. Mouret & Fils - Tél. 022/98 07 92

Prêts personnels pour tous et pour tous motifs

C'est si simple chez Procrédit.
Vous recevez l'argent dans le minimum
de temps et avec le maximum de dis-
crétion.

Vous êtes aussi assuré en cas de décès.
Vos héritiers ne seront pas importunés;
notre assurance paiera.

X Prêts de Fr. 1.000.- à Fr. 30.000.-, sans
caution. Votre signature suffit.

1.115.000 prêts versés à ce jour

Une seule adresse:

Banque Procrédit

1951 Sion, Avenue des Mayennets 5
Tél. 027-23 50 23

Je désire Fr.
Nom Prénom
Rue No.
NP Lieu

Durs d'oreilles! Les faits parlent...

Celui qui n'entend pas bien éprouve un malaise lorsqu'il est en société. Il est prouvé, qu'avec de bons appareils acoustiques, huit durs d'oreilles sur dix recouvrent la joie d'entendre. Un grand nombre de différents appareils vous est offert et il s'agit de faire un choix judicieux, car n'importe quel appareil ne convient pas à la correction de la surdité.

Le degré de votre surdité sera soigneusement déterminé. Les résultats objectifs donnés par ces appareils spéciaux sont la base de toute la conscience professionnelle que nous mettons dans nos consultations. Nous ne conseillons l'achat d'un appareil acoustique que si la correction de l'ouïe se révèle nécessaire. Nos spécialistes vous conseilleront sans engagement.

MICRO-ELECTRIC S.A. - LAUSANNE - Place Saint-François 2

Nous vous invitons à assister à notre démonstration gratuite

Vendredi 16 février de 14 h. à 18 h. chez

MM. R. et G. Moret, opticiens

Martigny, av. de la Gare 5, tél. 2 20 35

où vous pourrez essayer les appareils les plus perfectionnés.

Fournisseur conventionnel de l'assurance-invalidité.
Nous vous aidons volontiers à remplir les formules.

10^e anniversaire

Vous pouvez gagner **Fr. 100.-** de réduction

sur vos vacances commandées entre le 12 et le 17 février



agence de voyages
Micheline DECHÈNE
MARTIGNY Tél. 026-21788

CS
Prêt
personnel
*rapide,
avantageux
et discret*

Voici quelques exemples de notre tarif

| Crédit | Mensualités pour remboursement en | | | |
|---------|-----------------------------------|---------|---------|---------|
| | 12 mois | 24 mois | 36 mois | 48 mois |
| 1000.- | 89.65 | 47.75 | 33.75 | 26.80 |
| 8000.- | 713.60 | 378.45 | 266.75 | 210.90 |
| 10000.- | 883.- | 464.40 | 324.90 | 255.10 |
| 16000.- | 1412.80 | 743.05 | 519.80 | 408.20 |
| 18000.- | 1589.40 | 835.95 | 584.80 | 459.20 |
| 25000.- | 2207.45 | 1161.- | 812.20 | 637.80 |

Inclus l'intérêt, tous les frais ainsi que la prime pour l'exonération des mensualités en cas de maladie, d'accident ou d'invalidité et du solde de la dette en cas de décès. **Aucun supplément** particulier ni autres frais.

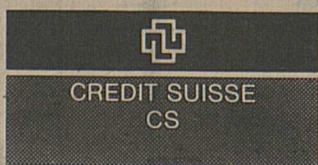
Tenez compte de ces avantages en comparant, cela en vaut la peine!

Je désire un prêt personnel de

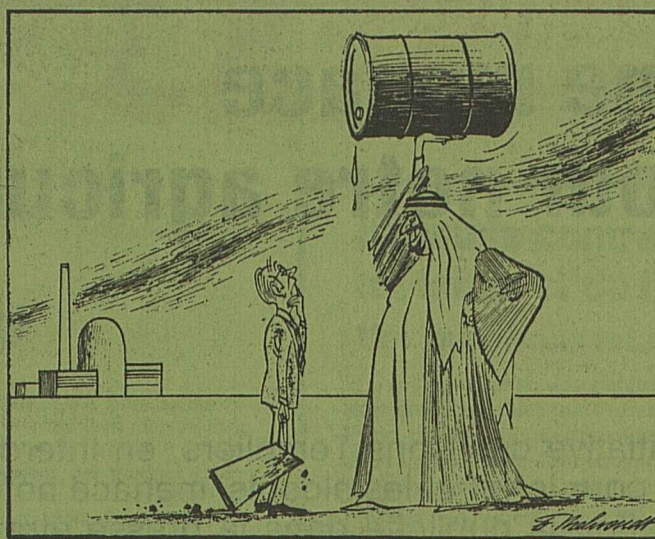
Fr. _____ remboursable par mensualités de Fr. _____

C 62

Nom _____ Prénom _____
 NP/Localité _____ Rue/No _____
 Habite ici depuis _____ Téléphone _____
 Domicile précédent _____
 Date de naissance _____ Etat civil _____ Profession _____
 Lieu d'origine _____
 Chez l'employeur actuel depuis _____
 Revenu mensuel total _____
 Loyer mensuel _____
 Date _____
 Signature _____



A envoyer au CREDIT SUISSE, 1951 Sion, Av. de la Gare 23, 027/23 35 45.
 3963 Crans-Montana, Immeuble Grand'Place, 027/41 32 32. 1920 Martigny 1,
 Av. de la Gare 21, 026/2 33 22. 1870 Monthey, Place de Tübingen 2,
 025/4 14 77. 1907 Saxon, Rue Gottefrey, 026/6 28 47. 3960 Sierre,
 Av. Général-Guisan 11, 027/55 46 01, ou à une autre succursale du
 Crédit Suisse.



Maintenir notre indépendance

- Est-il raisonnable de faire un choix entre le tout nucléaire ou le tout non-nucléaire sans autre alternative ?
- Est-il raisonnable de refuser le nucléaire comme l'a fait l'Autriche le 5 novembre dernier et d'assister à la construction d'une centrale nucléaire en Tchécoslovaquie à 10 km de la frontière, centrale destinée à produire et vendre du courant à destination de l'Autriche justement ?
- Est-il raisonnable d'accroître notre dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger alors que le manque de stabilité politique des pays producteurs remet chaque fois en cause notre approvisionnement en matières premières ?

NON

à l'initiative antinucléaire

Comité valaisan contre la pénurie d'énergie

PASSAP[®]

la machine à tricoter
qui reste sans rivale

- Elle tricote tous les points sans poids, même les vraies côtes.
- Elle permet de passer automatiquement des côtes au jersey sans avoir à transférer les mailles à la main.
- Elle permet de passer automatique des côtes au jersey sans avoir à transférer les mailles à la main.
- Elle exécute les dessins irlandais, plusieurs points fantaisie sur un même rang.
- Elle tricote en rond (tubulaire) même en points façonnés.
- Elle réalise les points indéformables endroit/ envers: tissé, piqué, interlock, les points ajourés et même le point tapis.
- Changeur automatique à 4 couleurs pour le tricotage rapide du jacquard.

BOUTIQUE
Penelope

M^{me} Thérèse Duc
Rue des Remparts 13
Sion
Tél. 027/23 48 12

36-759

50^e
anniversaire
1928-1978

Teinturerie
TEVA
votre nettoyage à sec

offre du jubilé du 14.2 au 3.3.1979

profitez maintenant !

Nous nettoions et repassons votre
garde-robe au prix de Fr. Fr. **4.-**
par pièce, sauf daim et cuir

Dir. Henri Jacquod
Place des Cèdres 5

SION

Tél. 027/22 14 64 36-4000

ARGENTERIE
ÉTAINS
CRISTAUX
PORCELAINE
NAPPAGES
BIJOUX-MODE
LISTES DE MARIAGE

LA BOUTIQUE
DU
CADEAU

Centre commercial Magro
UVRIER-SION

entrée Magro ménager (rez inférieur)



17.000
articles
"DO IT
YOURSELF"

Quincaillerie - Outillage
Peinture - Papiers peints
Electricité - Sols
Rangements
Décoration
Débit de bois, etc.

OBI RAMA

Centre Magro
Sion/Uvrier
Centre Magro, Roche

Tél. 027/31 28 94
Tél. 025/ 7 82 21

36-5010

Une menace pour notre agriculture!

L'initiative des Bons Templiers, en interdisant la publicité pour le vin et les alcools, menace notre agriculture. En effet, la publicité dans la presse étrangère vantera les produits de ces pays: cognac, champagne, whisky, etc.

C'est là une menace sérieuse pour notre agriculture.

NON

à l'initiative des Bons Templiers

Comité valaisan contre l'initiative des Bons Templiers

Pour toutes vos annonces: Publicitas 027/21 21 11

Royaume de Danemark

3³/₄ % Emprunt 1979-91 de fr.s. 100 000 000

Le produit net de cet emprunt obligataire sera utilisé au renforcement des réserves de devises du Danemark.

- Titres: Il ne sera délivré que des obligations de fr.s. 5000 nom.
 - Coupons: Coupons annuels au 7 mars.
 - Durée: 12 ans au maximum.
 - Remboursement: Tranches d'amortissement annuelles à partir de 1984 par rachats, si les cours ne dépassent pas 100 %. L'emprunt sera remboursé entièrement le 7 mars 1991 au plus tard.
 - Cotation: Aux bourses de Zurich, Bâle, Genève, Lausanne et Berne.
 - Prix d'émission: 100% + 0,3 % timbre fédéral de négociation.
 - Délai de souscription: du 14 au 19 février 1979 à midi.
 - Numéro de valeur: 458.568.
- Les bulletins de souscription sont à disposition auprès des banques.

| | | |
|---------------------------------------|--|--|
| Crédit Suisse | Société de Banque Suisse | Union de Banques Suisses |
| Banque Populaire Suisse | Banque Leu SA | Groupement des Banquiers Privés Genevois |
| A. Sarasin & Cie. | Société Privée de Banque et de Gérance | Groupement de Banquiers Privés Zurichois |
| Union des Banques Cantoniales Suisses | | |

En avion au départ de Sion dès Fr. 500.-

Pèlerinage à Lourdes 7 au 14 mai 1979

Du 7 au 9 mai - 9 au 11 mai - 11 au 13 mai
13 au 15 mai minimum par vol 10 personnes

Une exclusivité

Sierre-Voyages

Rue du Bourg 19, Sierre. Tél. 027/55 01 70

Demandez notre programme de vacances 1979

A vendre
transporter Caron
40 CV, avec auto-chargeuse, véhicule de démonstration
Prix spécial

Bonvin Frères
Machines agricoles
1964 **Conthey**
Tél. 027/36 34 64
36-2860

A vendre

2 chiots

d'appartement

Tél. 026/5 34 88
*36-300318

A vendre

violon neuf compl. 75.-; **guitare** 100.-; **guitare** concert 180.-; **guitare** électr. 130.-; **flûte** travers. 320.-

Tél. 061/43 63 48

Vends

nappes
coton brodées main, Chine 180x135 cm avec 6 serviettes
Fr. 40.-

Tél. 061/43 63 48

Excellent miel d'abeille de fleurs alpestres du Simplon

Première qualité, rare, couleur brun clair, d'un arôme spécial, réputé comme remède qui devrait avoir sa place dans chaque ménage. Est expédié dans des bidons de 5 kg contre facture

M. & R. Gentinetta apiculteurs-déplaçants, 3930 Viège
Tél. 028/46 24 74

Cause imprévue, à vendre

caravane Tabbert

neuve (5 à 6 places) jamais utilisée. Double essieu avec auvent, frigo, toilette, tout confort. Payé Fr. 17 500.- cédée à 13 500.-

Tél. 025/4 45 32

Écoulements obstrués



Nous vous aidons tout de suite! Notre service est assuré 24 h. sur 24, même pendant les jours fériés. Facturation seulement en cas de succès. Pas de saleté, pas d'énervement. Frais de déplacement Fr. 25.-
Tél. 027/23 55 40

Service nettoyage tuyaux SNT SA



Magasins de meubles Jos. Albini Montreux

Avenue des Alpes 18
Tél. 021/61 22 02

Sont ouverts tous les jours y compris les samedis

Les dimanches sur rendez-vous
Mobiliers de grandes occasions meubles de style et anciens

Tableaux - Lustres - Glaces
Objets divers - Grand choix

Très bonnes occasions

14 février Saint-Valentin La fête des amoureux

Vous trouverez chez

«Anny Fleurs»

Avenue de la Gare, Sion
Tél. 027/22 25 32

un grand choix de fleurs coupées et arrangements floraux

Sans énergie, on ne peut garantir les places de travail

Tout le monde a besoin d'énergie. Dans le ménage, à l'usine, à l'atelier ou à la ferme, pour les transports. Notre économie, elle aussi, a besoin d'énergie de manière à ce qu'elle puisse assurer du travail à tout le monde, aujourd'hui et demain aussi.

Tout le monde sait que l'énergie est le moteur de notre économie.

La loi sur l'énergie atomique a été révisée; nous savons que l'on ne construira pas de centrales nucléaires sans que le besoin n'en soit prouvé.

L'initiative atomique en revanche, va provoquer une pénurie d'énergie; elle met en danger les places de travail, notre prospérité et nos assurances sociales. C'est pourquoi, nous radicaux, repoussons cette initiative car nous voulons garantir les places de travail et notre système de sécurité sociale.

Nous demandons de voter

NON

le 18 février à l'initiative atomique



Parti radical-démocratique suisse

**Votations fédérales et cantonales
du 18 février 1979**

Libres opinions

A propos de l'énergie nucléaire Quand un risque est trop faible pour conserver un sens

Pour une fois, les lecteurs de *Nouveliste*, habitués aux articles de Suzanne Labin, verront la signature du mari. Qu'on m'en excuse, mais il se trouve que c'est le mari qui est ingénieur-électronicien et qu'il a été vivement intéressé par la polémique qui se déroule autour du projet soumis au référendum des Suisses et tendant à permettre aux habitants de bloquer les projets d'installations nucléaires. Bien que français, je crois pouvoir me permettre de formuler un avis, car le problème est universel, et très grave.

J'approuve pleinement la position prise par le *Nouveliste* contre cette initiative et je félicite M. Germanier pour ses excellents articles. J'y ajoute les réflexions suivantes. On a d'abord voulu alarmer les gens par les risques immédiats que comporteraient les centrales nucléaires. Cette campagne a fait long feu, aucune argutie ne pouvant résister au fait que depuis vingt-cinq ans fonctionnent des dizaines de centrales sans le plus minime accident, ce qui prouve qu'elles sont nettement plus sûres que les mines, les barrages, les hauts fourneaux, et même la coupe du bois de chauffage, toutes ressources énergétiques que les nations ont acceptées sans réserve depuis toujours en dépit des centaines de morts qu'elles ont provoquées. Aussi, les objections ont-elles dérivé vers le long terme. C'est maintenant avec le spectre des déchets qui empestent la terre dans 25 000 ans qu'on veut nous effrayer.

C'est un argument tout à fait artificieux. La probabilité pour qu'un accident géologique mette au jour des déchets enterrés sous 2000 ou 5000 mètres de terre et de roches, dans les prochains 10 000 à 50 000

ans est très inférieure à la probabilité pour que le creusement du tunnel du Rawyl crée des tensions dont le travail tellurique aboutisse, après 10 000 à 50 000 ans, à l'effondrement de la montagne. Et qu'on ne dise pas: «d'accord, le risque que l'événement se produise est infiniment petit, mais s'il se produit, le dommage qu'il provoque est infiniment grand!»

Absurde. Personne ne sait rien d'un tel dommage hypothétique dans 50 000 ans. Les déchets en question, même mis au jour, auront peut-être complètement changé de nature et susciteront bien moins de dégâts que la chute du Rawyl. Un principe général qu'on n'explique pas assez au public est qu'une fois qu'on sait que la probabilité d'un événement est très, très, très faible, inférieure à un certain seuil, elle cesse d'avoir un sens, et toute spéculation sur ledit événement devient arbitraire et vicieuse. Pour la raison essentielle qu'on est tombé au-dessous de ce qu'on appelle «le bruit de fond» de l'univers, fait d'innombrables phénomènes sporadiques et aléatoires qui sont plus fréquents que l'événement auquel on pense et ont beaucoup de chan-

ces de le masquer, ou déplacer, ou transformer. Par exemple, dans notre cas, la rencontre-catastrophe de la terre avec une autre étoile, la poussée d'une superflamme solaire jusqu'à nous, des fissions nucléaires spontanées dans le magma terrestre ou des fusions nucléaires sauvages dans la stratosphère, l'envahissement du globe par des fourmis processionnaires, etc. Dans ces conditions, venir nous faire le coup du grand scrupule moral à l'égard des générations qui vivront dans 50 000 ans et prendre des postures de haute responsabilité par rapport auxquelles nous autres, qui nous soucions de notre énergie actuelle, paraîtrions des égoïstes à courte vue, procède d'une profonde malhonnêteté intellectuelle. Nous avons des milliards de fois plus de chances d'être maudits par nos descendants lointains si nous les laissons sans sources suffisantes d'énergie que si nous leur en léguons une, affectée d'un risque de 10⁻¹⁵, donc fondamentalement dénué de signification.

J'ai parlé de malhonnêteté intellectuelle. Je suis navré d'avoir à employer un terme aussi sévère, mais il est mérité. Non seulement pour cette grotesque fable du croquemitaine qui surgira dans 50 000 ans, mais encore pour plusieurs autres positions prises par les écologistes délirants contre l'énergie nucléaire. Par exemple, dans le *Nouveliste* du 9 février, la représentante d'un comité M.A.C. (?) affirme tout de go que la vitrification des déchets «a échoué» alors qu'en

ce moment même, plus de dix laboratoires travaillent dessus avec des résultats très positifs, et que déjà se forment des groupes financiers pour exploiter le procédé! Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose... Autre manifestation de malhonnêteté intellectuelle, les espoirs fous qu'on a fait naître dans le public sur l'énergie solaire, dont des calculs élémentaires montrent qu'elle ne pourra apporter, au mieux, dans quelques décennies, qu'un appoint de quelques pour cent aux besoins. L'ensemble de la campagne d'affolement menée par les écologistes est marquée de la malhonnêteté intellectuelle foncière qui consiste à laisser flotter dans le public, que dis-je, à cultiver, l'assimilation vague, et 100% fausse, entre bombe nucléaire et énergie nucléaire. Le pire est que certains savants se sont laissés entraîner par la passion politique jusqu'à apporter une caution aux agitateurs d'épouvantails, ce qui rend la discussion très difficile. Passion politique? Hélas, oui. Devant l'inanité des objections, on ne peut retenir qu'une hypothèse, à savoir que la campagne de peur et de haine contre la seule sauvegarde qui nous reste en matière d'énergie soit alimentée et chauffée dans le but profond d'étouffer la civilisation occidentale. D'autant que dans l'anticivilisation d'en face, les centrales nucléaires se multiplient joyeusement, sans l'ombre d'une telle campagne.

Edouard Labin

Initiative contre la publicité du tabac et de l'alcool

Une mise sous tutelle inacceptable

Une fois de plus, une poignée d'individus, aux intentions sans doute louables mais manquant singulièrement de réalisme, désire faire mettre sous tutelle le citoyen et le considérer comme un enfant irresponsable.

Les résultats de certaines votations récentes (initiative Albatros, 12 dimanches sans voitures) ont clairement démontré que la majorité des citoyens de ce pays n'est pas d'accord de se laisser imposer par l'Etat ce qui lui convient et ce à quoi il doit renoncer.

Pleinement conscient de ses responsabilités, le consommateur de tabac ou d'alcool doit pouvoir continuer à choisir librement ce qu'il veut fumer ou boire. Pourquoi empêcher, par une initiative démesurée et anti-libérale, le 98 % de la population de s'informer alors que, selon le Conseil fédéral, 2 % seulement de la population est alcoolique?

C'est par une information et une éducation à tous les niveaux et non par une nouvelle interdiction que l'on incitera les gens incapables de résister à la tentation d'abuser du tabac ou de l'alcool à venir à bout de cette tentation. Le Conseil fédéral a, au reste, déjà imposé des restrictions relatives à la publicité, surtout dans l'intérêt de la protection de la jeunesse.

Empêcher nos vignerons de parler de leurs récoltes : quelle injure !

Empêcher une industrie du tabac occupant plus de 16 000 personnes de faire connaître ses produits : quelle atteinte au principe même de la libre concurrence !

Empêcher une économie viticole qui touche des dizaines de milliers de personnes de s'exprimer : quel mépris de la liberté d'expression !

NON, quels que soient les mobiles honorables des auteurs, nous ne pouvons pas admettre ce nouveau pas en direction de la privation totale de nos libertés les plus fondamentales.

Cette initiative est non seulement INJUSTIFIÉE mais OFFENSANTE pour la majorité de notre population qui, Dieu merci, est encore capable de mesurer la portée de ses actes.

René L.

L'attrait touristique des chemins et sentiers pédestres

Le développement industriel que nous avons connu durant ces dernières années a mis en évidence le besoin qu'éprouvent tous les individus à retrouver la nature, le calme, la détente en dehors du stress et du labeur quotidiens.

L'homme a cherché de tout temps à maîtriser et à dompter la nature, trop souvent au risque de la détruire hélas ! C'est ainsi notamment que pour aller toujours plus vite, toujours plus loin et avec un confort accru, il a construit des routes, des autoroutes, des ponts et bien d'autres ouvrages aussi somptueux que dévastateurs.

Loin d'affaiblir le goût profond de chacun pour la nature, de tels aménagements l'ont souvent ranimé et affermi. Le réseau routier moderne encourage les vacanciers à rouler, à brûler les étapes, à passer plutôt qu'à séjourner ou à jouir des paysages et des villes et villages de notre pays. La beauté est un art de vivre que l'on sacrifie bien souvent à l'efficacité et au rendement !

Et pourtant, alors que tout semble inciter les gens aux loisirs les plus standardisés, amusements, visites, voyages organisés, les touristes sont de plus en plus attirés

par les lieux reposants, qui offrent encore une nature intacte. La marche demeure un divertissement prioritaire, accessible aux jeunes comme aux vieux, et dont les avantages pour la santé physique et mentale sont connus et appréciés de tous.

Le tourisme helvétique, pour être concurrentiel, doit répondre aux besoins actuels des consommateurs. Or, les touristes aiment la Suisse pour ses montagnes, ses vallées sauvages, ses paysages extrêmement variés, sa nature tantôt aride, tantôt luxuriante. Encore faut-il que ces splendeurs leur soient accessibles, qu'elles puissent être appréciées du «dedans». Comment savourer mieux les contrastes et les charmes ainsi offerts qu'en effectuant des promenades, des randonnées qui enrichissent aussi bien le cœur que l'esprit ?

Les stations touristiques savent bien ce qu'elles doivent à l'attrait

de leur réseau de chemins pédestres. Aussi devraient-elles avoir à cœur de l'améliorer constamment plutôt que de le négliger au profit d'aménagements certes plus luxueux, mais souvent moins utiles et considérablement plus coûteux.

A l'heure actuelle ce souci répond aussi bien à une nécessité économique qu'à une exigence sociale et humaine.

L'arrêté fédéral sur les sentiers et chemins pédestres veut promouvoir une politique concertée des collectivités publiques, aussi bien Confédération que cantons et communes, dans ce domaine. Il doit permettre de préserver le réseau actuel de chemins et de sentiers, mais aussi et surtout de l'augmenter et de le rendre plus attractif encore.

Il s'agit là d'actes concrets et non de bavardages pseudo-réformistes visant à améliorer la qualité de la vie.

Nous devons donc y souscrire largement. Il y va de l'intérêt de toute notre population.

 Bernard Dupont
conseiller national

Pourquoi l'énergie nucléaire ?

La question «Pourquoi l'énergie nucléaire ?» constitue en fait le résumé d'une question très actuelle, qui pourrait être formulée ainsi : «Si, dans les vingt prochaines années, la consommation d'énergie électrique tend à dépasser de manière importante la production actuelle, pourquoi l'énergie nucléaire serait-elle seule en mesure d'assurer la plus grande partie de la fourniture supplémentaire d'électricité, et ceci de manière faible, économique et au prix de faibles nuisances pour l'environnement?»

En ce qui concerne la demande d'énergie électrique, rappelons que dans les années 60, elle a augmenté en moyenne de 1,2 milliard de kWh par an, passant de 20 milliards de kWh en 1960 à 32 milliards en 1970. Or, cette période a été considérée comme une ère de croissance rapide. Pourtant celle que l'on a constaté entre les deux dernières années a été plus vertigineuse encore, puisque c'est 1,5 milliard de kWh qui ont été consommés en plus d'une année à l'autre.

Si les conditions actuelles restent valables, il se pourrait bien que cette tendance forte ne se maintienne pas. Malgré cela, il en résultera une importante croissance de la demande. De plus, on s'attend pour les années 1980 à une pénurie de pétrole, qui nécessitera une substitution de ce pétrole manquant par d'autres agents énergétiques. Dans le domaine du chauffage, assuré actuellement à 80 % par le mazout, cette substitution se fera au moyen de gaz, de chauffage à distance et d'énergie électrique. Cette dernière est indispensable à l'utilisation rationnelle de l'énergie solaire collectée dans des capteurs plans, dont la mise en valeur nécessite une pompe à chaleur à moteur électrique. Dans les villes, la mise en place de réseaux de chauffage à distance permettra également de remplacer ce pétrole manquant, à condition que ces réseaux se développent rapidement, de manière à pouvoir être raccordés à une centrale thermique produisant simultanément électricité et chaleur.

En face de ce potentiel important d'augmentation de la demande susceptible de se réaliser dans un proche avenir, quelles sont les

sources encore inexplorées dont dispose notre pays ?

Alors qu'on ne trouve plus de sites pour de nouvelles centrales hydrauliques, la réfection des plus anciennes prendra beaucoup de temps pour n'apporter qu'une faible production supplémentaire (de l'ordre de 5 % de la consommation actuelle).

Les énergies solaires (centrale thermique à chaudière solaire), éolienne et géothermique ne sont pas techniquement en mesure de produire de l'énergie électrique en quantité dépassant 1 % de la consommation annuelle avant plusieurs décennies.

Dans notre pays privé de ressources fossiles, le pétrole, le charbon et le gaz sont des agents énergétiques très coûteux et d'un avenir incertain. De plus, ils occasionnent une importante pollution de l'air, si bien qu'il n'est pas possible d'obtenir de site pour de telles centrales.

Si, conformément aux prévisions, la consommation de notre pays en énergie électrique devait

continuer à croître fortement dans les vingt prochaines années, une pénurie sous forme de coupures de courant serait inévitable d'ici quelques années sans recours à l'énergie nucléaire. Cette source d'énergie, parfaitement acceptable dans l'état actuel de la technique, étant seule disponible en quantité suffisante dans les prochaines années.

L'expérience accumulée et les très bons résultats obtenus par les entreprises de notre pays dans l'exploitation des centrales nucléaires (Mühleberg depuis 1972, Beznau depuis 1969) et le maniement des matières radioactives fournissent la preuve que cette forme d'énergie peut être acceptée.

Ces différents arguments fournissent une réponse indiscutable à la question posée. C'est pourquoi l'initiative antinucléaire ne peut être acceptée, car en contrepartie de la disparition de l'énergie nucléaire qu'elle impose, aucune proposition crédible n'est avancée pour assurer malgré tout notre approvisionnement énergétique.

CTV

Parti socialiste valaisan: six fois oui

OUI à la loi du 16 novembre 1978 concernant l'application de la loi fédérale du 8 octobre 1971 sur la protection des eaux contre la pollution.

OUI au décret du 15 novembre 1978 concernant l'adhésion du canton du Valais au concordat du 10 mars 1978 sur l'exécution des jugements civils.

OUI à l'abaissement de l'âge requis pour l'exercice du droit de vote et d'éligibilité.

Le parti socialiste valaisan recommande l'acceptation de cette initiative qui permettra à un plus large courant de la population de participer démocratiquement à la gestion des affaires du pays et développera plus tôt l'intérêt des jeunes à la vie politique.

OUI aux chemins et sentiers.

Le parti socialiste valaisan recommande l'acceptation du nouvel article constitutionnel sur les chemins et sentiers pédestres, qui permettra l'élaboration d'une politique tenant compte des intérêts des piétons et obligera la Confédération à rétablir les chemins et sentiers supprimés lors de la construction de routes et autres.

OUI à l'initiative populaire «contre la publicité pour des pro-

duits qui engendrent la dépendance».

Le parti socialiste valaisan recommande l'acceptation de cette initiative qui s'inscrit dans le cadre d'une politique de prévention en matière de santé publique. Cette mesure, parmi d'autres, laisse prévoir une diminution de la consommation et par là même des dommages causés à la santé et à l'économie nationale par la consommation abusive de l'alcool et du tabac.

OUI à l'initiative populaire «pour la sauvegarde des droits populaires et de la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques».

Le parti socialiste valaisan recommande l'acceptation de cette initiative qui donnera la possibilité aux populations concernées, de prendre part aux décisions, cela par l'introduction du vote régional. Elle garantira la protection de la population contre les risques de l'industrie nucléaire et de ses déchets.

Pour votre publicité

027
21 21 11

Tabac, alcool et publicité

L'initiative voulant interdire toute publicité en faveur de produits pour fumeurs et de boissons alcooliques est à rejeter parce que :

- elle veut considérer le citoyen suisse, pourtant souverain, comme un irresponsable ;

- elle est superflue, le Conseil fédéral ayant déjà imposé des restrictions relatives à la publicité, particulièrement dans l'intérêt de la protection de la jeunesse ;

- elle est tendancieuse puisque une consommation normale de vin ou de tabac serait considérée comme un abus ;

- elle est inopportune, la consommation de boissons alcooliques ayant régulièrement baissé en Suisse (de 1973 à 1976 : vin, moins 6,45 % ; bière, moins 6,07 % ; eau-de-vie, moins 22,41 %) ;

- elle met sérieusement en danger le marché de l'emploi lorsque l'on sait que l'industrie du tabac compte 29 fabriques en Suisse qui occupent 16 000 personnes. Quant à l'économie vinicole suisse dans sa totalité, elle emploie entre 85 000 et 90 000 personnes.

- elle priverait l'AVS/AI de ressources importantes (713 millions de francs en 1977) à un moment où elle connaît de sérieuses difficultés de financement (diminution de la population active).

En définitive, l'initiative doit être refusée parce qu'elle ne contient aucune proposition constructive et qu'elle porte une atteinte grave à la liberté individuelle, sans pour autant parvenir au but visé.

JBR

Ford Taunus 5 versions

5 moteurs à choix

ex. Taunus 2000 L 6 cyl. Fr. **14 050.-**

Votre concessionnaire officiel

Kaspar SA

SION
MARTIGNY



027/22 12 71
026/ 2 63 33

Interdiction de la publicité
pour les produits engendrant la dépendance:

Défense d'importer les journaux étrangers!

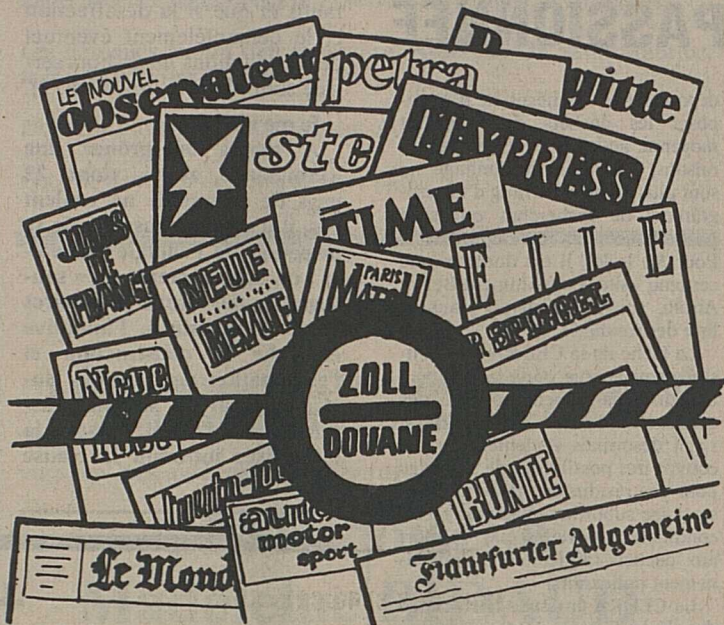
La liberté de presse en question

L'interdiction de la publicité en faveur du tabac et de l'alcool, qui fait l'objet de la votation du 18 février, s'étendrait non seulement aux journaux et périodiques suisses, mais également à toute la presse étrangère vendue en Suisse. La conséquence pourrait être l'interdiction d'importer les grands quotidiens et périodiques étrangers.

Les promoteurs de l'initiative sont d'avis que les quotidiens et périodiques étrangers s'adaptent à la situation en publiant des éditions spéciales pour la Suisse.

C'est là une grave erreur.

Les éditeurs étrangers sont catégoriques: il est impossible d'imprimer des éditions pour la Suisse, non seulement pour des raisons techniques et économiques, mais aussi par manque de temps. Les «éditions suisses» actuellement offertes, qui sont en fait des éditions normales avec un encart supplémentaire pour



la Suisse, tomberaient également sous le coup de l'interdiction.

La conséquence de l'acceptation de l'initiative serait que des journaux étrangers renommés ne pourraient plus être vendus en Suisse, ce qui revient à une réduction draconienne de la liberté de presse.

Les suites pour le prestige politique de la Suisse, pour les efforts de

notre pays en faveur du libre-échange de l'information sur le plan international, sont inimaginables. Il y aurait contradiction avec les obligations contractées par notre pays aux termes de l'acte final de la Conférence d'Helsinki et d'autres accords internationaux (UNESCO).

La Suisse, pays fortement dépendant du tourisme, souffrirait en plus du discrédit auprès des touristes étrangers, qui ne seraient plus en mesure d'acheter leurs journaux chez nous.

Chacun est libre de penser ce qu'il veut au sujet de la publicité pour le tabac et l'alcool. Mais en pesant le pour et le contre de l'initiative contre la publicité pour les produits engendrant la dépendance, chaque citoyen suisse doit songer à ses conséquences.

Le droit du citoyen suisse de s'informer par la lecture des journaux et périodiques étrangers est en danger.

Association suisse des agences de presse et de grossistes en livres (VSZB)
Association suisse des propriétaires de kiosques (SKIV).

Le légendaire colonel

RAMON

un Valaisan chef de maquis en Ligurie

46

XIII

Gazzo

La terre meuble buvait le sang de l'Allemand décapité. Les autres, qui continuaient à se goberger au soleil du côté opposé, ne s'étaient aperçus de rien. Il les entendait jacasser, la bouche pleine.

Il s'empara vivement de l'automatique Mauser et le petit lutin qui était en lui et qui n'avait été qu'un très bref instant submergé par le trac, refit surface: «Tu les as eus. Tu les auras.» Déjà en sautant hors du trou il avait vaincu son premier réflexe qui le poussait à détalier droit devant lui à travers les canaux d'irrigation vers Ortovero. Pas si vite !... Il escalada au contraire le petit mur sur la gauche du chemin, se coula entre les pêcheurs en fleurs jusqu'au fond de la parcelle et gravit du même élan le talus pour se retrouver sur la terrasse supérieure... Semblable au lièvre il fuyait en grimpant. Après les pêcheurs, une marche de vigne sur l'escalier de Ligo, après quoi il débouchait dans cette brousse sentant les épices, parmi les frênes et les chênes nains, les arbousiers, les myrtes et ces massifs épineux qui servent de refuge au sanglier... Là il se tapit, observant l'adversaire.

Fou furieux, le Feldweibel poussait des bramées qui montaient jusque-là. Les hommes battaient la zone des canaux mais il n'aurait jamais eu l'idée de les expédier sur l'escarpement. Au bout d'une vingtaine de minutes, il les rappela tous, et ils s'en furent sur le chemin de l'aérodrome en emportant le corps de leur camarade sur un brancard de fortune qui n'était autre que l'échelle qu'ils avaient prise à l'intérieur du cabanon. Alors, posément, le Valaisan revint sur ses pas. Il ne retrouva pas son passe-

port devant la maison, mais en revanche le livret militaire, maculé, piétiné. Il redressa contre le mur deux plants de kaki qu'ils avaient écrasés, rangea la pelle et ferma la porte à clef.

Peu après il arrivait à Ortovero, cet éden où les barrières des jardins croulaient sous les fleurs. Mais la petite cité ne dormait pas au soleil. Elle était sens dessus-dessous, envahie par des gens d'autres villages, et le Valaisan en rencontra plusieurs qui avaient fui Villanova, où les Allemands avaient opéré une rafle à la fin de la nuit. Un désastre ! Dix-sept personnes appréhendées... Beaucoup plus ! corrigeaient d'autres rescapés. Des dizaines et des dizaines de victimes, arrachées à leur lit et conduites à Albenga à coups de crosse... Très inquiet, il les interrogeait les uns après les autres sur le sort de sa femme, mais personne ne put le renseigner... Jusqu'au retour providentiel d'un habitant du lieu sur sa bicyclette, le Bacicin, qui venait précisément de Villanova où il avait vu Letizia:

– Rien, elle n'a rien du tout, ni elle, ni personne chez les Isoléri. Ils ne l'ont même pas cherchée...

Il ne se doutait pas des avatars du Valaisan. Informé, il s'exclama:

– C'est à n'y rien comprendre. Ils ne sont même pas passés chez toi au village, ils sont allés directement aux Tenaighe pour l'attraper: il a bien fallu que quelqu'un les y conduise. Qui?

– Qui, c'est ce que nous verrons. Mais je peux t'assurer que celui qui a fait ça regrettera un jour d'être né.

Ils conversaient au bord de la rue. Soudain le Bacicin saisit nerveusement le bras de son interlocuteur et se poussa contre lui pour le cacher ou se cacher lui-même. Ramon se dégagea avec impatience, car la pédale du vélo lui avait heurté la cheville.

Un détachement des troupes de l'aérodrome traversait Ortovero, pressé de regagner le réfectoire pour la collation de neuf heures.

Un récit de Bojen Olsommer

Ramon sentit dans sa poche le poids du mauser quand le sous-officier qui avançait sur le côté de la route, un peu à l'écart des hommes, passa à sa hauteur.

En reconnaissant le Valaisan, il ralentit le pas... et le salua gaiement.

Le Bacicin n'en revenait pas:

– Et tu m'as raconté qu'ils sont venus te prendre ce matin dans les Tenaighe pour te fusiller !

– Ce ne sont pas les mêmes! Ceux-ci ne sont pas au courant, et peut-être qu'ils n'apprendront jamais ce qui m'est arrivé. Tu comprends, Bacicin, il y a deux sortes d'Allemands, mais ici on ne s'en est pas encore rendu compte.

Que ta main gauche... Ainsi dans cette armée tenue en laisse par le SD, le terrible Sicherheits-Dienst, qui opérait le plus souvent à son insu, passant par-dessus la tête de ses chefs réguliers. Et de plus en plus jusqu'à produire d'in vraisemblables quiproquos.

Rassuré, le Valaisan se dirigea vers Borghetto d'Arroscia, où il prit la route de Gazzo. Pourquoi Gazzo ? Ce village de montagne allait connaître une certaine célébrité.

Sa femme y avait de la parenté. De plus, le patelin passait pour sûr, à l'écart des opérations punitives. Sans être un nid de partisans, on disait que plusieurs d'entre eux y avaient trouvé asile. Bref une population accueillante et discrète.

Quand il y parvint, un peu avant midi, le calme y régnait. Quelques paysans rentraient des champs; d'autres, sans se presser, menaient le bétail à l'abreuvoir. Aucun signe d'inquiétude. On se serait cru sur une autre planète.

à suivre

Energie nucléaire: prendre ses responsabilités

Suite de la première page

Je rappelle ici l'alinéa 4 de l'initiative :

« L'Assemblée fédérale est compétente pour l'octroi de la concession. L'octroi d'une concession est subordonné à l'approbation des électeurs de la commune de site et des communes adjacentes, ainsi qu'à l'approbation des électeurs de chacun des cantons dont le territoire n'est pas éloigné de plus de 30 km de l'installation atomique. »

Que signifie cette disposition ?... Elle signifie clairement ceci (et je me réfère aussi bien à M. Kurt Furgler qu'à M. Guy Genoud) : « Pris à la lettre, le texte proposé exigerait l'approbation unanime de tous les citoyens ayant le droit de vote dans les communes et les cantons concernés. Il n'est pas pensable que les initiateurs aient voulu cela. Par contre, en utilisant le terme de « électeurs de la commune » et « électeurs du canton », le texte proposé réclame une majorité qualifiée

qui est celle de la majorité des citoyens habiles à voter, et non des votants, comme c'est le cas partout dans notre droit. Les bulletins blancs et les « absents » seraient à compter comme ayant voté non... Dès lors, il est mathématiquement prévisible que jamais une approbation de concession ne serait consentie.

Et pourtant, chacun s'accorde pour estimer urgente la nécessité d'un recours à une autre énergie, c'est-à-dire à

l'énergie nucléaire !...

La « sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques »... tout le monde la souhaite et la réclame ! Aussi les Chambres fédérales n'ont-elles pas manqué de s'en préoccuper...

A ce propos, il ne faudrait pas oublier que la révision de la loi « sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et la protection contre les radiations » est extrêmement précise et stricte. Elle stipule, par exemple, que « l'autorisation générale pour les réacteurs nucléaires n'est accordée que si l'élimination sûre et à long terme ainsi que l'entreposage définitif de déchets radioactifs provenant de l'installation sont garantis et que si la désaffectation et le démantèlement éventuel des installations mises hors service sont réglés » (art. 3, al. 2).

Je me résume...

A moins de prôner une « croissance zéro » dont 22 pays de ce monde ne veulent pas, il n'est plus possible de se dispenser de l'énergie nucléaire ; or, sous prétexte de « sauvegarder des droits populaires et de la sécurité », l'initiative empêche la construction et l'exploitation de centrales nucléaires (qui ne se multiplieraient pas à l'infini, puisque la loi révisée introduit la clause

découlaient de la nécessité d'entreposer les déchets de faible et moyenne activité. Pour différentes raisons, ces lieux de sondage ne sont plus au premier rang d'un programme de recherches qui s'est passablement étoffé depuis lors. Pour M. Issler, il est douteux que ces cinq « sites », notamment Bex et Airolo, soient maintenus dans la liste des sondages.

La tâche de la CEDRA s'est sensiblement accrue dans la perspective du rapatriement possible des déchets hautement radioactifs. Il s'agit désormais également de découvrir des possibilités de stockage pour ces résidus de haute activité, stockage subordonné au respect de conditions nouvelles par rapport aux déchets faiblement et moyennement radioactifs.

La CEDRA envisage le stockage des déchets hautement radioactifs dans des couches plus profondes (600 mètres et plus). Dans cette perspective, c'est le socle cristallin du Plateau suisse et du Jura qui entre surtout en considération. Les déchets faiblement et moyennement radioactifs seraient déposés dans des cavernes jusqu'à 600 mètres de profondeur, dans la roche cristalline, dans des formations d'anhydrite, de marne ou d'argile. Dans la mesure du possible, il convient de combiner des solutions d'entreposage pour les déchets faiblement, moyennement et hautement radioactifs. Cette solution suppose des conditions géologiques satisfaisantes pour les zones de dépôts situées à différents niveaux. Ces conditions peuvent être réunies notamment dans les couches de sédiments qui recouvrent le socle cristallin du Plateau suisse.

Pour la localisation des endroits appropriés, on élabore actuellement un vaste programme de sondage pour la réalisation duquel les demandes d'autorisation seront déposées en 1980. On prévoit notamment une série de forages d'une profondeur variant de quelques centaines à plusieurs milliers de mètres pour l'exploration des formations cristallines, des couches de marne, d'argile et d'anhydrite.

Une école jurassienne de culture générale

Lors du débat sur l'avenir des écoles moyennes dans le canton du Jura, l'Assemblée constituante a décidé la création d'une école de culture générale, dès le 15 août prochain, à Delémont. A cet effet, le Département de l'éducation et des affaires sociales vient de former un groupe de travail, qui comprend sept membres représentant les écoles moyennes, supérieures, l'orientation professionnelle, les carrières paramédicales, ainsi que le syndicat des enseignants jurassiens. Il pourra s'adjoindre la collaboration d'experts pour des tâches spécifiques. Il revient au groupe de travail de proposer toutes les dispositions nécessaires à l'ouverture de l'école en cause à la date précitée. Ce nouveau type de formation devra correspondre aux critères exposés dans le rapport « Ecoles de degré diplômé », publié en octobre 1977 par la conférence des directeurs de l'instruction publique. Le groupe de travail devra, notamment, étudier la question de savoir s'il convient que l'école de culture générale constitue une section de l'école supérieure de commerce de Delémont ou une école indépendante, ce qui rendrait nécessaire la construction d'un bâtiment scolaire.

V.G.

Entreposage des déchets radioactifs CONFÉRENCE DE PRESSE DÉPASSIONNÉE Elles sont si rares!

LAUSANNE (ATS). - La Suisse pourrait disposer en 1985 de projets concrets pour le stockage définitif des déchets radioactifs. En attendant, l'élimination sûre et durable de tous les déchets radioactifs, telle que l'exige la loi révisée, serait garantie. C'est l'avis de la Société coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs (CEDRA), qui a tenu une conférence de presse hier à Lausanne.

La CEDRA a présenté son programme de recherches et de développement, pour lequel 200 millions de francs seront investis d'ici à 1985. Le principal objectif de ce programme réside dans la démonstration - sur la base de projets concrets se rapportant à des sites précis - que le stockage définitif des déchets hautement radioactifs pourra être réalisé, si nécessaire, dans les conditions requises.

Les sondages entrepris à Bex (VD), Airolo (TI), Glauenbülen (OW), Stübelen (BE) et Wabrig (AG), par la CEDRA, au début des

années septante, l'avait été sur la base d'une conception qui ne tenait compte que des déchets faiblement et moyennement radioactifs. L'extension des programmes de recherches les a relégués à l'arrière-plan.

- Bex et Airolo abandonnés

A l'origine, a précisé M. Hans Issler, directeur de la CEDRA, les études ont porté sur les couches superficielles d'anhydrite. Les emplacements de Bex, Airolo, Glauenbülen, Stübelen et Wabrig, pris en considération par la CEDRA,

Impôt ecclésiastique

Suite de la première page

avant tout, affaire de dévouement, de générosité, de charité, d'idéal, non de tarification et de comptabilité.

Idéalement, la religion ne devrait rien avoir à faire avec l'argent.

Hélas ! dans la réalité terrestre, l'angélisme n'a jamais été une vertu, mais bien plutôt un défaut qui revêt facilement le visage de l'hypocrisie, à une époque surtout où l'argent est nécessaire pour chanter, marcher, dormir, respirer, ...

Bien sûr, en contradiction avec l'esprit du monde, l'Eglise doit promouvoir les valeurs de renoncement et elle n'est, en définitive, crédible que dans la mesure où ses représentants sont capables de s'imposer certaines formes réelles de pauvreté, fondée sur la générosité, la volonté de partage, la charité, le sens du sacrifice.

Dans la mesure où ses institutions aussi ont le courage d'une certaine pauvreté réelle dans le partage et la générosité : l'Eglise n'a que trop souffert des innombrables organisations qui ont accumulé des fortunes derrière le paravent de la pauvreté individuelle des membres.

Mais pauvreté n'équivaut nullement à misère, dénuement. Une vie morale normale exige un minimum de bien-être. L'efficacité de quelque institution que ce soit dépend en partie de ses ressources matérielles.

Il est, dès lors, un devoir strict pour les responsables d'assurer à tous les secteurs de l'Eglise les ressources nécessaires à leur fonctionnement. Ils ne peuvent y parvenir que s'ils affirment clairement et s'ils font prendre conscience à chacun qu'ils sont tous personnellement et solidairement responsables de l'Eglise, tant locale qu'universelle, tant au plan spirituel que matériel, même les membres passifs qui gisent au bord de la voie, espérant seulement pouvoir s'accrocher au dernier wagon à l'ultime minute.

A. Fontannaz

du besoin) ; donc, je dis catégoriquement « non » à cette initiative populaire, parce que j'ai crainte de m'apercevoir bientôt privé d'énergie, d'essor et d'élan. Je dis catégoriquement « non » aussi, parce que la révision de la loi sur l'énergie atomique me donne toutes les garanties imaginables concernant « la sécurité lors de la construction et de l'exploitation »...

Et je conclus cet article sur les propos de M. Ritschard : peut-on prendre la responsabilité de ne pas construire des centrales nucléaires ?... Car, cette responsabilité-là, il faut également la prendre.

Roger Germanier

La classe 1925
de Chamoson

a la douleur de faire part du décès de son cher contemporain

Monsieur
Gabriel FARDEL

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.

†

Profondément touchée par tous les témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de son deuil, la famille de

Mademoiselle Jeanne FAIBELLA

remercie toutes les personnes qui l'ont entourée, par leur présence aux obsèques, leurs messages, leurs fleurs, et les prie de trouver ici l'expression de sa reconnaissance.

Vernayaz, février 1979.

†

Profondément touchée par les nombreux témoignages de sympathie reçus lors de son grand deuil,

Madame René DELALOYE- CRITTIN

remercie de tout cœur toutes les personnes qui ont pris part à son chagrin, par leur présence, leurs dons de messes, leurs messages de condoléances.

Elle adresse un merci particulier :

au révérend curé Crettaz ;
au docteur Held, à M^{lle} Suzon Rémondeulaz ;
à l'harmonie La Villageoise, au Chœur mixte de Saint-Pierre.

Elle les prie de trouver ici l'expression de sa profonde et vive gratitude.

Saint-Pierre-de-Clages, février 1979.

†

Profondément touchée par les témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de son grand deuil, la famille de

Madame Anna MAÎTRE- FERRARI

exprime sa reconnaissance émue à toutes les personnes et sociétés qui, par leurs envois de fleurs, de couronnes, leurs messages, leurs dons de messes et leur présence aux obsèques, ont pris part à sa douloureuse épreuve.

Les Haudères, février 1979.

†

Le conseil d'administration
et le personnel
de la Télécabine
de La Creusaz S.A.

ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur
Simon COQUOZ

Ils garderont de cet ancien et fidèle collaborateur le meilleur des souvenirs.

Pour l'ensevelissement, prière de consulter l'avis de la famille.

†

La société de chant
« Echo d'Arbignon »
Collonges

a la douleur de faire part du décès de

Monsieur
Fernand
GERMANIER

membre fondateur et ancien président.

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.

†

EN SOUVENIR DE

Monsieur
Marius BORNET

15 février 1969 - 15 février 1979

Dix ans.
Une éternité sans toi qui nous étais si cher.
Ton départ a assombri notre vie.
Tu es toujours présent dans nos cœurs meurtris.
Tends-nous la main et veille sur ta famille.
Ton épouse, tes enfants
et tes familles

Une messe sera célébrée à Fey-Nendaz, aujourd'hui mercredi 14 février 1979, à 19 h. 30.

†

La famille de

Mademoiselle
Elise GABIOUD

remercie toutes les personnes qui, par leur présence, leurs dons de messes, leurs messages, ont pris part à sa douloureuse épreuve, et les prie de trouver ici l'expression de sa profonde reconnaissance.

Un merci particulier aux sœurs et infirmières de la maison de La Providence, au chœur mixte Saint-Nicolas et à la société de musique Edelweiss.

Orsières, février 1979.

†

Profondément touchée par les nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de sa douloureuse épreuve, la famille de

Monsieur
André NOBILI-
RAPPAZ

remercie sincèrement toutes les personnes qui, par leurs messages, leurs offrandes de messes, leurs envois de fleurs et de couronnes et leur présence aux obsèques, ont pris part à son deuil, et les prie de trouver ici l'expression de sa profonde reconnaissance.

Saint-Maurice, février 1979.

Madame et Monsieur Marcel BROGUETTI-DETTWYLER, à Monthey, leurs enfants et petits-enfants ;
 Madame veuve Mina SCHEURER-DETTWYLER, à Monthey, ses enfants et petits-enfants ;
 Les enfants et petits-enfants de feu Ernest DETTWYLER-BOZON, à Lausanne ;
 Monsieur et Madame Charles DETTWYLER-HUSER, à Monthey, leurs enfants et petits-enfants ;
 Madame et Monsieur Simon BARMAN-DETTWYLER, à Chermignon, leurs enfants et petits-enfants ;
 Madame et Monsieur Albert HUSER-DETTWYLER, à Monthey, leurs enfants et petits-enfants ;
 Madame et Monsieur Jean-Jacques DESCOSTERD-DETTWYLER, à Lausanne, et leur fille ;
 Monsieur Fritz GERBER et famille, à Berne ;

ainsi que les familles KAMPF, DETTWYLER, INGOLD, WIDMER, ont la profonde douleur de vous faire part du décès de

Madame Frida DETTWYLER

née KAMPF

leur chère maman, belle-maman, grand-maman, arrière-grand-maman, belle-sœur, tante, grand-tante, cousine, parente et amie, survenu au home «Les Tilleuls» à Monthey, le mardi 13 février 1979, dans sa 89^e année.

Le culte protestant sera célébré en l'église catholique de Monthey, le vendredi 16 février 1979, à 14 heures.

Honneurs à 14 h. 30.

L'incinération suivra au crématoire de Vevey.

Le corps repose en la chapelle du Pont à Monthey, où la famille sera présente le jeudi 15 février 1979, de 19 heures à 20 heures.

Domicile de la famille : Charles Dettwyler, ruelle des Anges 8, 1870 Monthey.

Selon la volonté de la défunte, le deuil ne sera pas porté.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



Profondément touchée par les nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de son deuil, la famille de

Monsieur Aimé MOIX

remercie toutes les personnes qui l'ont entourée, par leur présence aux obsèques, leurs messages, leurs fleurs, et les prie de trouver ici l'expression de sa reconnaissance.

Sion, Genève, février 1979.



Très touchée par les nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de sa douloureuse épreuve, la famille de

Monsieur Gabriel MOTTIEZ

remercie sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages, leurs dons de messes, leurs envois de fleurs et couronnes, ont pris part à son grand deuil, et les prie de trouver ici l'expression de sa profonde reconnaissance.

Un merci spécial :

au révérend curé Ambord ;
 à la Chorale de Massongex ;
 à la direction de Ciba-Geigy et au personnel du bâtiment 361 ;
 à la classe 1920 ;
 aux collègues de travail de l'OMS à Genève.

Daviaz, février 1979.



La famille de

Bruno DULIO

profondément touchée par les témoignages de sympathie et d'affection reçus lors du grand deuil de mon cher époux, de notre père, beau-père, grand-père, fils, beau-fils, frère, beau-frère, oncle, cousin et ami, exprime sa profonde reconnaissance à toutes les personnes qui, par leur présence aux obsèques, leurs dons de messes et de charité, leurs messages de condoléances, ont pris part à sa douloureuse épreuve.

Nous recommandons notre cher défunt à vos prières et de garder de lui le meilleur des souvenirs.

Brigue, février 1979.



Le Christ fut sa vie

Madame Thérèse BIDAUD-LOUSTAUNEAU, au Mont-Pèlerin, et sa fille, à Paris ;
 Madame Marie BIDAUD, en Australie, et son fils, à Morat ;
 Monsieur et Madame Charles BIDAUD-SCHYRR, à Lausanne, leurs enfants et petits-enfants, à Lausanne, Fribourg et Vérossaz ;
 Mademoiselle Paulette BIDAUD, à Saint-Maurice ;
 Monsieur et Madame André BIDAUD, à Genève ;
 Monsieur et Madame Louis CHEVALLEY et famille, à Corseaux et Jongny ;
 Madame Louis BARBEY et famille, à Chardonne et Arveves ;
 Mesdemoiselles Marie et Suzanne BARBEY, à Chardonne ;
 Madame Marguerite BLANC, à Chardonne ;
 Les familles parentes, alliées et amies, ont le grand chagrin de faire part du décès de

Mademoiselle Madeleine BIDAUD

leur bien chère sœur, belle-sœur, tante, grand-tante, cousine et amie, décédée pieusement le 13 février 1979, dans sa 76^e année.

Les obsèques auront lieu en l'église paroissiale de Saint-Maurice, le jeudi 15 février 1979, à 15 h. 30.

Domicile mortuaire : Œuvre Saint-Augustin.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



La Communauté des Sœurs de Saint-Augustin à Saint-Maurice et le personnel de l'Œuvre

vous font part avec regret du décès de

Mademoiselle Madeleine BIDAUD

qui, pendant 40 ans, fut une collaboratrice dévouée et fidèle.

Nous gardons d'elle un souvenir reconnaissant.

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.



Le conseil d'administration, la direction et le personnel de la maison Alphonse Orsat S.A., à Martigny

ont le regret de faire part du décès de

Monsieur Marcel ROUILLER

de Jean

leur ancien et estimé collaborateur et collègue de travail.

La messe de sépulture a lieu en l'église paroissiale de Martigny, aujourd'hui mercredi 14 février 1979, à 10 heures.



La Société des remontées mécaniques de Zinal S.A.

a le profond regret de faire part du décès de

Madame Marianne SCHMIDT-IMBODEN

épouse de M. Otto Schmidt, membre du conseil d'administration.



Très touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'affection reçues à l'occasion de son grand deuil, la famille de

Monsieur François CHERVAZ

remercie toutes les personnes qui l'ont entourée durant cette pénible épreuve, soit par leur présence, leurs dons ou leurs messages. Elle les prie de trouver ici l'expression de sa reconnaissance émue.

Montreux et Collombey, février 1979.



Monsieur et Madame Maurice FARDEL-COMBY, à Saint-Pierre-de-Clages ;
 Monsieur Laurent FARDEL, à Chamoson ;
 Madame et Monsieur Laurent GAIST-FARDEL, à Chamoson ;
 Madame Juliette BASTIAN, à Nyon ;
 Monsieur Jacques FARDEL et sa fiancée, à Martigny ;
 Monsieur et Madame Didier FARDEL, à Aproz ;
 Monsieur Hervé GAIST et sa fiancée, à Chamoson ;
 Mademoiselle Manuelle GAIST, à Chamoson ;
 Sonia et Yannick FARDEL, à Aproz ;
 Patrick FARDEL, à Chamoson ;
 ainsi que les familles parentes et alliées, ont le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur Gabriel FARDEL

leur cher frère, beau-frère, ami, oncle, parrain, grand-oncle, neveu et cousin, survenu à l'hôpital de Sion, après une longue maladie, à l'âge de 54 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu en l'église de Chamoson, le jeudi 15 février 1979, à 10 heures.

Le corps repose en la crypte de Chamoson, où la famille sera présente aujourd'hui mercredi 14 février 1979, de 19 à 20 heures.

Départ du convoi mortuaire : La Palud.

Cet avis tient lieu de faire-part.



Madame Yvonne COQUOZ-COQUOZ et son fils Philippe, aux Marécottes ;
 Monsieur Claude FREIBURGHAN-COQUOZ, à Conthey ;
 Monsieur et Madame François COQUOZ, leurs enfants et petits-enfants ;
 Monsieur et Madame Jean DÉCAILLET-COQUOZ, leurs enfants et petits-enfants ;
 Monsieur et Madame Armand CLAIVAZ-COQUOZ, leurs enfants et petits-enfants ;
 Madame veuve Marie BOCHATAY-GAY, ses enfants et petits-enfants ;
 Monsieur et Madame Clément GAY, leurs enfants et petits-enfants ;
 ainsi que les familles parentes et alliées DERIVAZ, COQUOZ, JACQUIER, DÉCAILLET, PAROZ, BOCHATAY, GAY, VIDAL, CERGNEUX et GROSS, ont le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur Simon COQUOZ

leur cher époux, père, beau-père, frère, beau-frère, oncle, cousin et parrain, survenu dans sa 75^e année et muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu en l'église de Salvan, le jeudi 15 février 1979, à 14 h. 30.

Le défunt repose en la crypte de Saint-Michel à Martigny-Bourg, où la famille sera présente de 19 à 20 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.



L'Administration communale de Salvan

a le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur Simon COQUOZ

son fidèle employé.

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.



La Caisse Raiffeisen de Dorénaz

a le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur Ulysse REVAZ

père de son dévoué président, M. Jean-Claude Revaz.

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.

Pompes funèbres régionales de Martigny
 Transports internationaux - Service officiel d'ambulances
Roger Gay-Crosier & Fils
 successeurs de Marc Chappot et Roger Gay-Crosier
 Rue d'Octodure 4 - Tél. 026/2 24 13 - 2 15 52

Tribunal d'arrondissement de Sion: les jugements

Le tribunal d'arrondissement de Sion a rendu ses jugements dans les affaires que nous avons relatées mardi.

Le jeune homme ayant commis une escroquerie en jouant sur les prénots et en réussissant ainsi à se faire remettre par la poste une somme de 8000 francs, a été condamné à dix mois de prison avec sursis pendant trois ans. Il est soumis à un patronage et devra dédommager ses victimes, à commencer par les PTT.

Quant à l'exhibitionniste, il a

été condamné à une peine de trois mois de prison moins un jour de préventive, avec sursis pendant deux ans. Les sursis qui lui avait été accordé pour une précédente condamnation a été prolongé d'une année.

A un détail près (le tribunal n'a pas retenu, dans le cas d'escroquerie, l'obligation pour l'accusé d'exercer une activité régulière) ces deux jugements correspondent aux conclusions de M. Antonioli, procureur.

G. R.

CE SOIR À VIÈGE

Importante assemblée primaire

VIÈGE. - Ce soir le corps électoral de Viège est convoqué pour une importante assemblée primaire qui se déroulera dans la nouvelle halle de gymnastique. De prime abord, il convient de relever l'heureuse innovation apportée l'année dernière en ce sens que le protocole de l'année précédente a été mis à disposition de chacun plutôt que de procéder à sa lecture le moment venu. Pour ce qui est de l'assemblée de 1979, à part l'ordre du jour habituel, le corps électoral devra se prononcer sur un échange de terrain entre la

commune et les usines de la Lonza, ceci dans le complexe de construction de la nouvelle halle polyvalente régionale de la patinoire. Il s'agit d'une décision importante qui devra être prise afin que la mise au concours des travaux puisse se faire le plus rapidement possible si on veut que la patinoire de Viège soit dotée d'un « toit » pour la saison prochaine. Espérons que chacun fera preuve de bon sens politique lorsque le président de la municipalité, M. Peter Blötzer, présentera « l'article » !

Coup d'œil sur le petit écran

A l'occasion de chaque Tell Quel, les téléspectateurs romands se voient administrer la preuve que « leur » télévision est capable de produire des émissions de qualité, voire des émissions remarquables.

Cette preuve fut magistrale, hier soir, avec un Tell Quel consacré à l'initiative populaire sur l'énergie nucléaire. Il est d'ailleurs patent que cette émission jouit aujourd'hui d'une cote enviable, si l'on veut bien considérer le plateau de personnalités, d'une rare ampleur, réuni pour l'occasion.

Nous n'entendons pas, dans le cadre de cette rubrique, revenir sur le fond du problème nucléaire. Nous nous permettons quelques mots, en revanche, sur la forme de cette émission et sur la partie du débat consacrée aux incidences institutionnelles profondes de l'initiative sur laquelle les citoyens suisses auront à se prononcer dimanche prochain.

Il est d'abord intéressant de noter combien fut exhaustif le contenu informatif de ce Tell Quel, tant en ce qui concerne les problèmes scientifiques liés à la production d'électricité par voie nucléaire qu'à propos des questions de procédure, donc de l'aspect politique d'un choix technique.

Les invités, eux aussi, ont consenti de louables efforts pour conjurer à l'émission un ton dépressif et constructif. La seule fausse note, à cet égard, vint de l'économiste Jean-Pierre Ghelfi, qui éprouva quelque peine à laisser s'exprimer son interlocuteur, M. Gilbert Coutan, de la Société pour le développement de l'économie suisse. Ce dernier, ainsi que tous les autres participants, nous offrirent des débats de qualité, y compris les élèves du collège Saint-Michel de Fribourg et du collège Calvin de Genève qui, d'un côté comme de l'autre, firent preuve d'une louable pondération et d'une honnête connaissance du sujet sur lequel ils étaient appelés à s'exprimer. A croire que ces jeunes filles et jeunes gens étaient venus dans le but premier de faire campagne pour le

vote à 18 ans... Mais cela, c'est une autre histoire...

Deux mots encore, pour regretter que Gaston Nicole ait quelque peu perdu ses nerfs sur la fin de cette émission en direct. Ce n'est pas la première fois que nous le voyons dans un tel état. Si nous nous permettons de le regretter ici, c'est parce que nous considérons M. Nicole comme l'un des tout bons journalistes de la TV romande et qu'il est désagréable, pour le téléspectateur, de sentir au travers de son petit écran cette tension qui d'ailleurs, sans doute, résulte avant tout d'un souci de faire au mieux. Souhaitons donc que le ton de Tell Quel ne rejoigne pas celui de Spécial Cinéma, par exemple.

Penchons-nous, enfin, sur le dernier débat de l'émission, qui aborda un problème trop souvent négligé à notre sens; celui des implications de l'initiative dans le fonctionnement de nos institutions démocratiques. Faut-il, oui ou non, se débarrasser du principe de base de toute démocratie selon lequel le pouvoir de décision appartient à la majorité des citoyens? Est-il raisonnable, politiquement, d'instaurer en lieu et place un droit de veto de certaines minorités sur des décisions de portée nationale?

«Oui», estimait l'un des participants, car cela, dit-il, vaudrait mieux que l'organisation de manifestations sur des chantiers de centrales nucléaires... Cette réponse ahurissante revient donc à institutionnaliser le chantage politique, ce qui nous paraît aberrant et fondamentalement antidémocratique. Et évoquer les dangers encourus par une minorité vivant dans un rayon de 30 km autour d'une centrale ne change rien à l'affaire. D'abord parce que les antinucléaires nous ont toujours dit que c'est la moitié du continent qui serait visée en cas de «pépin»; ensuite et surtout, pour reprendre la conclusion du conseiller d'Etat genevois Jacques Vernet, parce qu'une société sans risque est une société déjà morte!...

(r.)

«HOLOCAUSTE» SUR ANTENNE 2

A2 nous présentait, hier soir, dans le cadre des Dossiers de l'écran, la première partie de la série américaine Holocauste. Ce film, de Gerald Greene, d'une réalité effroyable, d'une intensité atroce, relate avec une précision horrible l'extermination de six millions de Juifs.

Le spectateur ne peut que prendre conscience de l'enfer dans lequel ce peuple a vécu durant la Seconde Guerre mondiale. Si la France s'est décidée à acheter cette série hollywoodienne, c'est en partie grâce à l'intervention de Darquier de Bellepoix, commissaire général aux questions juives, sous le régime de Vichy, qui prétendit qu'à Auschwitz, notamment, on n'avait jamais gaze que des poux: « Rafraîchir la mémoire de certains devenait en conséquence nécessaire.

D'une durée de neuf heures, ce

(M)

La ligue valaisanne contre les toxicomanies reconnaissante à M. Arthur Bender

SION. - La Ligue valaisanne contre les toxicomanies a tenu, hier après-midi, à l'hôtel du Rhône, son assemblée générale. Le président, D' Ph.-A. Zorn, a salué plus spécialement la présence de M. Arthur Bender, conseiller d'Etat, les D' Morand, Rey-Bellet et Granges, M^{me} Lucie Crettenand, conseiller et M. Bernard de Torrent. Il a présenté ensuite un intéressant historique sur l'activité de la LVT durant ces dix dernières années. Au mois de mai prochain, la Ligue valaisanne contre les toxicomanies fêtera son quart de siècle d'existence. A cette occasion, les activités des différents services et commissions seront présentées plus en détail.

La LVT comprend deux secteurs bien distincts: alcoolisme et toxicomanie.

Un volumineux rapport d'activité concernant les années 1977-1978 a été expliqué par M. Sylvain Salamin, directeur.

1977 et 1978 ont été placés sous le signe de la continuité en ce qui concerne les modes de prise en charge des patients alcooliques. Les travailleurs sociaux relèvent la bonne collaboration avec les hôpitaux généraux. De plus en plus les services médicaux-sociaux sont sollicités à s'engager dans des actions plus spécifiquement préventives. Certaines interventions ont été développées en étroite collaboration avec le secteur « Jeunesse et toxicomanies ».

La LVT est plus appelée à parler des problèmes inhérents à la consommation de drogue qu'à ceux relatifs à un abus de boissons alcooliques. Dans le secteur « alcoolisme », l'activité de la LVT s'est exercée auprès de 1192 personnes. Parmi celles-ci figurent 279 nouveaux cas (sur 486 signalés en 1977 et 463 en 1978) d'une moyenne d'âge de 41 ans. Les personnes signalées pour la première fois ont été présentées, dans l'ordre, par les hôpitaux, le Service cantonal des automobiles et par leur famille. Depuis 1954, la LVT a pris en charge 2381 cas d'alcoolisme.

Le service « Jeunesse et toxicomanies », grâce au décret accepté par le Grand Conseil le 11 mai 1977, s'efforce, en collaboration avec les instances concernées, de

prévenir l'abus de stupéfiants par une large information; elle poursuit à la protection des personnes dont l'état requiert un traitement médical et elle favorise la réintégration professionnelle. Des 646 jeunes (63% de garçons et 37% de filles) concernés par des interventions des « contacts », il est permis d'affirmer que le nombre d'héroïnomanes est en baisse (86 en 1976 contre 66 en 1978). Le 38% des 646 cas cités plus haut est constitué de jeunes de 15 à 20 ans, alors que le groupe des moins de 25 ans représente le 70% de l'ensemble. Cela met en évidence un certain « vieillissement » des jeunes pris en charge par rapport aux données de 1975-1976 (classe de 16 à 20 ans = 57% de l'ensemble).

Au terme de l'assemblée, dont nous reviendrons encore plus en détail dans une prochaine édition, le comité de la Ligue valaisanne contre les toxicomanies a remis un cadeau à M. Bender en reconnaissance pour tout ce qu'il a fait dans la lutte contre l'alcoolisme et la drogue en Valais.



Une jeune fille en costume remet un livre au conseiller d'Etat Bender.

Quadruple intervention d'Air-Glaciers

VAL-D'ILLIEZ. - Air-Glaciers est intervenu en série, dans la journée d'hier. D'abord à Val-d'Illiez, vers 13 h. 30, où Bruno Bagnoud est allé secourir une ressortissante italienne Isabella Chierichetti, née en 1955, qui s'est fracturée une jambe lors d'une chute à ski. Elle a été transportée à l'hôpital de Martigny.

★

VERBIER - MAYENS-DE-RIDES. - Un peu plus tard, dans l'après-midi, soit vers 15 h. 30, M. Martignoni prenait la direction des Attelles pour prendre en charge M. Charles Savioz, né en 1942, qui s'est blessé, alors qu'il s'adonnait au ski dans la région. Il a également été transporté à l'hôpital de Martigny.

★

Vers 17 h. 30, M. Bagnoud repartait pour La Tzoumaz chercher M^{me} Elisabeth Heller, de Verbier qui, elle, s'est blessée au dos à la suite d'une chute à skis.

★

M. Martignoni s'est rendu, vers 17 h. 15, à la clinique de Verbier pour transférer à l'hôpital de Sion M^{me} Jakob Zurlinden, domiciliée à Nussbaum (TG); elle souffre d'une fracture à une jambe.

Collision à Orsières

Deux blessés

ORSIÈRES. - Hier, vers 11 heures, M. Ernest Marti, né en 1917, domicilié à Liddes, circulait de Sembrancher en direction de Liddes au volant de sa voiture. A l'entrée d'Orsières, pour une raison indéterminée, son véhicule entra en collision avec la voiture italienne conduite par M. Ampelio Viotto, né en 1957, domicilié à Côme (Italie).

Suite au choc, le conducteur de la voiture valaisanne, ainsi que son épouse, Marie, née en 1918, furent légèrement blessés.

Jura: premières décisions politiques

DELÉMONT (ATS). - Durant son premier mois d'activité, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a été essentiellement occupé par des questions relatives à la mise en mouvement de l'administration cantonale, afin que les administrés ne subissent aucun préjudice du fait du changement de souveraineté. C'est ce que l'on pouvait lire, hier, dans un communiqué du service de presse cantonal, qui précise que l'Exécutif a aussi veillé au bon fonctionnement des accords de coopération technique, signés avec le Gouvernement bernois, sous l'égide de la Confédération. Au cours de leurs dernières séances, les membres du gouvernement ont toutefois pris certaines décisions concernant notamment le programme de politique générale, pro-Jura et la commission du personnel de l'Etat.

Le gouvernement a procédé à un échange de vues concernant le programme de politique générale, qu'il doit présenter au Parlement en début de législature, ainsi que le prévoit la Constitution. Il renseignera le Législatif cantonal, lors d'une de ses prochaines séances des résultats de ses délibérations.

Coop-Sion-Sierre et environs

Soirée du personnel - Jubilaires fêtés

ARDON. - Samedi soir, à la grande salle de la Coopérative, s'est déroulée la soirée du personnel de « Coop-Sion-Sierre et environs », en présence des membres du comité directeur, présidé par M. Paul Grosclaude et du conseil d'administration de la Coopérative d'Ardon.

Le directeur de la société, M. Jean Sauthier, a relevé qu'en 1978, le chiffre d'affaires avait progressé de 5% environ. C'est une avance sensiblement supérieure à celle du marché suisse de détail. L'ensemble du groupe Coop est d'ailleurs en tête pour 1978, en ce qui concerne le pourcentage d'augmentation.

La société s'étend de Sierre à

Conthey, avec 22 magasins, y compris le City à Sion. Le nombre des coopérateurs, qui était de 8100 en 1974, a atteint le chiffre de 14 100 à fin 1978.

Le directeur a adressé ses sincères remerciements à tout le personnel pour les efforts déployés en lui demandant de continuer dans le même excellent esprit de collaboration.

On a aussi fêté chaleureusement quatre collaborateurs méritants: M. Louis Bongera, né en 1915, magasinier à Chippis, qui prend sa retraite après 45 ans de services; M^{me} Marie-Thérèse Héritier, née en 1938, maîtresse fédérale de vente, épouse et collaboratrice du gérant de Coop Savièse, M. Georges Héri-

tier, qui compte 25 ans de services; M. Heinz Meier, né en 1938, chef de vente CSSE, 25 ans de services; M. René Vuistiner, né en 1929, inspecteur des ventes CSSE, également 25 ans de services. Tous ont reçu un cadeau, en plus de la prime de fidélité. On a aussi félicité M^{me} Monique Bonvin, gérante à Chelin, et Marthe Chambovay, gérante à la Matze, qui sont au service de Coop depuis 15 ans, M^{me} Marie-Claire Vuistiner, Grône, 20 ans d'activité et M^{me} Clotilde Udrisard, Nax, 35 ans d'activité.

Le directeur et les cuisiniers de l'hôtel du Rhône ont servi un excellent repas, qui s'est déroulé dans une très sympathique ambiance.



De gauche à droite: MM. Louis Bongera, Jean Sauthier, M^{me} Marie-Thérèse Héritier, et MM. René Vuistiner et Heinz Meier.

Hoffmann-La Roche et la CEE Amende réduite à 660 000 francs

BÂLE (ATS). - La Cour européenne de justice, sise à Luxembourg, a condamné hier, le groupe chimique bâlois Hoffmann-La Roche à une amende de 200 000 unités de compte (environ 660 000 francs suisses) pour avoir violé l'art.

86 des accords tarifaires de la CEE en concluant des accords de prix illégaux avec des acheteurs de vitamines. Elle a ainsi réduit de 100 000 unités de compte l'amende à laquelle la société avait été condamnée

par la commission de la CEE en juin 1976.

Hoffmann-La Roche, qui avait fait appel contre le premier jugement, ainsi que l'avocat général, avaient requis l'acquiescement pour défaut de culpabilité, ce que la Cour a rejeté. Aucun recours n'est possible contre la condamnation. L'amende versée dans un des pays de la communauté et les frais du procès seront partagés entre les deux parties. La Cour de justice a, en réduisant l'amende, tenu compte d'erreurs com-

mises par la commission dans le traitement de cette affaire, indique le groupe bâlois dans un communiqué.

C'est un employé anglais de Roche, Stanley Adams, qui avait révélé l'affaire en faisant parvenir des documents confidentiels de la société à la commission de la CEE. Pour espionnage économique et violation des secrets d'affaires, il avait été condamné par défaut à 12 mois de prison avec sursis par les tribunaux bâlois.

L'oncle d'Amérique

SAINT-GALL (ATS). - Le tribunal de district de Saint-Gall a condamné un commerçant de 58 ans à deux ans et demi de prison et à 100 francs d'amende pour escroquerie, abus de confiance, infractions à la loi sur le commerce des toxiques et à la loi sur le matériel de guerre.

L'homme avait réussi à soutirer 27 000 francs à un commerçant et 36 000 francs à une femme de 76 ans, en prétextant qu'il allait hériter 50 000 dollars d'un oncle d'Amérique. Il avait également fait du trafic d'armes et avait vendu sous le manteau des sprays toxiques.

Victime d'un chauffard

AVENCHES (ATS). - M. Paul Loup-Chuard, âgé de 56 ans, agriculteur à Montmagny (VD), avait été renversé par un automobiliste de la région, en plein village de Montmagny, au soir du 19 janvier dernier. L'automobiliste ne s'était pas arrêté, mais avait pu être identifié très rapidement par la gendarmerie et appréhendé au cours de la même nuit. Grièvement blessé, M. Loup vient de succomber à l'hôpital.

Avortement: initiative vaudoise pour une solution fédéraliste

LAUSANNE (ATS). - Le Grand Conseil vaudois a accepté hier, à une large majorité, une initiative législative du député radical Jean-Claude Chappuis en faveur d'une solution fédéraliste du problème de l'interruption de grossesse, et a décidé de la transmettre aux Chambres fédérales. Le canton de Vaud propose ainsi, par voie d'initiative, l'introduction dans la Constitution fédérale d'une disposition autorisant les cantons à légiférer en

Pétition de la FTMH «Priorité au plein emploi»

BERNE (ATS). - Hier matin, la pétition, lancée par les membres de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH) intitulée «Priorité au plein emploi», a été déposée à la Chancellerie fédérale. Elle a réuni 63 213 signatures.

Cette pétition en appelle au Conseil fédéral, au Parlement et à la

direction de la Banque Nationale, afin que des mesures coordonnées soient prises pour sauvegarder les emplois des travailleurs suisses, de plus en plus menacés par la transplantation de nos centres de production à l'étranger, et par la surévaluation du franc suisse, qui entrave l'exportation de nos produits.

CHÔMAGE: AUGMENTATION EN JANVIER

BERNE (ATS). - A la fin du mois de janvier dernier, on comptait 17 153 chômeurs complets inscrits auprès des offices du travail, soit 4156 ou 32 % de plus qu'à la fin du mois de décembre 1978, et 2056 ou 13,6 % de plus que durant la même période de l'année passée. 11 427 hommes (+ 3521) et 5726 femmes (+ 635) étaient à la recherche d'un emploi le mois dernier, indique encore l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT).

LES CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES EN CAUSE

Cet accroissement du chômage est surtout imputable aux condi-

tions atmosphériques et touche en majeure partie les professions masculines, poursuit l'OFIAMT. Accusant une progression de 1740, qui l'a fait passer à 2403, le nombre de chômeurs dans le secteur de la construction a presque quadruplé.

Par rapport au mois de janvier 1978, c'est l'industrie horlogère qui a signalé l'augmentation la plus forte (+ 775 chômeurs complets ou + 310 %). Par rapport à la population active, le taux de chômage atteignait environ 0,6 % à fin janvier 1979. A la même date, le nombre de places vacantes officiellement recensées s'élevait à 8027, contre 7840 le mois précédent (+ 2,4 %) et 7208, une année auparavant (+ 11,3 %).

Suicide à Champ-Dollon

La TV romande annonçait hier, en début de soirée, à la fin de la première partie d'Un jour une heure, qu'un détenu fribourgeois de 32 ans s'était pendu le jour même dans sa cellule, ce qui porterait à cinq le nombre de suicides en deux ans dans cette prison genevoise.

Ce détenu aurait été incarcéré le 5 février pour vols, notamment, et atteinte à la propriété d'autrui.

matière d'interruption de la grossesse. Le centre et la droite (radicaux, libéraux et PAI/UDC) ont approuvé cette initiative, alors que les socialistes et le PDC l'ont rejetée (pour des raisons diamétralement opposées) et que le POP s'est abstenu. La gauche ne veut pas d'une autonomie trop grande pour les cantons, de peur que certains d'entre eux ne reviennent en arrière dans l'autorisation de l'avortement.

Signalons au présentateur de cette émission, qui semblait vouloir mettre en cause l'organisation pénitentiaire, que selon les statistiques officielles, il y a proportionnellement davantage de suicides de personnes en liberté qu'en prison. Cela n'explique évidemment pas ces terribles drames derrière les barreaux, mais permet d'éviter de tirer des conclusions hâtives.

Ordonnance judiciaire contre les opposants aux centrales nucléaires

BERNE (ATS). - Sur requête des Forces motrices bernoises (FMB), le président du tribunal III de Berne a interdit dernièrement par voie d'ordonnance judiciaire que soit propagé, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, l'affirmation selon laquelle une panne serait survenue le 5 septembre 1978 à la centrale nucléaire de Mühleberg (BE).

Cette assertion ne correspond

aucunement à la réalité, indiquent les FMB dans un communiqué. Dans une publication destinée à la campagne fédérale, le Comité de coordination nationale des opposants aux centrales nucléaires faisait en effet état d'une fuite de vapeur radioactive qui aurait grièvement atteint ce jour-là un des trois ouvriers qui travaillaient près d'une conduite. Un délai de recours de dix jours est fixé.

Zurich: un 2^e «Stuezlisex»?

ZURICH (ATS). - Depuis la création, il y a deux ans dans le quartier zurichois de la Langstrasse, d'un établissement nommé «Stüzlisex» (sexe à un franc), plusieurs demandes de construction de tels locaux sont pendantes au gouvernement de la ville. Et pour cause, le promoteur du «sexe à un franc» est devenu millionnaire en une année. Un permis de construire d'un tel établissement dans le Niederdorf, le deuxième accordé jusqu'à présent, a été retiré par la direction cantonale des constructions. Cette autorisation, concédée par le gouvernement de la ville, avait fait l'ob-

jet d'un recours à l'autorité de surveillance.

Il appartiendra maintenant au gouvernement de la ville de réexaminer le cas. La direction cantonale des constructions accordera à l'avenir les autorisations de construire conformément à une nouvelle interprétation de la loi.

Le «Stüzlisex» est une construction ronde autour de laquelle sont alignés des boxes permettant aux «voyeurs» de suivre les évolutions de femmes nues. Le plaisir de s'andonner à ce spectacle durant un temps limité, jusqu'à ce que le clapet se rabatte, coûte un franc.

TUNNEL DE WALENSEE Premier coup de pioche

WEESEN (ATS). - Le principal motif d'énervement pour les automobilistes de Suisse orientale, à savoir le goulot d'étranglement du Walensee, doit disparaître dans sept ans. Les travaux pour la construction d'un tunnel ont en effet commencé hier. Ce tunnel, long de 6 km, coûtera quelque 200 millions de francs et abritera les deux voies de circulation de l'autoroute N3 en direction de Coire. Six ans seront nécessaires pour achever le percement de ce tunnel. Une année supplémentaire sera consacrée à la transformation de l'actuelle route du Walensee en voies d'autoroute (direction Zurich). Durant ce laps de temps, le canton de Saint-Gall va également entreprendre des travaux d'élargissement de la N3 sur son territoire. C'est ainsi que devrait disparaître un des principaux cauchemars des automobilistes suisses.

Radio romande Humour... en détresse

LAUSANNE (ATS). - Le titre et le numéro de compte de chèques de la Chaîne du bonheur ont été utilisés dans une émission humoristique de la Radio suisse romande. La direction de la Radio-Télévision suisse romande prie les auditeurs et les téléspectateurs qui auraient accordé foi aux appels lancés le 9 février de bin vouloir considérer qu'il s'agissait d'une plaisanterie sans rapport avec les campagnes de bienfaisance de la SSR.

«Lex Furgler» renforcée

Fribourg indemne

FRIBOURG (ATS). - Si le projet de révision de l'ordonnance fédérale sur l'acquisition d'immeubles dans des lieux à vocation touristique par des personnes domiciliées à l'étranger paraît effectivement plus restrictif qu'auparavant, il faut constater qu'il n'aura pas de répercussions négatives dans le canton de Fribourg. Telle est la réponse du Conseil d'Etat fribourgeois à une question écrite concernant la consultation en cours au sujet de la «Lex Furgler».

LES SECTEURS INDUSTRIELS LES PLUS TOUCHÉS

Parmi les secteurs enregistrant la plus forte progression du chômage, entre janvier dernier et le même mois de l'année passée, il convient de signaler l'industrie horlogère et la bijouterie (+ 310 %), la chimie (+ 129,6 %) et l'industrie du papier (+ 80 %). Seules quatre branches notent un recul du chômage (transformation de pierres, verre et terre, professions techniques, transports et communications, production animale et végétale).

PLUS FORTE PROGRESSION DANS LES CANTONS ROMANDS

Ce sont trois cantons romands et le Tessin, qui ont enregistré la plus importante augmentation du chômage entre les mois de janvier 1978 et 1979. Le nouveau canton du Jura vient en tête (+ 177,8 %), suivi par Genève (79,8 %), le Tessin (+ 75,8 %) et Neuchâtel (59,5 %). La plus forte régression du chômage a été notée dans le demi-canton d'Obwald (- 55,9 %).

Un cyclomotoriste tué par une voiture

ÉCUBLENS (ATS). - Un accident mortel de la circulation est survenu, hier après-midi, sur la route Saint-Sulpice - Ecublens, près de cette dernière localité. Une automobile a heurté un cyclomotoriste, qui roulait dans le même sens et obliquait à gauche au moment où il s'appretait à le dépasser. Sous l'effet du choc, le cyclomotoriste, M. Michel Pete, 17 ans, domicilié à Saint-Sulpice, a été projeté sur le capot, puis éjecté à la suite d'une manœuvre de l'automobiliste pour éviter une clôture. Il a succombé à ses blessures pendant son transport dans un hôpital de Lausanne.

Deux votations cantonales à Genève

GENÈVE (ATS). - Dans le canton de Genève, deux objets sont soumis au suffrage populaire dimanche prochain. Il s'agit dans les deux cas de référendums lancés contre des lois adoptées par le Grand Conseil: sur la mensualisation des impôts et sur la taxe hospitalière.

Mensualisation de l'impôt: non à la pénalité

La mensualisation des impôts a déjà fait couler beaucoup d'encre et a encore suscité des débats parlementaires la semaine dernière. Par décision du Conseil d'Etat, l'impôt sera désormais prélevé en dix versements mensuels, de février à novembre. L'Etat y voit un moyen d'assurer des rentrées d'argent régulières. Il évite ainsi le recours fréquent à l'emprunt, et il est dispensé de verser une bonification aux contribuables qui paient

Conférence de presse des comités régionaux de l'énergie suisse

Un «non» très clair à l'initiative antinucléaire

Lausanne: résolution du 13 février 1979

Le 18 février prochain, l'initiative antinucléaire sera soumise au peuple suisse. Dans les faits, l'initiative interdit tout recours à l'exploitation pacifique de l'atome. Elle entraîne inévitablement la désaffection des trois centrales en activité qui produisent 20 % de nos besoins en électricité. Elle pourrait également conduire à l'arrêt des installations expérimentales (CERN, EPF, Würenlingen, etc.).

Cette initiative présente en outre de graves inconvénients politiques. Elle introduirait dans notre Constitution le principe d'une «dictature des minorités», comme le souligne le conseiller fédéral Willi Ritschard. D'autre part, elle prête le flanc à diverses interprétations juridiques, notamment en ce qui concerne le terme «d'electeur». Il ressort clairement de cette controverse qu'une initiative sujette à des interprétations aussi dangereusement divergentes n'a pas sa place dans notre Constitution.

Enfin, le rejet de l'initiative

ne signifie nullement une acceptation massive et incontrôlée de l'énergie nucléaire. La nouvelle loi, dont la sévérité est unique au monde, offre toute garantie à cet effet.

PARCE QUE L'INITIATIVE ANTINUCLÉAIRE MET EN CAUSE L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE PAYS, PARCE QU'ELLE EST CONTRAIRE À NOS PRINCIPES DÉMOCRATIQUES, LES GROUPEMENTS SOUSSIGNÉS RECOMMANDENT DE VOTER «NON» LE 18 FÉVRIER :

- Action démocratique pour l'énergie (ADE)
- Action pour une politique énergétique réaliste (APPER)
- Action pour une politique raisonnable de l'énergie en Suisse (APRES)
- Action régionale contre l'initiative antinucléaire (ARCIAN)
- Comité énergie pour tous (CET)
- Groupe pour l'avenir énergétique de la Suisse (GAES)

Procès Weisscredit Succession de témoins

LUGANO (ATS). - La Banque Weisscredit et sa filiale du Liechtenstein formaient-elles une ou deux sociétés? Telle a été la question centrale, lors de la séance d'hier au procès des responsables de la Banque Weisscredit, qui se déroule à Lugano. Trois anciens membres du conseil d'administration de la banque ont été entendus. Il s'agit des avocats Augusto Bolla de Lugano et Walter Müller de Bâle, ainsi que d'un employé de la Weisscredit. Ils ont expliqué qu'ils n'étaient pas au courant des opérations effectuées par la filiale du Liechtenstein avec l'argent de la Weisscredit. Ils n'ont d'autre part posé aucune question sur les activités de la filiale, étant donné qu'elle était propriété de la famille

Zoppi et n'avait rien à voir avec la banque. L'information à propos de la demande de sursis concordataire introduite en février 1977 par la filiale a retenti comme un coup de tonnerre dans un ciel bleu.

Les déclarations du troisième témoin, M. Giangiorgio Spiess, qui siégeait au conseil d'administration de la société du Liechtenstein et qui gérait cette dernière par l'intermédiaire de la Société fiduciaire de Lugano, ont provoqué l'étonnement. Il ne savait rien non plus, car il n'avait jamais reçu le mandat de s'occuper des activités de la filiale. Les vérificateurs de la Banque Weisscredit n'ont eux non plus rien remarqué. A leurs yeux, la filiale du Liechtenstein n'était rien d'autre qu'un client de la banque.

Taxe hospitalière: non à la hausse

Le second objet de la votation cantonale est une taxe de 15 francs par jour que chaque patient de l'hôpital cantonal devrait verser de sa poche pour contribuer aux frais de pension. Il pourrait être dispensé de cette taxe en cas d'adaptation de son assurance-maladie, moyennant une majoration de sa cotisation de 2 à 3 francs par mois. Le projet, résultat de tractations avec les caisses-maladie et visant à répartir de façon équitable l'augmentation des frais hospitaliers, avait été approuvé largement par le Grand Conseil. Jugeant que cette hausse des frais doit être supportée par l'Etat, la Ligue marxiste révolutionnaire, avec l'appui d'autres mouvements de gauche, a lancé le référendum.

Collaboration internationale en matière pénale

La commission du National inclut la fraude fiscale

BERNE (ATS). - La commission du Conseil national a approuvé, hier, le projet de loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale. Contrairement à la version adoptée en novembre 1977 par le Conseil des Etats, ce projet prévoit une assistance judiciaire internationale en matière de fraude fiscale.

Une demande de coopération en matière pénale ne peut être reçue par les autorités suisses «si la procédure vise un acte qui paraît tendre exclusivement à réduire des recettes fiscales ou contrevenir à des mesures de politique commerciale ou monétaire», lit-on dans le projet de loi. Le conseil fédéral y ajoute toutefois une exception «si un rejet est de nature à porter gravement atteinte à des intérêts impor-

tants de la Suisse». Le Conseil des Etats a purement et simplement supprimé cette exception. Dans la commission du national, les avis sont partagés. Une minorité de sept voix - emmenée par le Lucernois Anton Muheim - adopte l'except-

tion aménagée par le Conseil fédéral, y ajoutant la Coopération suisse en cas d'escroquerie et de faux dans les titres (toujours en matière fiscale). La Majorité - dix voix - estime que la Suisse peut accorder exceptionnellement une assistance judiciaire s'il y a fraude fiscale, escroquerie ou faux dans les titres, mais non pas lorsque la personne poursuivie a violé l'ordre économique ou monétaire d'un pays étranger.

Génocide et terrorisme: imprescriptibles

En outre, la commission a approuvé le projet de modification du Code pénal suisse présenté par le Conseil fédéral, modification qui range parmi les actes imprescriptibles le génocide et le terrorisme.

Elle a adopté ces positions après quatre séances de deux jours, sous la présidence du socialiste bernois Reynold Tschäppät. Le sujet sera débattu au Conseil national durant la prochaine session.

Rhodésie: le « Viscount » a été abattu par des terroristes de la ZAPU

Les tueurs visaient un autre appareil!

SALISBURY (ATS/AFP/Reuter). - Le premier ministre rhodésien M. Ian Smith a affirmé tenir la preuve que la chute du Viscount d'« Air Rhodésia », survenue lundi, était le fait d'une « action terroriste ». Cinquante-neuf personnes se trouvaient à bord de cet avion, équipage compris. Elles ont toutes péri. « Selon les preuves disponibles, a déclaré le premier ministre rhodésien, il paraît clair que la chute de l'appareil est due à une « action terroriste ».

Les déclarations de M. Smith, selon les observateurs, préjugent des conclusions de l'enquête en cours sur les causes de l'accident. Les experts se trouvent sur les lieux de la catastrophe depuis hier à l'aube, mais jusqu'à présent aucun commentaire n'a été formulé, ce qui soit par « Air Rhodésia » ou par le haut commandement militaire.

UN AUTRE AVION VISÉ

Si l'on en croit la Radio éthiopienne, le coprésident du Front patriotique M. Nkomo a admis que les maquisards cherchaient en réalité à abattre un second « Viscount » qui transportait pratiquement au même moment le général Peter Walls, commandant en chef des forces rhodésiennes. Celui-ci, qui se trouvait en vacances à Kariba avec son épouse, avait pris place à bord d'un appareil qui a décollé un quart d'heure après le « Viscount » abattu. Il est arrivé sain et sauf dans la capitale.

« Nos hommes ont abattu ce (...) Viscount. Maintenant je dois dire

qu'ils visaient une cible importante, le général Walls, qui devait, selon eux, être à bord de l'avion venant de Kariba », a poursuivi M. Nkomo.

A Lusaka, les porte-parole de la ZAPU ont refusé de faire des déclarations sur cette affaire.

En septembre dernier, M. Nkomo avait déjà revendiqué la responsabilité de la destruction en vol par missiles d'un « Viscount » d'« Air Rhodésia » sur la même ligne Kariba - Salisbury. On avait déploré 48 morts. Cette opération avait été suivie de raids de représailles rhodésiennes contre des bases de maquisards en Zambie et au Mozambique.

● **PAKISTAN (ATS/Reuter).** - Les avocats de M. Ali Bhutto, ancien premier ministre pakistanais condamné à mort, ont demandé à la Cour suprême d'ordonner la suspension de l'exécution. Ils ont également demandé à la Cour de réviser son jugement rejetant l'appel de M. Bhutto.

● **WASHINGTON (ATS/Reuter).** L'ARAMCO (Arabian American Oil Company), consortium qui exploite les gisements pétroliers d'Arabie saoudite, a démenti hier la prise totale de contrôle de ses opérations par le Gouvernement de Ryad, annoncée par l'agence de presse saoudienne le même jour.

● **STRASBOURG (ATS/Reuter).** - A la requête de l'avocat du ministre, les trois juges du tribunal de grande instance de Strasbourg, ont décidé, hier, de remettre à huitaine le procès d'Ali Mezaache, accusé d'avoir, le 2 février dernier, agressé et volé M. Willibald Pahr, ministre autrichien des affaires étrangères.

Un Suisse parmi les victimes

Un ressortissant suisse a trouvé la mort lundi dans la catastrophe du « Viscount » d'« Air Rhodésia »

qui s'est écrasé peu après le décollage entre Kariba et Salisbury. Les 59 passagers ont tous péri. Le Département politique fédéral communique qu'il s'agit de M. Bertrand de Rahm, né en 1952, de Saint-Sulpice (Vaud).

Moshe Dayan: « L'OLP existe »...

JÉRUSALEM (ATS/Reuter). - On ne peut ignorer l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) dans les efforts pour aboutir à un règlement global au Proche-Orient, a déclaré hier M. Moshe Dayan, ministre israélien des affaires étrangères, devant la conférence mondiale des anciens combattants juifs.

C'est la première fois qu'un dirigeant israélien tient un tel propos à l'égard de l'organisation de M. Yasser Arafat, considérée comme « terroriste » et vouée à la destruction d'Israël, qui s'est toujours refusé à la reconnaître.

Evoquant « le problème de l'OLP » devant son auditoire, M. Dayan a souligné qu'elle n'était pas un Etat, mais, a-t-il ajouté, « nous ne pouvons nier sa position, ni son poids dans le conflit ».

« Ce n'est pas seulement une organisation terroriste, elle est en partie civile, je veux parler des réfugiés palestiniens. Personne, et certainement pas nous, ne pense qu'un règlement final du conflit du Proche-Orient peut être réalisé sans le règlement du problème des réfugiés », a déclaré M. Moshe Dayan.

Les premières réactions ne se sont d'ailleurs pas fait attendre.

M^{me} Geula Cohen et M. Moshe

Chamir, membres du Likoud (le parti de M. Menachem Begin), connus pour leurs vues ultra-nationalistes, ont estimé que M. Dayan n'était plus habilité à représenter Israël aux négociations avec l'Égypte, qui reprennent le 21 aux Etats-Unis.

En revanche, des « colombes » notoires, tels M. Yosef Sarid (travailliste) et Uri Avneri (du mini-parti Shelli), ont estimé que les propos du ministre des affaires étrangères « étaient attendus depuis déjà trop longtemps et qu'elles répondaient aux réalités ».

Pour sa part, le chef du parti travailliste - qui refuse le dialogue avec l'OLP - M. Shimon Peres, a dit que les déclarations de M. Dayan « méritaient une étude soignée ». Mais il a ajouté avec un sourire : « J'ai comme l'impression que le Ministère des affaires étrangères démentira tout cela ».

Il était temps!...



Les monceaux d'ordures qui s'entassaient dans le centre de Londres, en raison de la grève des personnels municipaux, vont disparaître. Le conseil de Westminster est parvenu hier à un accord salarial avec les éboueurs auxquels il a accordé une prime de 50 livres sterling (près de 170 francs suisses) pour vider les trottoirs et les squares des tonnes d'ordures ménagères qui s'empilaient depuis trois semaines. Il était temps. On commençait à craindre pour la santé publique. Des journaux avaient même parlé de rats fourrageant dans les débris déversés sur des « décharges » improvisées, jusque dans les secteurs les plus touristiques, comme à Leicester Square, en plein quartier des théâtres, des cinémas et des restaurants (notre photo).

LA PEUR DE LEUR VIE

SYDNEY (ATS/AFP). - Deux lettons, qui redoutaient d'être pourchassés jusqu'en Australie par les services secrets soviétiques (KGB) ont réussi à vivre 28 ans sans être repérés dans des cavernes situées non loin du port de Sydney. Bien que disposant de visas, Stefan Pietroszys, 83 ans, et son épouse Ge-

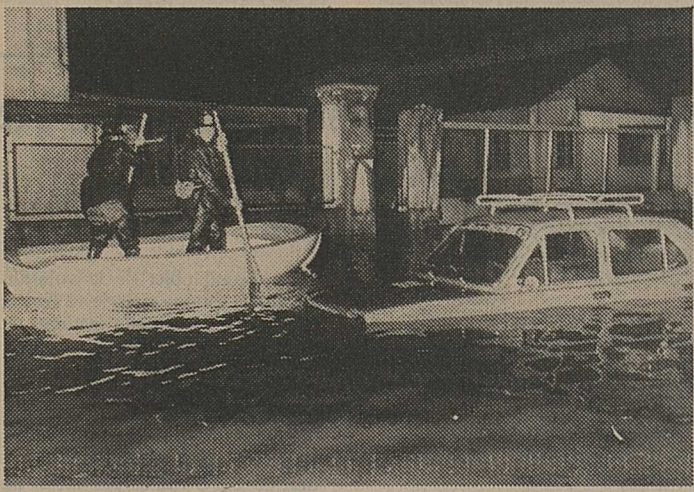
novija, 70 ans, n'ont entretenu pendant plus d'un quart de siècle aucun contact avec le monde extérieur, si ce n'est avec l'Armée du salut, qui respecta leur secret.

Cette exigence solitaire a pris fin il y a quelques jours avec la mort de M^{me} Pietroszys.

Original...

BELGRADE (ATS/AFP). - Un peintre de Zagreb (Croatie) expose déjà depuis une semaine ses tableaux dans... cent et un taxis, a rapporté lundi la presse yougoslave. Les œuvres de Josip Demirovic, qui sont de dimensions modestes, se trouvent suspendues aux portières avant, à l'intérieur des véhicules. L'artiste estime que 20 000 personnes ont déjà visité sa « galerie ».

Inondations catastrophiques



Les inondations ont durement touché la vallée du Tage au Portugal, mais elles ont aussi sévi en de nombreuses régions d'Espagne, comme ici dans la banlieue de Madrid. (Bélino UPI)

LISBONNE (ATS/Reuter). - Les inondations dans la vallée du Tage sont une catastrophe nationale et il est possible que le Gouvernement portugais doive réviser le budget 1979 pour financer les secours aux sinistrés, a déclaré M. Goncalves Ribeiro, ministre de l'intérieur.

Selon les informations encore fragmentaires parvenues de la province, 10 000 personnes ont été évacuées de leurs demeures inondées. Les liaisons ferroviaires et routières entre le nord et le sud du

pays sont totalement ou partiellement interrompues. On estime à des centaines de millions de dollars les pertes subies par les agriculteurs et les éleveurs, de nombreux bestiaux ayant péri.

La plupart des partis politiques et des journaux - sauf O Diario (communiste) ont condamné l'attitude des employés des téléphones dont la grève entrave l'organisation des secours. L'armée a mis son réseau de communications à la disposition des responsables des secours.

M. Bakhtiar n'est pas le seul prisonnier du nouveau gouvernement iranien. Une vingtaine de généraux, des personnalités de l'ancien régime et beaucoup d'Afghans ont été conduits hier à la « prison du peuple ».

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

Tandis que le nouveau régime est en train de régler ses comptes avec l'ancien, M. Bazargan a commencé à mettre en place son nouveau gouvernement. Les membres du « gouvernement provisoire islamique » doivent du reste encore être présentés à l'ayatollah Khomeiny.

Voici la liste de ce gouvernement dont M. Bazargan (75 ans) est le premier ministre.

- Vice-premier ministre chargé des affaires de la révolution : Ibrahim Yazdi.
- Vice-premier ministre chargé du transfert du pouvoir : Hachem Sabaghian.
- Vice-premier ministre pour les communications : Amir Entezam.
- Ministre des affaires étrangères : Karim Sandjahi (secrétaire général du « Front national »).
- Ministre de l'intérieur : Ahmad Sadre Djavadi (juriste).
- Ministre du logement et de

- l'urbanisme : Ostafa Katirai.
- Ministre des transports : Youssef Taheri Ghazvini.
- Ministre de la planification et du budget : Ali Akbar Moïnfar.
- Ministre de la santé publique : Kazem Sami.
- Ministre du travail et des affaires sociales : Dariouch Forouhar (porte-parole officiel du « Front national »).

On sait également que M. Bazargan a nommé lundi un nouveau chef d'état-major à la tête des forces armées : le général Mohammad Ali Gharani, qui faisait lui aussi partie de l'équipe Mossadegh. Il exerçait à cette époque les fonctions de chef de la sécurité militaire.

LES BUREAUX DU PREMIER MINISTRE ATTAQUÉS

Pourtant rien ne semble réglé en Iran. L'agence officielle PARS a annoncé hier que les bureaux du premier ministre iranien, Mehdi Bazargan, avaient été attaqués. Mais l'agence n'a pas précisé l'identité des assaillants qui auraient été repoussés par les hommes de l'ayatollah Khomeiny.

D'autre part, la « Voix de la révolution iranienne » (la radio nationale), a annoncé, dans la nuit de lundi à mardi, qu'une partie de la population de Chiraz était en train de marcher sur le complexe pétrochimique et lui a demandé de respecter les installations. De son côté, l'ayatollah Khomeiny a lancé un appel hier à la population, lui demandant une nouvelle fois de remettre les armes aux autorités.

L'appel souligne par ailleurs qu'il est « interdit de tirer sans raison, car cela provoque l'inquiétude de la population ». L'ayatollah Khomeiny indique en outre « qu'il est interdit d'attaquer les commissariats de police et de gendarmerie, les casernes et tout bâtiment gouvernemental ».

LE PÉTROLE COUPÉ ?

En ce qui concerne le pétrole, aucun expert économique ne pouvait prévoir hier dans quel délai pourront reprendre les livraisons de l'Iran aux pays occidentaux. En



Un dessin de M. G. (1979)

Tchad: un cessez-le-feu

PARIS (ATS/Reuter). - Les partisans armés du premier ministre tchadien, M. Hissène Habre, qui ont ouvert les hostilités lundi contre les forces de l'armée tchadienne loyales au président Felix Malloum, se seraient assurés hier le contrôle de la majeure partie de la capitale.

Dans le même temps, on apprend, de source informée à Paris, qu'un cessez-le-feu entre les deux factions rivales « serait en bonne voie ».

C'est le chef de l'Etat tchadien, le général Malloum qui aurait demandé le cessez-le-feu, ajoute-t-on de même source.

L'annonce d'un éventuel cessez-le-feu a été accueillie avec satisfaction à Paris dans la mesure où il permettrait, indique-t-on, l'évacua-

tion des ressortissants français, menacés par l'avance des forces armées du nord de M. Habre.

Les forces françaises stationnées au Tchad n'interviendront pas dans le conflit actuel, a déclaré en fin de matinée M. Pierre Hunt, porte-parole de l'Elysée.

Ce conflit relève d'une « situation intérieure qui ne doit pas donner lieu à une intervention française quelle qu'elle soit », a-t-il ajouté.

Un dessin de M. G. (1979)

Jean Renoir est mort Une œuvre considérable

PARIS (ATS/AFP). - Le cinéaste français Jean Renoir est mort lundi soir à l'âge de 85 ans, à son domicile de Beverley Hills (Californie).

Ecrivain et réalisateur de films, Jean Renoir était le fils du peintre impressionniste Auguste Renoir.

Né à Paris, à Montmartre, en 1894, il fait la guerre de 1914-1918 dans la cavalerie. Blessé deux fois et fait prisonnier, sa captivité en Allemagne inspire le thème d'un de ses plus grands films : *La grande illusion* (1937). Après la guerre, il se spécialise dans la céramique d'art, puis débute dans le cinéma en 1924.

Il réalise alors une œuvre considérable (58 films), qui est généralement considérée comme l'une des plus importantes du cinéma, et fait encore sentir son influence sur le cinéma moderne.

Parmi ses plus grands films, on peut citer notamment *Le crime de M. Lange* (1935), *La Marseillaise* (1937), *La bête humaine* (1938) et *La Règle du jeu* (1939), réalisations à la fois patriotiques et contestataires. Il tourne ensuite dans une toute autre veine, impressionniste

cette fois, *Le fleuve* (1951), *French Cancan* (1955) et *Le déjeuner sur l'herbe* (1960).

Son dernier film, *Le petit théâtre de Jean Renoir*, une coproduction franco-italienne, a été tourné en 1969 pour la télévision.

Jean Renoir avait publié notamment plusieurs livres, dont *Renoir mon père* (1962) et des mémoires *Ma vie et mes films* (1974), ainsi que plusieurs pièces de théâtre.

